



CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE 2015-2020

25 Septembre 2015

Les signataires :



Sommaire

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	11
1.1	Contexte de l'agglomération 11
1.2.	Les quartiers réglementaires 14
1.3.	Les quartiers de veille active et de veille 26
1.4.	Les quartiers vécus 40
1.5.	Géographie en matière de renouvellement urbain 41
2. Etat des lieux de la politique de la ville sur le territoire.....	48
2.1.	Rappel historique 48
2.2.	Dispositifs contractuels mis en œuvre sur le territoire 56
3. MODALITES DE MISE ŒUVRE.....	57
3.1.	Modalités de pilotage 57
3.2.	La participation citoyenne 59
3.3.	Ingénierie 72
4. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET ENJEUX PAR PILIER.....	74
4.1.	Cohésion sociale 74
4.2.	Cadre de vie et renouvellement urbain 79
4.3.	Développement de l'activité économique et de l'emploi 83
4.4.	Identification des enjeux de la CAPM 85
5. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	91
5.1.	Axes transversaux 91
5.2.	Principaux enjeux et orientations stratégiques 97
6. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET MISE EN ŒUVRE.....	102
6.1.	Les orientations stratégiques 102
6.2.	Les conventions d'application du contrat de ville 160
6.3.	Annexe financière 165
7. SUIVI ET EVALUATION.....	169
7.1.	Suivi des objectifs opérationnels chiffrés 169
7.2.	Structure locale d'évaluation 181

ANNEXES

Introduction

Le contrat de ville communautaire 2015-2020 constitue le socle de l'intervention publique de l'Etat dans les quartiers réglementaires. Elaboré à partir d'un diagnostic du territoire, d'objectifs généraux et opérationnels partagés (ateliers, commissions, etc.), il constitue la « feuille de route » de la CAPM et de ses partenaires. Il garantit le cadre mais aussi la continuité de l'action publique pour assurer « l'égalité des territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

Dans le prolongement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (2007-2009 reconduits jusqu'en 2014), eux-mêmes succédant au contrat de ville 2000-2006, le contrat de ville 2015-2020 est le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des habitants des quartiers en difficultés.

Issu de la réforme portée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il entend recentrer la politique de la ville sur une géographie réglementaire resserrée, unique, dans laquelle les moyens d'intervention sont concentrés et articulés à travers la mise en place d'un cadre contractuel rénové. Cette réforme poursuit une double finalité : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers réglementaires et la réduction des écarts de développement entre ceux-ci et les autres territoires.

Les nouveaux quartiers réglementaires de la politique de la ville se sont substitués aux anciennes zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine et aux quartiers CUCS, disparus au 1^{er} janvier 2015.

La définition des nouveaux quartiers réglementaires de la politique de la ville s'appuie sur deux critères, à savoir un nombre minimal d'habitants et leur niveau de revenus (méthode de carroyage INSEE).

L'objectif est de poursuivre le processus global de reconquête et de recomposition urbaine engagé sur l'ensemble du territoire de la CAPM en matière de renouvellement urbain, d'habitat, d'économie, de culture de cohésion sociale et de prévention de la délinquance qui réconcilie territoire et habitants dans un processus de lutte contre les phénomènes de marginalisation et d'exclusion.

Le contrat de ville constitue le cadre local de la mise en œuvre de la politique de la ville, qui organise l'articulation des compétences de chacun des signataires. Son pilotage stratégique (diagnostic, orientation, animation, coordination) est confié à l'intercommunalité en articulation avec l'ensemble des communes concernées, qui en assurent la mise en œuvre opérationnelle, tout en étant partie prenante de la gouvernance via le caractère concerté de l'élaboration et de la mise en œuvre. La mission de l'Etat, à travers son représentant local, est de participer à la définition de la stratégie à conduire, de mobiliser les politiques relevant de ses compétences.

Le contrat de ville s'inscrit dans un projet de territoire et nécessite une large mobilisation des acteurs locaux :

- ❑ L'Etat et ses différents opérateurs ;
- ❑ L'ensemble des collectivités territoriales concernées (Commune, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Département, Région) ;
- ❑ Les grands partenaires de la politique de la ville (Caisse des Dépôts et Consignations, organismes HLM, Sociétés d'Economie Mixte, organismes de protection sociale, chambres consulaires, la Caisse d'Allocations Familiales, Autorités Organisatrices des Transports).

Bien que bénéficiant de crédits spécifiques, le contrat de ville mobilise en priorité les politiques et les moyens du Droit Commun de l'Etat, des Collectivités et partenaires. Point d'articulation entre volet social et volet urbain de la politique de la ville, il définit les orientations et le cadre de référence des conventions ANRU pour la réalisation des nouveaux projets de renouvellement urbain.

Le contrat de ville doit prévoir la mise en place d'un dispositif d'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés ainsi que la mise en cohérence avec les PLU, PLH, SCoT... dont les orientations devront s'inscrire dans les objectifs de la politique de la ville. Il constituera en outre le volet territorial des Contrats de Plan État-Région (CPER).

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, la politique de la ville concerne principalement les communes de Martigues et de Port-de-Bouc. Divers dispositifs contractuels concernent également Saint-Mitre-les-Remparts et d'autres communes voisines :

- Le Contrat Local de Santé du Pays de Martigues 2014-2016, signé avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé de PACA (contrat cadre signé en décembre 2013). Le Contrat Local de Santé constitue le volet Santé du Contrat de Ville, auquel il est annexé ;
- Le Plan Local de Santé Publique 2010-2014 ;
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance 2015-2017, qui associe également Châteauneuf les Martigues. Ce dispositif contractuel constitue le volet Sécurité-Prévention de la Délinquance du Contrat de Ville, auquel il est annexé ;
- Le Programme Local de l'Habitat conclu pour la période 2010-2015, qui constitue le volet Habitat-Politiques de peuplement du Contrat de ville auquel il est annexé. ;
- Le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues ;
- La convention générale de Gestion Urbaine de Proximité de Martigues 2013-2016 ;
- La convention générale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de Port-de-Bouc 2013-2016 ;
- La convention emploi sur la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer, signée de 17 juillet 2007.

La nouvelle géographie prioritaire concerne aujourd'hui **cinq quartiers réglementaires**, dont trois à Martigues et deux à Port-de-Bouc :

- Mas de Pouane – 1 593 habitants ;
- Canto-Perdrix – 1 860 habitants ;
- Notre Dame des Marins – 1 779 habitants ;
- Les Aigues Douces – 2 640 habitants ;
- Les Comtes - Tassy – 4 150 habitants ;

Une partie des quartiers sortants, non retenus par la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, ont été classés en quartiers de veille active, en raison de la situation socio-économique encore fragile des habitants. Ces **trois quartiers de veille active** concernent des quartiers anciennement CUCS et/ou ZUS :

- Amarantes – Milan Sud ;
- Boudème – Bargemont ;
- Paradis Saint-Roch.

Des quartiers de veille ont été également identifiés qui correspondent au Centre ville de Martigues, qui faisait l'objet d'une vigilance particulière depuis le premier contrat de ville 2000-2006, et au centre-ville de Port-de-Bouc. Ces **deux quartiers de veille** nécessitent de maintenir une attention particulière compte tenu notamment du contexte social et économique des habitants, afin de prévenir tout basculement.

La loi a également introduit la notion de quartier vécu. Celui-ci correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités etc.). Sans délimitation précise des contours, **les quartiers vécus** sont l'aire de rayonnement dans laquelle les habitants du quartier règlementaire et de veille active évoluent pour les besoins de proximité de leur vie quotidienne.

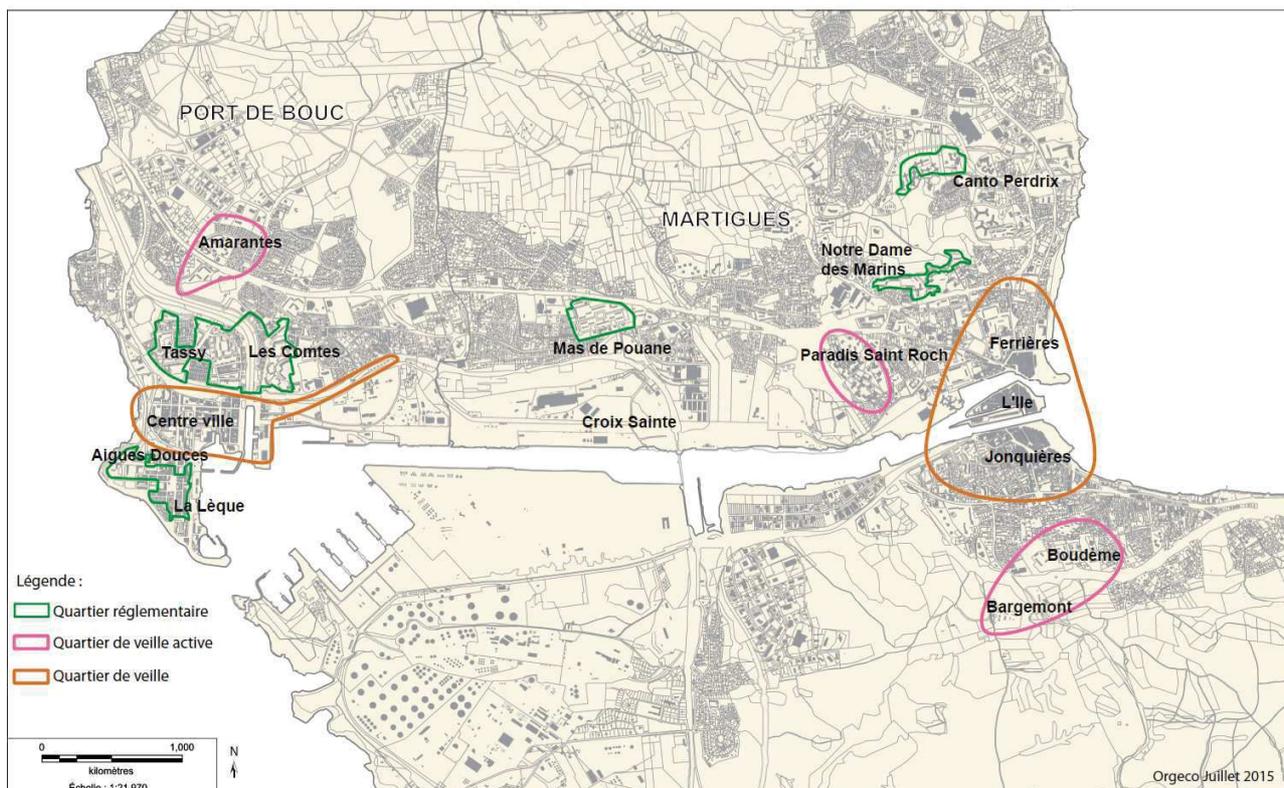
Le projet de territoire sur lequel s'appuie le contrat de ville sera décliné autour des trois piliers prioritaires identifiés par l'Etat que sont :

- La cohésion sociale (action sociale, éducation, santé, culture, sport, prévention de la délinquance) ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Il va sans dire que ces problématiques complémentaires s'interpénètrent et doivent être également appréhendées de façon globale et transversale dans le cadre du projet de territoire.

Le présent Contrat de Ville a été construit à partir des travaux issus du Contrat de Préfiguration signé le 16 avril 2015, annexé aux présentes, et dont il constitue le développement.

Nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville



1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 Contexte de l'agglomération

1.1.1. Dynamique de développement de la CAPM

Née du regroupement des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) est composée de trois entités urbaines qui se sont construites et développées entre les collines du Massif du Castillon, le littoral méditerranéen et les rives de l'Étang de Berre.

L'histoire de la CAPM est fortement liée à l'industrialisation du Golfe de Fos. Le territoire conserve aujourd'hui une vocation industrielle et productive significative, fragilisée toutefois par l'essoufflement continu de l'activité industrielle constaté au niveau national et plus particulièrement dans les secteurs historiques de la sidérurgie et du raffinage pétrolier.

Les activités économiques industrielles et productives qui y ont été développées ont eu des répercussions importantes sur le cadre de vie des populations. Aussi les communes et la CAPM ont priorisé des politiques et des projets de restauration de la qualité du cadre de vie des habitants comme de valorisation de l'environnement. Désireux d'œuvrer pour le développement et le déploiement de dynamiques socio-économiques positives, les responsables de la CAPM ont engagé des politiques de requalification du cadre de vie, d'accueil démographique et de diversification du tissu économique du territoire.

Il s'est agi notamment de faire évoluer les activités économiques afin de favoriser leur meilleure intégration dans l'environnement humain et naturel, en s'inscrivant dans une perspective de long terme.

Pour se saisir pleinement de l'opportunité de développement que représente le secteur, une large réflexion a été engagée à l'échelle de Martigues et de Port-de-Bouc pour accompagner la revalorisation du foncier économique, développer l'habitat et structurer les transports.

Ainsi, des projets importants ont ainsi été mis en œuvre ou sont en cours. C'est le cas en matière de renouvellement urbain sur Martigues et Port-de-Bouc et pour la réouverture des communes vers la mer et l'Étang de Berre (aménagement des plages, valorisation des activités de pêche, loisirs balnéaires et de plaisance, développement des accès au littoral). Ces dynamiques ont d'ores et déjà contribué à faire évoluer l'image d'un territoire marqué par l'industrie en valorisant les atouts patrimoniaux et naturels de son littoral et son attractivité pour les loisirs et le tourisme.

Contrainte par la mer, l'Étang de Berre et les espaces naturels, l'urbanisation s'est développée progressivement depuis le littoral où l'on retrouve les densités de population les plus importantes, vers l'intérieur des terres. L'ensemble des principaux réseaux de transports, les espaces agricoles, les coupures vertes, les étangs et les villes les plus peuplées de la CAPM se concentrent dans un couloir de moins de 5 km entre l'Étang de Berre et la Crau.

Avec 676 hab. au km², la densité¹ moyenne du territoire de la CAPM est ainsi largement supérieure à la moyenne départementale (390 hab./ km²).

Le territoire est un passage obligé des grandes infrastructures routières qui traversent Martigues et Port de Bouc et convergent au niveau du viaduc de Martigues (A55) avant de franchir le chenal de Caronte, seule liaison du Sud de l'Étang de Berre.

Située sur le couloir stratégique Gênes-Barcelone, la desserte du territoire de la CAPM est assurée depuis le réseau structurant national par les infrastructures suivantes :

- L'A55 qui assure la liaison avec l'agglomération marseillaise et, d'une façon plus générale, le Sud-Est ;
- La RN 568, route à 2x2 voies, qui traverse le territoire d'Est en Ouest, assure l'itinéraire entre Marseille et Nîmes et prend en charge à la fois les flux d'échanges internes au territoire Ouest Etang de Berre et la desserte des quartiers Nord Est de Martigues et de Port de Bouc, mais aussi les flux de desserte de la ZIP de Fos-sur-Mer en direction de l'agglomération marseillaise et du Sud-Est, ainsi que les flux de grand transit Est-Ouest, ;
- L'axe Nord, la RD5 qui relie Martigues à Istres et à l'A7 représente le lien direct entre les deux communes les plus peuplées du SCoT Ouest Etang de Berre.

La desserte du territoire de la CAPM est également assurée par une offre de transports collectifs urbains et supra urbains (lignes départementales) et un réseau de transports collectifs ferroviaire (5 gares SNCF : Fos quartier des Arcades, Port-de-Bouc centre, Croix Sainte, Lavéra, La Couronne).

La CAPM est fragmentée de nombreuses coupures engendrées par la présence d'équipements routiers, ferrés et fluviaux.

A l'exception du centre ville de Martigues, important pôle tertiaire et commerçant, la majorité des pôles générateurs de déplacements sont décentrés des axes principaux, qu'il s'agisse de pôles d'emplois, scolaires ou commerciaux.

1

1.1.2. Une fragilisation d'une partie de la population

Le territoire connaît un renouveau démographique, en raison principalement à une augmentation de la natalité. La ville centre, Martigues, connaît toutefois un regain d'attractivité.

Parallèlement le vieillissement de la population s'accélère et s'accompagne d'un renforcement de l'isolement des ménages. Cet isolement ne touche pas uniquement les personnes âgées, mais également les femmes en situation de monoparentalité de plus en plus nombreuses, notamment dans les quartiers de la politique de la ville.

On constate en outre une amélioration du niveau de revenu des ménages qui s'accompagne d'un creusement important des écarts entre les quartiers de la politique de la ville et les reste du territoire.

1.2. Les quartiers réglementaires

Pour chaque quartier réglementaire comme de veille active, une série d'indicateurs issus principalement du recensement de la population de l'Insee (2010), mais également de la Caisse nationale d'assurance maladie (2013) et de la Caisse nationale d'allocations familiales (2013) permet d'en préciser la situation en matière de :

- Précarisation des ménages ;
- Risque d'isolement des ménages ;
- Précarisation de l'emploi ;
- Tissu économique ;
- Accès aux soins et à la santé ;
- Cadre de vie ;
- Fragilisation de la jeunesse ;
- Egalité hommes-femmes.

1.2.1. Mas de Pouane



Mas de Pouane compte près de 1 600 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 750€, soit 22% en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Situé à mi-distance entre les centres villes de Martigues et de Port-de-Bouc, ce quartier d'habitat social est éloigné des centres urbains, à l'origine d'un sentiment de non intégration à la commune par une partie des habitants, en particulier parmi les jeunes. Malgré un tissu commercial et de services de proximité implanté le long de la route de Port-de-Bouc, Mas de Pouane souffre d'un tissu économique quasi-inexistant.

La population présente plusieurs signes de fragilisation : précarisation de l'emploi, risque d'isolement (personnes seules, monoparentalité), difficulté d'accès aux soins et à la santé, notamment chez les femmes et les jeunes.

Mas de Pouane connaît un rajeunissement important de sa population. Face à ce phénomène, on constate un retard de scolarisation des enfants en préélémentaire, notamment chez les filles. Les difficultés d'accès à la formation et aux études supérieures sont particulièrement prégnantes, en particulier chez les femmes malgré un allongement de la durée des études. Le niveau de qualification de la population reste ainsi bien inférieur, d'autant plus pour les femmes, dont l'accès à l'emploi s'en trouve impacté. Les femmes sont en effet confrontées à de plus grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, dont l'emploi se caractérise à plus grande précarité.

**Équipement
s de santé et
sociaux**

- Médecins
 - Dentiste
 - Infirmier
 - Centre social
 - Foyer de personnes âgées Charles Moulet
-

**Équipement
s sportifs**

- Gymnase Henri Tranchier
-

**Équipement
s scolaires**

- Collège Daumier
 - Ecole maternelle Henri Tranchier
 - Ecole élémentaire Henri Tranchier
-

**Équipement
s petite
enfance**

- Multi accueil collectif avec repas Croix-Sainte
-

**Équipement
s transports**

- Halte ferroviaire de Croix-Sainte
-

1.2.2. Canto-Perdrix



Canto-Perdrix compte 1 860 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 950€, soit légèrement en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Séparé du centre ville par la colline Notre-Dame des Marins, les habitants de ce quartier d'habitat social ont un sentiment d'isolement, renforcé par l'absence de liaisons douces avec le reste de la ville et le peu d'offre commerciale et de services au sein même du quartier, malgré la proximité du pôle commercial d'Auchan et d'équipements scolaires et sportifs.

La population présente plusieurs signes de fragilisation : vulnérabilité économique, situation de l'emploi défavorable, fragilisation des familles qui touche plus fortement les femmes en situation de monoparentalité, difficulté d'accès aux soins et à la santé, notamment chez les femmes et les jeunes.

Canto-Perdrix connaît un rajeunissement important de sa population qui rencontre moins de difficultés que dans d'autres quartiers de la politique de la ville. Les enfants bénéficient ainsi d'une bonne scolarisation dès le préélémentaire et sont moins confrontés au décrochage scolaire. Néanmoins, les difficultés d'accès à la formation et aux études supérieures persistent malgré des améliorations et un allongement de la durée des études chez les femmes notamment.

Le niveau de qualification de la population reste ainsi inférieur, d'autant plus pour les femmes, dont l'accès à l'emploi s'en trouve impacté. Les femmes sont en effet confrontées à de plus grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, dont l'emploi se caractérise à plus grande précarité.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Équipements de santé et sociaux

- Espace multifonction (Espaces Santé Jeunes du Pays Martégal / service du centre hospitalier de Martigues / CLIC)
- Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
- Centre social Jeanne PISTOUN

Équipement s sportifs

- Gymnase R. RIOUAL
 - Gymnase JULIEN OLIVE
-

1.2.3. Notre Dame des Marins



Notre-Dame des Marins compte environ 1 800 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 833€, soit 13% en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Le risque d'isolement des ménages est particulièrement prégnant sur le quartier, auquel s'ajoutent une précarisation de l'emploi et des difficultés d'accès aux soins et à la santé, et un rajeunissement de la population, notamment chez les femmes et les jeunes.

Situé au Nord du centre-ville de Martigues, dont il est séparé par l'avenue Francis Turcan, ce quartier d'habitat social dispose de peu de commerces et services et souffre de l'absence de liaisons piétonne ou cycliste aménagées, permettant de le reconnecter avec le centre ville. La coupure physique représentée par le boulevard urbain qui le ceinture au Sud, est outre source de nuisances et de risques.

Le quartier pâtit également d'un tissu économique peu développé, malgré la création d'une quinzaine d'entreprises en 2013.

Le niveau de qualification de la population est particulièrement bas et une grande partie des jeunes sortis précocement du système scolaire. Cette situation touche plus particulièrement les femmes, dont l'insertion dans l'emploi s'en trouve fortement contraint.

**Equipements
de santé et
sociaux**

- Centre hospitalier de Martigues
 - Centre social
-

**Equipement
s sportifs**

- Gymnase R. RIOUAL
 - Gymnase JULIEN OLIVE
-

**Equipement
s scolaires**

- Lycée Paul Langevin
 - Collège Marcel Pagnol
 - Ecole Di maternelle Lorto
 - Ecole élémentaire Di Lorto
-

**Equipement
s petite
enfance**

- Multi accueil collectif (MAC) sans repas Les Rayettes
-

1.2.4. Aigues-Douces



Le quartier des Aigues Douces/La Lèque compte plus de 2 600 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 750€, soit 30% en dessous du seuil des bas revenus constaté à l'échelle d'Aix-Marseille. Une grande partie des revenus des ménages est ainsi dépendante du versement de prestations sociales.

Le quartier présente la situation de l'emploi la plus préoccupante, dans un contexte de fragilisation et renforcement de l'isolement des familles, et de dégradation de la situation socio-économique des ménages. En outre le tissu économique reste moins développé que dans la majorité des quartiers réglementaires de la région PACA, mais bénéficie de la proximité du centre ville de Port-de-Bouc. Cette situation géographique de la presqu'île offre également une facilité d'accès aux soins et à la santé à une population particulièrement vulnérable.

Bien que le quartier s'inscrit très nettement dans une dynamique de vieillissement, la question des jeunes est particulièrement préoccupante : défaut de scolarisation des enfants en préélémentaire, aggravation du décrochage scolaire, sortie précoce du système scolaire, niveau de qualification parmi les plus bas du territoire, difficulté d'accès à l'emploi et vulnérabilité en matière de santé.

L'ensemble de ces signes de fragilisation touchent plus fortement encore les femmes.

**Equipements
de santé et
sociaux**

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13
- Centre de vaccinations / service du Conseil départemental 13
- Centre Médico-Scolaire (médecins et infirmières scolaires)
- Pôle maladies chroniques (DIABAIX)
- Centre de planification et d'éducation familiale / service du Conseil départemental 13
- Centre médico-psychologique enfants (CMP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier Martigues
- Espaces Santé Jeunes du Pays Martégal / service du Centre hospitalier de Martigues
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
- Centre social Fabien Menot

**Equipement
s culturels**

- Théâtre
- Médiathèque
- Centre d'arts
- Conservatoire
- Cinéma

**Equipement
s sportifs**

- Gymnase A. France
- Salle Multi activités des Aigues Douces
- Terrains de proximité

**Equipement
s scolaires**

- Ecole élémentaire Victor Hugo
- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole élémentaire Anatole France
- Ecole élémentaire Romain Rolland
- Ecole maternelle Victor Hugo
- Ecole maternelle Marguerite Blouvat

**Equipement
s petite
enfance**

- Multi Accueil Collectif Odette Menot
- Crèche du Sud

**Equipements
de santé et
sociaux**

- Service de promotion de la santé en faveur des élèves (lycée Jean Moulin)
- Service de promotion de la santé en faveur des élèves (collège Paul Eluard)
- Service de promotion de la santé en faveur des élèves (collège Frédéric Mistral)
- Service de promotion de la santé en faveur des élèves (Lycée Montgrand)
- Hôpital de jour CH de Martigues
- Centre social Lucia Tichadou
- Antenne centre social Lucia Tichadou
- Accueil 3^{ème} âge centre social Tichadou
- Centre social Nelson Mandela

**Equipements
culturels et
socioculturel
s**

- Espace lecture et ludothèque centre social Lucia Tichadou
- Ludothèque centre Social Nelson Mandela
- Salle de Musique John Lennon
- Conservatoire de musique et de danse

**Equipement
s sportifs**

- Stade Vélodrome F. Baudillon
- Maison des sportifs Michel Couremetis
- Stade Bianco
- Gymnase Frédéric Mistral
- Dojo
- Complexe les Comtes
- Gymnase Romain Rolland
- Parc des Sports François Billoux
- Skate Parc
- Base nautique municipale
- Stade UNIA
- Salle de musculation-boxe centre social Tichadou
- Circuit pédagogique de prévention routière
- Terrains de proximité

**Equipement
s scolaires**

- CFA Rol Tanguy
- Lycée Jean Moulin
- Lycée Charles Mongrand
- Collège Paul Eluard
- Collège Frédéric Mistral
- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole élémentaire Romain Rolland
- Ecole maternelle Josette Reibaut
- Ecole maternelle Louise Michel
- Ecole maternelle Lucia Tichadou

1.3. Les quartiers de veille active et de veille

Les quartiers de veille active et de veille sont des quartiers non retenus par la géographie prioritaire par voie réglementaire mais sur lesquels les acteurs locaux doivent maintenir une attention particulière. Dans le premier cas, Il s'agit des territoires prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale sortants de la nouvelle géographie, tandis que dans le second cas, il s'agit de territoires dont la situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre leur basculement dans la géographie prioritaire.

Le critère retenu pour la définition des quartiers de veille active et de veille correspond au pourcentage de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil des bas revenus.

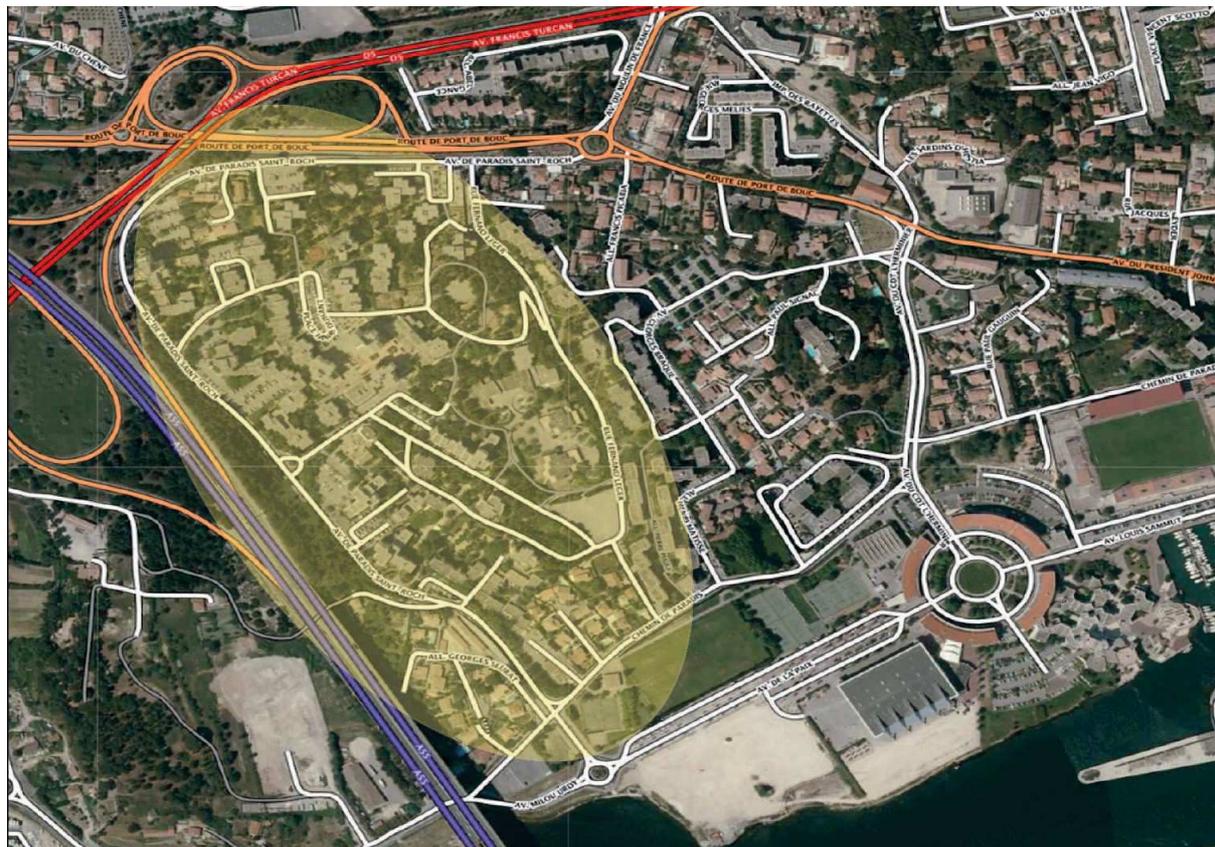
A l'échelle de la CAPM, 22% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. On peut ainsi considérer qu'un quartier est dit de veille active lorsque plus de 22% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. A l'échelle des quartiers réglementaires, ce taux est supérieur à 60%.

Comme pour les quartiers réglementaires, une série d'indicateurs issus principalement du recensement de la population de l'Insee (2010), mais également de la Caisse nationale d'assurance maladie (2013) et de la Caisse nationale d'allocations familiales (2013) a permis de préciser la situation de ces quartiers en matière de :

- Précarisation des ménages ;
- Risque d'isolement des ménages ;
- Précarisation de l'emploi ;
- Tissu économique ;
- Accès aux soins et à la santé ;
- Cadre de vie ;
- Fragilisation de la jeunesse ;
- Egalité hommes-femmes.

Le détail de cette analyse par quartier figure dans le diagnostic du Contrat de Préfiguration du Contrat de Ville communautaire, signé le 16 avril 2015 et annexé au présent Contrat de Ville.

1.3.1. Paradis Saint-Roch (quartier en veille active)



Paradis Saint Roch compte environ 1 900 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 098€. Le quartier bénéficie d'une plus grande mixité sociale, pour autant 30% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenus, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de leurs revenus. La population présente en outre plusieurs signes de fragilisation : précarisation de l'emploi, risque d'isolement (personnes seules, monoparentalité), difficulté d'accès aux soins et à la santé, notamment chez les femmes et les jeunes.

Situé à l'Ouest du centre ville de Martigues, le quartier, essentiellement résidentiel, dispose d'un tissu économique très peu développé qui souffre d'une faible visibilité alors même qu'il pourrait profiter de cette proximité du centre ville.

Paradis Saint Roch connaît par ailleurs un rajeunissement important de sa population qui s'accompagne d'une meilleure scolarisation des enfants en préélémentaire que sur le reste du territoire et un meilleur accès aux études supérieures. Le quartier est cependant confronté à un décrochage scolaire important dans l'enseignement secondaire et le niveau de diplômes restent encore bas, induisant des difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes, difficultés qui s'observent également chez les femmes.

**Equipements
de santé et
sociaux**

- Service Handicap-Dépendance du Pays de Martigues
 - Pôle Handicap du Pays de Martigues
 - Permanence administrative de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 - Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés 13 (SAMETH)
 - Centre social Paradis Saint Roch
-

**Equipement
s culturels**

- Cinéma Jean Renoir
-

**Equipement
s sportifs**

- Gymnase des Salins
-

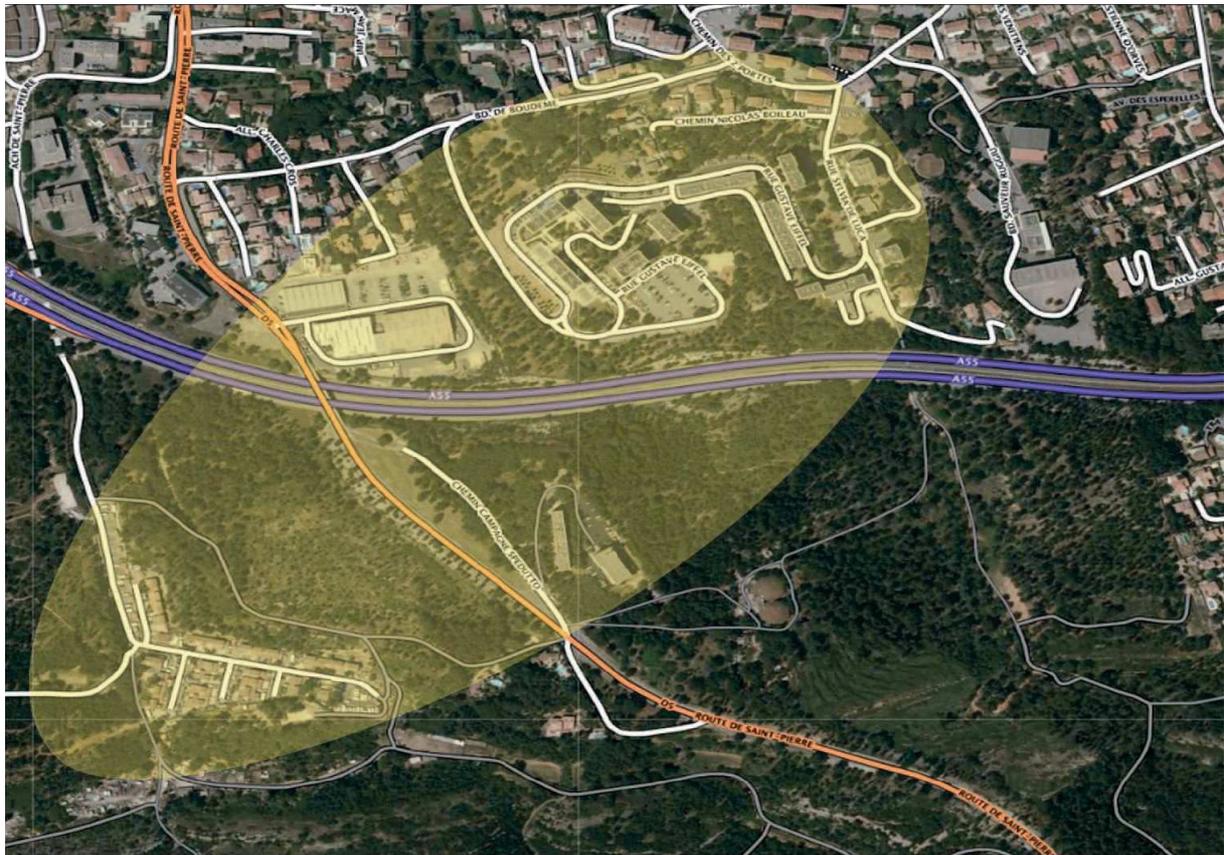
**Equipement
s scolaires**

- Ecole élémentaire Toulmond
 - Ecole maternelle Toulmond
-

**Equipement
s petite
enfance**

- Jardin d'enfants le Coteau
 - Multi Accueil Familiaux 1
 - Multi Accueil Familiaux 2
 - Relais Assistantes Maternelles
 - Multi accueil collectif sans repas Paradis Saint Roch
 - Lieu d'accueil Enfants Parents
-

1.3.2. Boudème et Bargemont (quartier en veille active)



Le quartier compte environ 1 400 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 157€ pour Boudème et 823€ pour Bargemont. Environ un tiers des ménages a des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de ses revenus. Cette proportion grimpe à 80% pour Bargemont.

La population présente plusieurs signes de fragilisation : précarisation de l'emploi, risque d'isolement (personnes seules, monoparentalité), difficulté d'accès à la santé malgré un réseau paramédical développé, un tissu économique quasi inexistant. La question de la captivité des ménages est en outre plus prégnante que dans d'autres quartiers de la politique.

Ces problématiques se posent encore plus parmi les publics jeunes et les femmes dans un contexte de fort rajeunissement de la population et plus particulièrement parmi les femmes.

Ce rajeunissement s'inscrit dans un contexte de renforcement de la monoparentalité et des problématiques sociales éducatives (rajeunissement du décrochage, forte demande d'accompagnement des jeunes, ruptures de communication parents/enfants avec des risques de carence et de violences).

Le retard de qualification de la population du quartier est persistant, avec un impact direct sur le chômage des jeunes.

Quartier d'habitat social enclavé au Sud du centre ville de Martigues, Boudème se compose d'un habitat collectif dense construit au début des années 1970. Le quartier, situé en limite de l'A55, est ainsi isolé du reste de la ville et exposé à d'importantes nuisances sonores.

La requalification engagée au début des années 2000 a permis la démolition et la réhabilitation de plusieurs bâtiments, l'amélioration du traitement des espaces extérieurs et la création d'une voie nouvelle. Les travaux d'amélioration des logements et du bâti se sont poursuivis au cours de l'exercice du PLH 2010-2015. La question du désenclavement et de la protection phonique restent cependant toujours à traiter.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Équipements de santé et sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues- Centre médico-psychologique pour adultes (CMP) / Secteur 24 Service Psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Martigues- Centre social Bargemont- Centre social Jonquières
Équipements culturels	<ul style="list-style-type: none">- Maison des Jeunes et de la Culture
Équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none">- Gymnase GERARD PHILIPPE
Équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none">- Collège GERARD PHILIPPE
Équipement petite enfance	<ul style="list-style-type: none">- Multi accueil collectif (MAC) avec repas 8 Mai

La couverture médicale est près de deux fois et demi inférieure à la celle de l'intercommunalité, alors que les habitants sont près deux fois plus nombreux à bénéficier de la CMUC.

Confronté à un très fort rajeunissement de sa population, le quartier bénéficie d'une meilleure scolarisation que sur l'ensemble de l'agglomération, avec moins de retard dans la scolarisation des enfants en préélémentaire et un décrochage scolaire limité. Toutefois, les la sortie du système scolaire reste précoce, entraînant une persistance des bas niveaux de qualification et une insertion des jeunes sur le marché du travail plus difficile.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

Equipements de santé et sociaux

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13
- Centre médico-psychologique adultes (CMP) / Secteur 25 Service Psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Martigues
- Ateliers d'accompagnement à la fonction parentale
- Centre social Jacques Brel
- APORS
- Les équipes Saint-Vincent

Equipements culturels et socioculturel s

- Espace lecture
- Espace lecture centre social Jacques Brel

Equipement s sportifs

- Terrains de proximité

Equipement s scolaires

- Ecole élémentaire Marcel Pagnol
- Ecole maternelle des Arcades
- Ecole maternelle Marcel Pagnol

1.3.4. Centre ville de Martigues (quartier en veille)



Le centre-ville de Martigues compte près de 7 700 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 343€. La mixité sociale qui bénéficie au quartier ne doit pas masquer les difficultés socio-économiques qui se posent pour une part grandissante de la population. Ainsi 28% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de ses revenus.

Le quartier présente un risque important d'isolement des ménages en raison du vieillissement plus prononcé de ces habitants et d'un renforcement de la monoparentalité. Le centre ancien concentre en outre 10% de la population d'origine étrangère ou immigrée de la CAPM, plus concernée par les difficultés d'insertion sociale et économique, d'accès aux droits, dont l'emploi est souvent moins qualifié et plus exposé aux maladies professionnelles.

Le quartier bénéficie d'une situation de l'emploi plus favorable que sur les autres quartiers de la politique de la ville. Néanmoins les inégalités entre les femmes et hommes en matière d'emploi y sont plus criantes qu'ailleurs, bien qu'elles bénéficient d'une meilleure qualification. Il est à noter une dégradation de leur accès à la formation et aux études supérieures.

Le caractère central du quartier bénéficie tous autant à l'accès aux services, aux équipements, à la santé qu'au tissu économique qui y est deux fois et demi plus développé que sur l'ensemble de la CAPM. Néanmoins le risque de paupérisation des centres villes est une problématique majeure pour le territoire en raison de l'habitat ancien et de la difficulté à y maintenir un tissu commercial dynamique, face à la concurrence directe des grandes zones commerciales.

Le centre ville de Martigues fait ainsi l'objet d'une requalification urbaine engagée depuis près de 30 ans. Il présente en effet un bâti ancien, dont la vétusté nécessite des travaux de mise à niveau et une vacance qui reste deux fois supérieure à celle de la CAPM.

La Ville met en œuvre une politique d'éradication de l'habitat indigne et développe une offre de logements sociaux.

La relance récente de la promotion privée et la récente requalification des espaces publics sur Jonquières contribuent à la rénovation du centre ancien et à l'amélioration du cadre urbain.

**Equipements
de santé et
sociaux**

- Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13
- Centre de vaccinations / service du Conseil départemental 13
- Centre Médico-Scolaire (médecins et infirmières scolaires)
- Centre de planification et d'Education familiale / service du Conseil départemental 13
- Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit - Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDAG-CIDDIST) / service du Conseil départemental 13
- Antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - Association Méditerranéenne de Prévention et de traitement des Addictions (CSAPA- AMPTA)
- Centre médico-psychologique enfants / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier de Martigues
- Centre médico-psychologique adultes / Secteur 24 Service Psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Martigues
- Service Handicap-Dépendance du Pays de Martigues
- Pôle Handicap du Pays de Martigues
- Centre social Jonquières

**Equipement
s culturels**

- Médiathèque Louis Aragon
- Théâtre des Salins
- Espace Cinéma Prosper GNIDZAZ
- Musée Felix Ziem
- Maison des Jeunes et de la Culture

**Equipement
s sportifs**

- Gymnase Alderic Chave
- Piscine municipale

**Equipement
s scolaires**

- Collège Henri Wallon
- Ecole élémentaire Tourrel Font Sarade
- Ecole maternelle Tourrel Font Sarade
- Ecole élémentaire Jonquières Aupecle
- Ecole maternelle Jonquières Aupecle
- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole maternelle de Ferrière

**Equipement
s petite
enfance**

- Multi accueil collectif avec repas la Navale
 - Multi accueil collectif avec repas 8 mai
 - Multi accueil collectif avec repas Camille Pelletan
 - Multi accueil collectif sans repas Amavet
 - Multi accueil collectif sans repas Ferrières
 - Jardin d'enfants Aupecle
-

1.3.5. Centre ville de Port-de-Bouc (quartier en veille)



Le centre-ville de Port-de-Bouc compte près de 3 500 habitants dont le revenu médian net mensuel par unité de consommation est de 1 300€. . On observe une concentration de la pauvreté dans ce quartier avec plus d'un quart des ménages en dessous du seuil de pauvreté, pour lesquels le versement de prestations sociales et familiales constitue une part importante de leurs revenus.

Le quartier présente en outre un risque important d'isolement des ménages en raison du vieillissement plus prononcé de ses habitants et de la présence importante de publics d'origine étrangère ou immigrée, plus concernés par les difficultés d'insertion sociale et économique, d'accès aux droits, dont l'emploi est souvent moins qualifié et plus exposé aux maladies professionnelles.

Malgré un chômage plus prégnant, les habitants du centre ville bénéficient d'une situation de l'emploi plus favorable. La situation géographique du quartier offre en outre à ses habitants une bonne couverture médicale.

Toutefois la situation des jeunes pose question avec un décrochage scolaire élevé et des difficultés d'accès à la formation et à la santé en raison des difficultés économique de leurs familles.

Les femmes davantage confrontées à l'isolement du fait du vieillissement de la population et du renforcement de la monoparentalité, connaissent cependant un accès à l'emploi moins

contraint, une meilleure scolarisation et un niveau de qualification qui progresse plus vite que celui des hommes.

Au début des années 1980, le centre ville de Port-de-Bouc, comme d'autres secteurs du territoire, a été confronté à une dégradation du bâti et des espaces extérieurs et a du faire face à une paupérisation de ses habitants. Cette question reste une problématique majeure pour le territoire en raison de la présence d'un habitat ancien et de la difficulté à y maintenir un tissu commercial dynamique, face à la concurrence directe des grandes zones commerciales.

Aussi, il est conduit depuis plusieurs années une politique d'éradication de l'habitat indigne, qui a contribué à revitaliser le centre ville par une amélioration des logements du parc privé et une réduction de la vacance. Sont menées par ailleurs des actions spécifiques pour l'embellissement des devantures commerciales et un programme FISAC.

Malgré les efforts déployés, le quartier souffre d'un manque de dynamisme économique, notamment au regard du centre ville de Martigues. La vacance tant dans les logements que dans les locaux commerciaux reste néanmoins élevée.

**Equipements
de santé et
sociaux**

- Maison des services au public :
- Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) / service du Conseil départemental 13
- Centre de vaccinations / service du Conseil départemental 13
- Pôle maladies chroniques (DIABAIX)
- Centre de planification et d'éducation familiale / service du Conseil départemental 13
- Centre médico-psychologique enfants / Service intersectoriel de psychiatrie infanto-juvénile du Centre hospitalier Martigues
- Espaces Santé Jeunes du Pays Martégal / service du Centre hospitalier de Martigues
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
- Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) Martigues Port-de-Bouc
- Centre Médical Mutualiste M.BORIO
- Centre Médical « La Respélido »
- Centre de Consultations Médicales de l'Hôpital de Martigues
- Centre social Fabien Menot

**Equipements
socio-
culturels**

- Théâtre
- Médiathèque
- Conservatoire
- Cinéma Le Méliès
- Centre des Arts plastiques F. LEGER
- Centre de loisirs municipal Lucie Aubrac

**Equipement
s sportifs**

- Gymnase Anatole France
- Dojo

**Equipement
s scolaires**

- Lycée Charles Mongrand
- Collège Paul Eluard
- Collège Frédéric Mistral
- Ecole Jean Jaurès
- Ecole Anatole France
- Ecole Romain Rolland

1.4. Les quartiers vécus

Dans le cadre de la réflexion globale du projet de territoire et du nouveau contrat de ville, une réflexion préalable a été menée sur les périmètres des quartiers vécus en cohérence avec les autres dispositifs. Une méthodologie a été proposée quant à la constitution des périmètres des quartiers vécus, en cohérence avec les autres dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités etc.). Les quartiers vécus sont l'aire de vie dans laquelle les habitants du quartier réglementaire et de veille active évoluent selon leurs besoins quotidiens.

Identifier ce territoire vécu a conduit à repérer les institutions, les infrastructures, les équipements et plus largement les politiques publiques, dont les habitants des quartiers réglementaires, de veille active, est situé à proximité sont usagers. Ce quartier vécu est constitutif de mixité et de cohésion sociale sur le territoire.

La notion de quartier vécu ne conduit donc pas à la délimitation d'un contour précis, car il s'agit de pouvoir déployer des moyens renforcés sur un périmètre élargi du quartier réglementaire ou de veille active. Le quartier vécu permet ainsi de compléter l'éligibilité aux crédits spécifiques liée au quartier réglementaire, par l'éligibilité liée à la population du quartier au bénéfice de laquelle des actions sont portées par les politiques publiques.

Les équipements, infrastructures et institutions pris en compte sont les suivants :

- Equipements scolaires ;
- Etablissements petite enfance ;
- Equipement de santé ;
- Equipements culturels ;
- Equipements sportifs ;
- Infrastructures de transports ;
- Services publics.

La liste de ces équipements et services publics est jointe à l'analyse des quartiers précédente, aux chapitres 1.2 et 1.3.

1.5. Géographie en matière de renouvellement urbain

1.5.1. Démarche

La loi d'orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine a lancé le NPNRU sur la période 2015-2020, dont l'objectif est la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le respect du cadre fixé par les contrats de ville.

Le NPNRU vise à offrir un environnement de qualité aux habitants mais aussi à identifier les potentiels de développements des quartiers, pour réussir leur intégration dans l'agglomération.

En cohérence avec la démarche générale de concentration des moyens de la politique de la ville, ce nouveau programme vise en priorité les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Sur ces quartiers, les projets de renouvellement urbain constituent l'un des leviers pour répondre aux objectifs stratégiques du contrat de ville, en articulation avec les autres politiques communautaires.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale fixe 6 objectifs incontournables des projets NPNRU :

- Augmenter la diversité de l'habitat : construire des logements privés dans les quartiers, en particulier dans les territoires où l'offre est insuffisante ;
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle, le développement du commerce de proximité et consolider le potentiel de développement économique ;
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer au respect de l'environnement ;
- Concevoir des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté, et anticipant les évolutions et mutations futures.

Le contrat de ville de la CAPM identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et présente la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des projets de renouvellement urbain.

Trois quartiers ont été retenus, dont un d'intérêt national (Les Aigues Douces – La Lèque) et deux d'intérêt régional (Les Comtes et Mas de Pouane).

Les deux autres quartiers réglementaires, Notre-Dame des Marins et Canto-Perdrix présentent également des enjeux en matière de renouvellement urbain.

1.5.2. Quartiers retenus dans le cadre du NPNRU

1.5.2.1. Aigues Douces / La Lèque

❖ **Diagnostic et dysfonctionnement**

Le quartier Aigues Douces – La Lèque est implanté sur le site la Presqu'île de Port-de-Bouc au Sud Est de Port Renaissance.

Construites respectivement en 1964 et 1973, les opérations de la Lèque et des Aigues Douces sont propriétés de 13 Habitat.

La Lèque, composée d'une barre unique et d'une tour construite en lieu et place de l'usine de Pétrole, abrite 166 logements. Implantées sur le site de l'usine de Saint Gobain, les Aigues Douces constituent un ensemble de 500 logements répartis en 14 immeubles de tours et de barres variant de 4 à 15 étages.

Entre les deux opérations se trouvent les anciens logements des Chantiers et Ateliers de Provence, de type « coron », propriété de SAMOPOR puis de Logirem dont 270 ont été démolis entre 1988 et 1991 et 30 reconstruits pour un total actuel de 60 logements. Une maison de retraite de 60 lits complète l'ensemble qui constitue la trame orthogonale de la Presqu'île de Port de Bouc.

Le quartier des Aigues Douces a fait l'objet d'une réhabilitation importante dans le cadre du programme « Banlieue 89 ».

Le quartier est marqué par un certain nombre de dysfonctionnements :

- L'orientation des bâtiments conçue pour abriter les entrées d'immeubles des vents dominants referme la cité sur elle-même en la coupant du rivage et de la promenade du bord de mer : le quartier est fermé par rapport au littoral ;
- L'implantation des bâtiments à côté du plan orthogonal reliant la cité à la ville fait ressortir l'échelle des bâtiments et une forme urbaine qui se distingue de son environnement proche. Le quartier est ainsi marqué par une discrimination spatiale, liée à sa morphologie urbaine décousue qui crée un sentiment d'impasse. Le difficile franchissement du front bâti participe au renforcement d'un socle urbain peu attractif et isolé ;
- L'habitat est globalement dégradé. Le quartier est composé de bâtiments anciens, très sollicités par l'air marin et le vent, dont les performances énergétiques sont très médiocres. Les parties communes et les espaces publics sont très dégradés. Il existe également des problèmes de normes, de sécurité liée au chauffage, de fuites d'eau dans le socle. Le quartier connaît aussi des dysfonctionnements de stationnement (les espaces de stationnement proposés ne donnent pas accès aux halls d'entrées).

1.5.2.2. Tassy / Les Comtes

❖ **Diagnostic et dysfonctionnement**

Le quartier Tassy/Les Comtes est situé au Nord du centre ville de Port de Bouc et de Port Renaissance.

La topographie du lieu contraint la trame viaire : le site est cerné au Sud par le réseau ferroviaire et au Nord par le Canal d'Arles à Port de Bouc. Il constitue une sorte d'îlot relié au centre ville par l'avenue Maurice Thorez, voie principale rejoignant le front de mer depuis la RN568.

Du fait de ses ruptures morphologiques, le quartier Tassy-Les Comtes se compose de plusieurs unités urbaines : Tassy Ouest, Tassy Est et les Comtes.

Le quartier Tassy s'est développé dans la période après guerre à proximité de la cité Saint-Gobain (anciennes maisons ouvrières), et par la suite de part et d'autre de l'Avenue Maurice Thorez avec la construction des logements locatifs sociaux. Le quartier des Comtes est composé de logements collectifs dans un ensemble de bâtiments allant de 2 à 10 étages, qui ont été mis en location en 1970.

Les équipements sociaux et scolaires (crèche, maternelle, primaire, collèges et lycée) sont fortement présents dans ce secteur (6 établissements scolaires et 2 centres sociaux).

Le périmètre regroupe différents propriétaires fonciers :

- Les bailleurs sociaux : 13 Habitat sur les unités urbaines Tassy, Logirem et Adoma sur l'unité urbaine Les Comtes ;
- La Ville de Port de Bouc sur Tassy ;
- Des propriétaires privés : soit de maisons individuelles bâties le long du canal, soit de logements en copropriété ;
- Le Réseau Ferré de France, propriétaire de terrains non bâtis le long de la voie ferrée.

Le parc social représente sur le quartier un ensemble de 666 logements. Le quartier des Comtes rassemble 501 logements initiés par les opérateurs sociaux et 165 chambres en foyer (bâtiment collectif composé de chambres meublées et d'espaces collectifs).

Le parc de logements est ancien, variant de 1933 à 1986. Les interventions qui se sont succédées au cours du temps sur le quartier des Comtes, ont permis de traiter un certain nombre de problèmes liés à cette ancienneté des constructions par l'amélioration du confort des bâtiments, ou la rénovation des équipements (volets, cheminée, toiture, ...).

Cependant, certaines améliorations sont encore d'actualité pour certains bâtiments tandis que pour d'autres l'architecture et l'implantation des bâtiments sont des éléments amplificateurs de repli ou de stratégie de fermeture et de protection.

Ainsi, le quartier est marqué par un certain nombre de dysfonctionnements :

- Le quartier de Tassy est mal connecté au centre ville (2 ponts et 1 passage sous voie ferrée), la liaison aux espaces naturels est également difficile. La morphologie est bipolaire, avec deux entités Est et Ouest dans lesquelles la répartition des équipements est inégale. De plus, la cité Bellevue située à l'Ouest est repliée sur elle-même et constitue un verrou aux mobilités. De manière générale le bâti est

dégradé, ancien, inadapté et mal intégré à la trame urbaine. Les qualités énergétiques sont également médiocres ;

- Le quartier des Comtes a une entrée Ouest masquée, véhiculant une image négative. Il se compose de grands espaces collectifs et d'un cœur d'îlot enclavé. Les espaces communs manquent d'organisation (stationnement, circulation piétonne, jardin,...) et les activités intérieures de proximités sont en perte de dynamique. Les espaces immédiats sont détériorés (parc urbain, commerces défaillants, habitat dégradé). Parallèlement les accès au centre ville se font par des passages étroits et dissuasifs.
- Le secteur Tassy – Les Comtes est également fortement impacté par la présence de la RN568 et de la voie ferrée qui génèrent des nuisances sonores et olfactives.

1.5.2.3. Mas de Pouane

❖ **Diagnostic et dysfonctionnements**

Situé entre la RN 568 et la route de Port-de-Bouc, Mas de Pouane est pour l'essentiel une cité HLM datant des années 60. Elle offre un habitat collectif longtemps obsolète qui a fait l'objet d'une remise à niveau importante, entre 1999 et 2012, tant du point de vue du bâti que des espaces extérieurs.

Aujourd'hui, Le quartier bénéficie d'une desserte satisfaisante en transport urbain qui pénètre le cœur du quartier. La proximité d'un arrêt SNCF sur la ligne reliant Lavéra/Port de Bouc et la proximité directe avec la RN 568 et la route de Port de Bouc pourraient constituer un avantage pour l'ensemble du quartier.

En revanche, ce quartier subit la forte circulation de la RN 568 et de la voie ferrée, en termes de nuisances sonores et olfactives, avec la circulation de trains lourds contenant les produits pétroliers et chimiques.

Le quartier bénéficie d'une activité commerciale de proximité située de part et d'autre de la Route de Port-de-Bouc : une pharmacie, un bar/restaurant, une salle des fêtes et mariages.

La zone d'activités de Croix-Sainte, qui regroupe un centre commercial de moyenne importance, des hôtels et des commerces, est située en proximité immédiate du quartier.

Il bénéficie d'une présence de services publics importante :

- Maison de Quartier ;
- Crèche Multi-Accueil ;
- Foyer pour personnes âgées ;
- Ecoles maternelle, primaire et collège ;
- Services médicaux (médecin, dentiste, kinésithérapeute, infirmière).

Le parc de logements comprend 600 logements locatifs sociaux répartis sur 2 programmes :

- SEMIVIM : 160 logements - bâtiments A à G
- 13 HABITAT : 442 logements - bâtiments 1 à 50

Le quartier a bénéficié de la mise en œuvre de la troisième phase d'aménagement des espaces publics en front de quartier lequel a participé à un décroisement Sud du quartier.

Ceci dit, le quartier reste marqué par plusieurs dysfonctionnements :

- Le quartier porte des traces d'aménagements partiels, sommaires, hétérogènes qui se sont accumulés pendant une vingtaine d'année sans logique ou stratégie d'intervention réelle. Les espaces extérieurs et la voirie sont mal définis, ils ont bénéficié de peu d'intervention publique ;
- La forme urbaine inadaptée, la faible qualité du bâti son vieillissement et son obsolescence, les difficultés de maillage et la mauvaise articulation des fonctions urbaines élémentaires sont autant de dysfonctionnements qui marquent le quartier.

1.5.3. Autres quartiers à enjeu en matière de renouvellement urbain

1.5.3.1. Notre Dame des Marins

❖ Diagnostic et dysfonctionnement

Ce quartier d'habitat social (immeubles de 13 HABITAT Sud construits au début des années 1970) situé au nord du Centre Ville est caractérisé par un habitat collectif dense. Le quartier est exposé plein sud et bénéficie de la proximité d'espaces naturels de qualité. Notre Dame des Marins est séparé du centre ville par l'Avenue Francis Turcan.

Dans les années 1990, les travaux de rénovation du quartier ont été engagés tant du point de vue du cadre de vie que de la valorisation des espaces publics. Un important travail de restructuration des bâtiments J, K et L a permis de mettre un terme à une situation de squat permanent de ces bâtiments vides à plus de 70 %.

A compter des années 2000, la rénovation du quartier s'est poursuivie, notamment par des interventions fortes sur les espaces extérieurs et le traitement du parvis de l'école. Elle intègre, aujourd'hui, la restructuration de l'entrée du quartier, l'aménagement de la place centrale et le désenclavement de la cité par la suppression du mur de clôture entre le quartier et l'avenue Francis Turcan.

Concomitamment à ces restructurations d'importance, le travail partenarial avec le bailleur a permis de remédier sensiblement aux divers dysfonctionnements de gestion au quotidien.

D'une manière générale, la population dispose de faibles revenus et la situation de certains ménages nécessite un accompagnement adapté.

Si globalement, les dysfonctionnements tendent à se réduire, améliorant l'image du quartier, celui-ci demeure sensible et l'équilibre social reste précaire.

Le parc de logements est principalement composé de logements en gestion : 725 dont 696 occupés et 29 chambres de célibataire vacantes depuis l'origine (logements célibataires et autres destinés aux associations).

Ainsi, le quartier est marqué par un certain nombre de dysfonctionnements :

- Concernant la mobilité et les déplacements, les liaisons piétonnes ou cyclistes sont mal empruntées. Le quartier n'offre pas de bonnes conditions de stationnement résidentiel, au vue de l'accroissement du nombre de voitures par ménage ;
- Les nuisances et risques générés par l'Avenue Francis Turcan (bruit, sécurité routière) accentuent sa mise à l'écart de la ville, malgré une bonne visibilité des immeubles dans le paysage et sa proximité au centre ancien ;

- Le bâti est vieillissant et présente des formes d'obsolescences malgré d'importantes réhabilitations (coursives dégradées, placards techniques vandalisés et dangereux, sécurité incendie, difficulté d'orientation,...). Les parties collectives des différents immeubles présentent des dysfonctionnements majeurs pour le quartier ;
- Les taux de rotation tendent à croître et de plus en plus de ménages souhaitent quitter le quartier. Le parc de logement perd de son attractivité.

1.5.3.2. Canto Perdrix

❖ **Diagnostic et dysfonctionnements**

Extrêmement vaste, le quartier comprend plusieurs ensembles d'habitat : Les 4 Vents, les Trois Tours, le Colimaçon, Canto Perdrix et les Ombrées.

La création de la ZAC de Canto Perdrix a été décidée en 1973 ; les premiers immeubles ont vu le jour trois ans plus tard.

Il s'agissait de répondre aux besoins de logement et d'inscrire à long terme un développement harmonieux au Nord de la Ville. L'objectif était de proposer des logements diversifiés en location et acquisition, intégrant ainsi le principe de mixité sociale. L'implantation a suivi le relief des collines et les espaces naturels ont été préservés et intégrés aux zones d'habitation.

Le quartier est aéré avec des voies internes, des espaces de stationnement en périphérie, des équipements (école, structure multi accueil, maison de quartier, terrains d'évolution, stade synthétique).

Des copropriétés sont présentes sur le quartier et le développement pavillonnaire qui caractérise les quartiers Nord de la commune se poursuit.

Aujourd'hui, compte tenu du développement urbain, le quartier est complètement intégré à la ville, à proximité, de nouveaux logements collectifs ont vu le jour et un établissement EHPAD est en cours de réalisation. Le pôle commercial continue de se développer.

Deux lignes de bus desservent le quartier avec des tarifications attractives.

Du point de vue de l'habitat social, le quartier regroupe 1 213 logements, avec une population qui dispose de revenus modestes voire précaires et un taux de population jeune (moins de 24 ans) qui avoisine les 40 %.

Le parc est composé de 1 772 logements répartis comme suit :

- **Le parc LOGIREM** comprend 437 logements sur 3 programmes
 - o En 1976 : **Canto-Perdrix** : 204 logements immeubles habitat collectif
 - o En 1983 : **Le Colimaçon** : 124 logements d'habitat collectif
 - o En 1992/1996 : **Les Ombrées** : 109 logements anciennement SAMOPOR.

Ces deux derniers programmes sont, dans leur conception, moins denses et se situent à la périphérie du quartier.

- **Le parc NOUVEAU LOGIS PROVENCAL (NLP)** 1977 comprend 532 logements d'habitat collectif.
- **Le parc SEMIVIM**
 - o En 1974 : le bâtiment des 4 vents comprend 241 logements
 - o 562 logements en copropriété :
 - 80 en diffus
 - 165 : les Trois tours – 1972
 - 212 : Trident/Mistral (Zone 4 Vents) – 1974
 - 105 : La Pastorale (Zone Canto-Perdrix) – 1977

Ainsi, le quartier est marqué par un certain nombre de dysfonctionnements :

- En interne, la trame viaire reste à améliorer. Le parti pris, architectural et d'aménagement initial, était de localiser les espaces de stationnement en périphérie et de créer des voies de dessertes internes. Aujourd'hui la capacité de stationnement et l'éloignement des habitations sont jugés problématiques par les habitants ;
- Les deux entités principales, les 4 Vents et Canto Perdrix, construites à flanc de colline, présentent des déclivités importantes et des améliorations doivent être apportées en termes d'accessibilité et de circulation PMR. Des liaisons entre les différentes entités du quartier et vers le petit centre commercial au pied de la copropriété des Trois Tours existent, mais sont peu visibles. L'accessibilité aux immeubles est parfois limitée ;
- Une tendance à la dépréciation de l'image du site se confirme. La mobilité s'accroît sur ce parc. Le quartier connaît régulièrement des problèmes d'incivilité, de dégradations et de squats de halls d'entrées (notamment sur le parc NLP et SEMIVIM) qui nécessitent de la part des acteurs un effort permanent de proximité et de réactivité.

2. État des lieux de la politique de la ville sur le territoire

2.1. Rappel historique

2.1.1. L'évolution du cadre contractuel

Le territoire de la CAPM est engagé, depuis plus de dix ans pour Martigues et dès les années 1980 pour Port-de-Bouc, dans la Politique de la Ville. Un premier contrat de ville intercommunal avait été signé pour la période 2000-2006, dont les actions se sont poursuivies dans le cadre d'une nouvelle démarche contractuelle avec l'Etat et les partenaires : les Contrats urbains de cohésion sociale 2007-2009, reconduits jusqu'en 2013.

Le contrat de ville 2000-2006 regroupait les deux communes de Martigues et Port-de-Bouc et a représenté à ce titre une étape importante dans la construction d'un projet de développement cohérent sur le futur territoire intercommunal. Ce contrat se déclinait à deux échelles :

- Un contrat cadre intercommunal définissant les objectifs et programmes d'actions au niveau de l'agglomération ;
- Une déclinaison territoriale différenciée sur chaque commune.

Conçu dans une démarche démocratique et citoyenne, le contrat de ville associait les habitants des quartiers à travers le développement :

- des conseils de quartiers (Martigues) / conseils collectifs d'environnement social (Port-de-Bouc), dont le rôle est d'associer les habitants aux projets de développement de leur quartier (partage des informations, compréhension des enjeux et des moyens disponibles, participation à la définition des travaux de proximité et des projets améliorant le cadre de vie, suivi de la mise en œuvre) ;
- des centres sociaux et maisons de quartiers, dont le rôle est essentiel pour la vie sociale des quartiers, la mixité sociale et intergénérationnelle, l'insertion des populations défavorisées, la prévention, la coordination des acteurs de terrain et l'accompagnement des projets.

En 2007, les CUCS ont remplacé le contrat de ville. Dans ce nouveau contexte, les deux communes ont fait le choix d'une contractualisation propre à chacun de leur territoire. La participation active des habitants à la conception et à la mise en œuvre de cette politique s'est inscrite dans le prolongement des dispositions mises en place dans le cadre du contrat de ville.

2.1.2. Partenariats, dispositifs de pilotage et évolutions institutionnelles

Objectifs du contrat de ville 2000-2006 et des CUCS 2007-2013

Le contrat de ville 2000-2006 ambitionnait de :

- réduire les déséquilibres emplois-habitat par des actions structurantes sur le plan économique et urbain (contournement A55, RD50, requalification de la RN568, valorisation du Chenal de Caronte, amélioration des transports collectifs) ;
- réduire les phénomènes de ségrégation sur le plan social, par une amélioration du cadre de vie, de la tranquillité et des services dans les quartiers d'habitat social ;
- offrir localement des possibilités nouvelles d'insertion sociale et professionnelle, et de promotion résidentielle aux différentes étapes de la vie ;
- offrir une meilleure accessibilité aux multiples opportunités du bassin d'habitat et de l'aire métropolitaine marseillaise en favorisant la mobilité par les transports collectifs (urbains, interurbains et ferroviaires).

Les CUCS de Martigues et Port-de-Bouc se sont inscrits dans la plupart des objectifs du précédent contrat de ville :

- Anticiper les mutations du secteur économique en accompagnement des nouveaux dispositifs et filières de formation en cohérence avec les besoins du bassin d'emploi ;
- Poursuivre le soutien aux commerces et services de proximité dans les quartiers en développant une offre de locaux pour ces activités de proximité et en accompagnant également le développement des micros entreprises ;
- Accentuer la lutte contre les discriminations et l'exclusion par l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement individualisé des publics en difficultés (accès à l'emploi et insertion sociale), la formation des acteurs locaux sur les dispositifs d'insertion par l'économie, la structuration et la diversification de l'offre de formation professionnelle continue, la promotion de la vie sociale ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales concernant l'accès aux soins et aux droits (éducation à la santé et l'hygiène de vie, information des publics et localisation des publics spécifiques) ;
- Améliorer le parcours résidentiel des ménages par la relance d'une production diversifiée de logements, l'amélioration et l'adaptation du parc de logements, la poursuite et d'approfondissement de la gestion urbaine et sociale de proximité ;

- Lutter contre la délinquance par l'amélioration du cadre de vie (tranquillité publique, sécurisation des espaces publics), la mise en place de dispositifs de prévention (récidive, sécurité routière, conduites addictives), l'aide aux victimes et le soutien à la fonction parentale ;
- Promouvoir la réussite éducative par le recul de l'échec scolaire et de l'illettrisme, l'amélioration de la formation, l'implication des familles, la promotion de la culture, la mise en œuvre du PRE (Programme de Réussite Educative) sur Port-de-Bouc.

Les CUCS rappelaient la nécessité d'une mobilisation des partenariats et d'une amélioration de la coordination entre les différents dispositifs et les thématiques entre elles.

La mise en place d'outils d'observation et de connaissance sur l'ensemble du territoire de la CAPM doit permettre l'évaluation en continu des actions et de veiller au respect des objectifs du Contrat de ville comme des CUCS

2.1.3 Plus de 10 ans d'actions de la politique de la Ville en faveur de la cohésion sociale, du développement urbain et économique

☐ Action éducative et de cohésion sociale

Contrat de ville 2000-2006	Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2013
<ul style="list-style-type: none">- Création d'un CIAS/SIVU pour harmoniser l'action sociale sur Martigues et Port-de-Bouc- Amélioration de l'accès au droit des populations immigrées- Développement de loisirs éducatifs- Renforcement du partenariat entre les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires)- Amélioration de l'implication des familles- Renforcement du rôle des centres sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Ciblage des jeunes en décrochage ou en risque de décrochage (réussite éducative)- Lutte contre l'isolement, l'exclusion (lutte contre l'illettrisme et maîtrise de la langue française)- Accompagnement éducatif, prévention de la rupture scolaire et lutte contre l'échec scolaire- Soutien à la parentalité et la médiation familiale- Démocratisation de la culture (développement des pratiques artistiques, mise en œuvre de projets participatifs, réinvestissement des quartiers réglementaires par les équipements culturels)- Développement de l'accès au sport et aux loisirs- Mobilisation des jeunes dans la conception et la réalisation de projets- Développement de la vie sociale du quartier

☐ Amélioration de la prévention et de l'accès à la santé

Contrat de ville 2000-2006

- Fonctionnement des Ateliers Santé Ville ;
- Validation d'un Plan Local de Santé Publique en 2006
- Développement de la prévention des toxicomanies et de l'alcoolisme
- Transformation de l'observatoire communal de la santé de Martigues en observatoire communautaire

Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2013

- Information des publics et coordination des services et structures de santé ;
- Facilitation des recours aux bilans de santé gratuits ;
- Ciblage et accompagnement des publics spécifiques (précarité, handicap, dépendance, etc.) ;
- Actions sur les comportements individuels et collectifs (éducation sur la santé et l'hygiène de vie, sensibilisation IVG et contraception, prévention des addictions et du VIH)
- Prévention de la souffrance psychique et mentale et développement de l'offre d'écoute
- Accompagnement des victimes de maladies professionnelles et amélioration de la prise en compte de la santé au travail
- Participation à l'information sur les risques de pollution atmosphérique sur le territoire

□ Promotion de la démocratie participative et de la citoyenneté

Contrat de ville 2000-2006

- Renforcement des moyens pour la petite et moyenne délinquance (Maison de la justice et du droit)
- Développement du partenariat en matière de prévention et de sécurité
- Pérennisation de la centralisation des informations
- Développement de la prévention des toxicomanies et de l'alcoolisme
- Mise en place de dispositifs de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance dans les quartiers
- Favoriser la cohésion sociale
- Education aux droits et à la citoyenneté, en particulier dans les établissements scolaires
- Favoriser l'expression des habitants
- Favoriser la concertation avec les habitants sur les projets de quartier et l'amélioration de leur cadre de vie
- Démarche qualité de service avec les bailleurs
- Actions de sensibilisation
- Mesures d'accompagnement et de gestion adaptée pour

Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2013

- Renforcement des actions de médiation sociale
- Amélioration de la tranquillité publique
- Amélioration de l'accès aux droits par la mise en place de consultations juridiques gratuites
- Lutte contre les violences, notamment envers les femmes
- Aide aux victimes
- Développement de l'éducation routière
- Développement de projets de proximité avec la participation des habitants
- Mise en place d'espaces de paroles, d'ateliers culturels, d'animations de proximité
- Accompagnement éducatif pour les jeunes
- Partage, prévention et citoyenneté
- Amélioration de la gestion urbaine de proximité
- Mise en œuvre de chantiers éducatifs et participatifs
- Soutien à la parentalité

certains ménages

- Action favorisant la socialisation et l'intégration

☐ Amélioration de l'habitat et cadre de vie

Contrat de ville 2000-2006

Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2013

- Poursuite des projets de réhabilitation et requalification urbaine dans les différents quartiers
- Amélioration du cadre de vie dans le parc locatif
- Concertation avec les habitants sur les projets de quartier
- Traitement des espaces extérieurs
- Contractualisation et mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité
- Amélioration de l'accueil des demandeurs de logement
- Création d'un observatoire de la demande de logement sur Martigues

- Poursuite des travaux d'amélioration de l'habitat dans l'ensemble du parc de logements
- Lutte contre l'habitat indigne dans le parc privé
- Signature de nouvelles conventions GUSP en 2013
- Concertation avec les habitants sur les projets de quartier

□ Accès à l'emploi et développement économique

Contrat de ville 2000-2006

- Création d'une Maison de l'Emploi
- Elaboration d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Renforcement du partenariat entre les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux
- Développement de mesures d'accueil et actions d'accompagnement
- Redynamisation des centres villes (FISAC)
- Création d'une plateforme d'initiative locale aux créateurs d'entreprises
- Aménagement de locaux pour services de proximité

Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2013

- Accompagnement des salariés vers l'emploi
- Accompagnement des mutations économiques
- Accompagnement du développement des micros entreprises
- Soutien du commerce et les services de proximité dans les quartiers
- Développement d'une offre de locaux pour des activités de proximité
- Développer une offre d'accueil pour des activités sur les zones dédiées
- Mise en place des outils d'observation et de connaissance
- Amélioration de l'accès à l'emploi des publics en difficulté (mobilité, réduction du déficit qualification...)
- Former les acteurs locaux sur les dispositifs d'insertion par l'économie, de lutte contre les discriminations

2.2. Dispositifs contractuels mis en œuvre sur le territoire

- Schéma Départemental de service aux familles
- Contrat Local de Santé du Pays de Martigues 2014-2016
- Plan Local de Santé Publique 2010-2014
- Contrat Enfance Jeunesse signé respectivement entre les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts et la CAF
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Réseau Education Prioritaire
- Programme de Réussite Educative
- Lire et grandir
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance 2015-2017
- Fonds interministériel de la prévention de la délinquance
- Programme Local de l'Habitat conclu pour la période 2010-2015
- Convention générale de Gestion Urbaine de Proximité de Martigues 2013-2016
- Convention générale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de Port-de-Bouc 2013-2016
- Convention cadre des Centres sociaux avec la commune de Port-de-Bouc
- Equipe Résorption de l'habitat indigne
- Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues
- Emplois aidés
- Contrat Adultes relais
- Emplois d'avenir
- Dispositif Garantie jeune
- CCAPEX labellisées

3. MODALITES DE MISE ŒUVRE

3.1. Modalités de pilotage

3.1.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage et d'évaluation regroupe les représentants des signataires du Contrat de ville. Il est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et le Préfet délégué à l'Égalité des Chances et se compose de :

- L'Etat
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues
- Des Villes de Martigues et Port-de-Bouc
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur
- Du Département des Bouches du Rhône
- Le SMGETU
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La CCIMP
- La CMA
- Des bailleurs sociaux
- L'Association Régionale HLM PACA et Corse
- La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône
- Le Procureur de la République
- Le Recteur d'Académie
- L'Agence Régionale de Santé
- Pôle Emploi
- Le Théâtre des Salins
- Des représentants de Conseils citoyens

Il assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche et a pour missions :

- D'orienter, mobiliser et organiser la mise en œuvre du Contrat de ville ;
- De veiller à la cohérence de la politique menée ;
- De contrôler le respect des objectifs et des engagements des partenaires.

Il se réunit au moins deux fois par an afin :

- De valider les bilans annuels et les évaluations ;
- D'arrêter le programme annuel d'actions ;
- De procéder aux arbitrages budgétaires.

La préparation des réunions du Comité de Pilotage est assurée conjointement par l'équipe du Sous-préfet d'arrondissement et la direction de l'Équipe Opérationnelle.

3.1.2. Le comité technique

Le Comité technique est composé de :

- La direction de projet ;
- Les représentants techniques des partenaires.

En appui du Comité de pilotage, le Comité technique est chargé de la maîtrise d'œuvre générale du Contrat de Ville, de son animation, de sa coordination et du suivi des actions. Il a pour mission de préparer les réunions du Comité de pilotage et se réunit autant que de besoin. Il associe autant que nécessaire les référents de l'équipe opérationnelle.

3.1.3. Le comité d'évaluation

Le Comité d'évaluation est composé de :

- L'Équipe Opérationnelle CAPM ;
- La Déléguée du Préfet ;
- Les représentants techniques des partenaires ;
- Les Représentants des Conseils Citoyens.

Il a pour mission de procéder à l'évaluation de tout ou partie des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville, à partir des critères d'évaluation définis ci-après, lesquels pourront

être adaptés en fonction des thématiques et des actions évaluées.

3.2. La participation citoyenne

3.2.1. Les conseils citoyens

Les conseils citoyens sont encadrés par :

- La loi du 21 février 2014 : Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine
- Le cadre de référence des Conseils Citoyens du Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

La législation prévoit :

- Une mise en place obligatoire dans tous les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Article 7 de la loi) ;
- Une participation active des habitants à :
 - o la mise en œuvre du pilotage des différentes instances des Contrats de Ville ;
 - o la participation aux opérations de renouvellement urbain ;
- Dix principes : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, Neutralité, Pluralité, Parité, Proximité, Indépendance, Souplesse ;
- Un principe de mise en place : De manière pragmatique sur les bases des dispositifs participatifs existants ;
- Une composition plurielle : 2 collègues, habitants et représentants associatifs ou acteurs locaux ;
- Un principe de désignation des habitants : Tirage au sort ou volontariat ;
- Une mise en œuvre obligatoire d'un règlement intérieur du Conseil Citoyens.

Le Conseil Citoyen remplit plusieurs fonctions :

- Participer aux différentes instances de fonctionnement du Contrat de Ville ;
- Analyser les besoins exprimés par les habitants ;
- Faire la point sur les différents projets intéressants le quartier ;
- Participer aux différents comités techniques et comités de pilotage du Contrat de Ville ;

- Permettre l'accès à l'ensemble des documents de programmation du Contrat de Ville.

Sur le territoire de la CAPM, les Conseils citoyens s'inscrivent dans la pratique de démocratie participative que Martigues et Port de Bouc développent sur le territoire communautaire depuis de nombreuses années.

Cette politique de gestion urbaine de proximité, fondée sur la promotion de la démocratie participative et la citoyenneté sur l'ensemble des quartiers du territoire, favorise et encourage la participation des habitants à la vie de leur quartier et de leur ville qui contribue à établir dans un objectif de co-construction un diagnostic des dysfonctionnements et des priorités avec l'habitant.

La concertation avec les habitants s'est appuyée sur les conseils de quartiers à Martigues ou les collectifs d'environnement social à Port-de-Bouc qui réunissent régulièrement l'ensemble des partenaires pour communiquer avec les habitants sur les actions et projets développés sur le quartier. L'objectif y est d'impliquer, d'associer, de concerter et de prendre en compte les demandes et suggestions des habitants de manière transversale.

Les Conseils citoyens permettent dans les quartiers règlementaires de poursuivre cette pratique de démocratie participative à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du contrat de ville.

Des réunions publiques auront lieu dans le courant du mois de septembre 2015, au sein des quartiers règlementaires afin de présenter le Contrat de Ville aux habitants.

3.2.2. Etat des lieux de la démocratie participative sur le territoire

Sur les communes de Martigues et de Port-de-Bouc, les politiques de démocratie participative sont vieilles de plus de 30 ans. Elles prônent dans le fonctionnement des différents services publics assurés par les Villes des principes de proximité entre élus, habitants et services.

Cette orientation politique forte repose sur :

- Des pratiques concrètes :
 - o L'existence de Conseils de Quartier à Martigues (23 conseils) et de Collectifs d'environnements sociaux à Port-de-Bouc (4 collectifs) ;
 - o La mise en œuvre particulière de ces Conseils et Collectifs sur les grands quartiers de logements sociaux ;
 - o La mise en œuvre d'une ingénierie particulière de gestion urbaine de proximité sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Conventions de Gestion Urbaine de Proximité à Martigues et Convention de Gestion Urbaine et Sociale à Port-de-Bouc).
- Des procédures de développement social et urbaines particulières :
 - o La démarche des projets de quartier (initiée depuis 1999) ;
 - o Les contrats de ville successifs (depuis 1999) ;

- **Une structuration adéquate des services publics municipaux** en reflet de ces politiques de démocratie locale et participative qui s'est traduite :
 - A Martigues, par :
 - la création de la Direction de l'Habitat et de la Démocratie Participative regroupant les services Logement, Centres Sociaux, Développement des Quartiers, Vie Associative et service Jeunesse ;
 - la structuration du travail transversal entre le service Développement des Quartiers et les Maisons de Quartier
 - à Port-de-Bouc par :
 - le renforcement depuis 2011 du service Citoyenneté composé aujourd'hui de 3 agents ;
 - la structuration en 2012 d'un poste de gestion urbaine et sociale de proximité qui travaille en articulation avec le service citoyenneté ;
 - l'ouverture récemment d'une maison du citoyen qui lui offre plus de visibilité et permet un accueil et un échange continu avec la population ;
 - La mobilisation d'une diversité de professionnels sur les questions de la concertation et la construction de divers projets de démocratie locale et de citoyenneté, qui sont transversales à toutes les thématiques et actions municipales (Chargée de projet en politique de la ville, Urbaniste communale, animateurs jeunesse, Acteurs culturels, Acteurs sociaux, Acteurs éducatifs...)

La pertinence de l'ensemble de ces outils et actions a été largement démontrée dans la mobilisation des habitants. Ils offrent en effet une expression directe aux habitants et ont permis des avancées significatives sur des aménagements de proximité en faveur de tous (création d'espaces de vie, embellissement, amélioration du civisme, réflexions citoyennes...). La mise en œuvre incontournable des Conseils Citoyens sur les quartiers réglementaires de la Politique de la Ville (Mas de Pouane, Notre Dame des Marins, Canto-Perdrix, les Aigues Douces, Les Comtes) ne pourra ainsi se faire qu'en tenant compte et en prolongation de cet existant.

La mise en œuvre de ces Conseils Citoyens ne pourra advenir qu'à l'issue d'une phase de co-construction nécessairement expérimentale. Il sera procédé à une mise en œuvre progressive en agglomérant autour du concept de Conseils Citoyens les pratiques, méthodes et partenariats déjà existants et qu'il convient de sauvegarder dès lors qu'ils ont fait preuve de leur efficacité.

En effet il a été constaté une atteinte partielle que les objectifs attendus en matière d'une Co-construction solidaire et respectueuse de la ville, n'ont été que partiellement atteints en raison notamment de la crise du bénévolat et la citoyenneté, du repli sur soi, d'une augmentation de l'individualisme qui constituent autant de freins à cette prise en compte commune. C'est pourquoi, le contrat de ville souhaite amplifier ses actions et prolonger les dispositifs mis en place par des rencontres toujours plus en proximité avec la population et conformément aux orientations de la politique de la ville mettre en place des conseils citoyens.

Une participation renforcée des habitants des quartiers à la politique de la ville permettrait de :

- Ajuster leur connaissance des quartiers et des besoins de leur population ;
- Améliorer la prise en compte les besoins des citoyens pour construire avec eux des projets en adéquation avec les aspirations des habitants des quartiers ;
- Renforcer une dynamique utile à la cohésion sociale ;
- Réguler les tensions et éviter les incivilités ;
- Contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Elargir les sujets de débat ;
- Redonner confiance aux citoyens dans la « chose publique » et donner l'envie d'une implication plus grande et de prises de responsabilité citoyenne ;
- Renforcer leur pouvoir d'agir, d'être force de proposition et/ou de réaliser des actions qui répondent plus facilement aux besoins d'autres habitants du quartier ;
- Rendre l'action publique et les enjeux de la politique de la ville plus lisible ;
- Lutter contre le repli sur soi et créer davantage de lien social.

3.2.3. Une mise en place progressive des Conseils citoyens

3.2.3.1. Une inscription dans la continuité des dispositifs existants

❖ Martigues : la constitution préalable de Commissions de quartier

Il s'agit d'un groupe stable de personnes, représentatif d'un quartier et associant habitants, associations concernées, techniciens et élus du quartier. Dans ce groupe stable, les habitants doivent être prioritaires.

Ces Commissions de quartier seront associées et participeront :

- aux réunions intéressant le quartier ;
- aux réunions thématiques intéressant le quartier, plusieurs quartiers, l'ensemble des quartiers de la Ville ;
- à l'ensemble des groupes de travail ou d'animation mis en œuvre dans le cadre des GUP;
- aux réunions techniques concernant les projets d'aménagement ou de réhabilitation afférents au quartier.
- aux RTP ;
- aux préparations des Conseils de Quartier ;
- aux Conseils de Quartier ;
- aux temps forts du quartier (Carnaval, Fête de Quartier, Fête de Noël...)

Ces commissions comprendront 15 à 20 personnes maximum et seront composées d'un collège habitants (10 personnes) et d'un collège institutions (entre 6 et 10 personnes).

Collège habitants :

- Dans un cadre associatif (CNL, APE, autres) : 5
- Dans un cadre individuel (habitant relais, habitant engagé, Conseil de Maison, Conseil de Quartier) : 5

Collège institutions :

- Maison de Quartier : 1
- Service DQ : 1
- Institution scolaire : 2 à 3
- Bailleurs : 1 à 2
- Élus : 1 à 2

Ces Commissions de Quartier constitueront, à terme, une structure stable de représentation assez fine de l'ensemble des quartiers de Martigues, soit environ 20 personnes x 23

Conseils de Quartier = 460 personnes.

En ce qui concerne les 3 quartiers réglementaires de la politique de la ville, c'est cette Commission de Quartier (20 personnes) qui constituera la structure embryonnaire du Conseil Citoyens à construire.

Soit, à moyen terme et pour les 3 quartiers, un groupe stable de 60 personnes représentatives de ces quartiers.

❖ **Port-de-Bouc : la structuration préalable des Collectifs d'environnement sociaux**

Le collectif d'environnement social est un groupe existant et stable, composé de personnes, représentatives d'un quartier et associant habitants, associations, techniciens, élus du quartier sur lequel nous souhaitons nous appuyer comme moteur pour créer les conseils citoyens, à savoir des instances ad'hoc de suivi du contrat de ville.

L'étape est nécessaire pour assurer une continuité dans chaque quartier de la ville (territoire plus large que les QPV) et pour qu'à terme les 2 instances puissent travailler ensemble, dans un souci de cohérence.

Pour ce faire, nous souhaitons dans un premier temps, structurer et renforcer ces groupes existants, étape préparatoire à la création des conseils citoyens.

Il nous faudra :

- ⇒ Réaffirmer le pilotage des collectifs d'environnement sociaux par les centres sociaux. La Ville continuera d'apporter son soutien logistique et par sa présence d'apporter une écoute attentive des besoins portés par les habitants et donc leur prise en compte ;
- ⇒ Augmenter la représentativité citoyenne et partenariale de chaque quartier inhérent au secteur d'intervention du centre social en précisant la composition de ces collectifs et la place donnée aux habitants et au milieu associatif ;
- ⇒ Renforcer la participation des habitants des quartiers réglementaires en procédant à un tirage au sort.

Exemple de composition attendue des collectifs d'environnement sociaux :

- Habitants : 1 à 2 par lotissement, cité HLM ou copropriété (entre 15 et 20 par quartier)
- Elus municipaux : 2
- Membres du Conseil d'administration du centre social : 2
- Direction du centre social : 1
- Chargé de la Politique de la ville : 1
- Coordonnateur GUSP : 1
- Service municipal de la citoyenneté : 1
- Représentants CNL ou associations des locataires
- Associations des copropriétaires
- Association des commerçants et artisans : 1
- Association des jeunes si existante (ou représentants des jeunes) : 1
- Associations de quartiers,
- Services sociaux

- Techniciens des services de la Ville (éducation, Logement, coordination culturelle, Police municipale),
- Techniciens de la CAPM (Collecte, ...)

- ⇒ Harmoniser et compléter des outils communs aux 4 collectifs d'environnement sociaux (organisation, communication, production, suivi)
- ⇒ Varier les horaires des réunions des collectifs pour intégrer de nouveaux habitants.

Une fois restructurés, ces collectifs poursuivront le travail engagé depuis plusieurs années, à savoir :

- Consolider les relations de proximité avec tous les habitants des quartiers,
- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers,
- Proposer des actions relevant du mieux vivre ensemble et du lien social.

Parallèlement, cette restructuration nous permettra de recruter le collège associatif/partenaire au sein des collectifs d'environnement sociaux et de lancer une grande campagne de communication afin de faire appel au volontariat parmi tous les habitants et d'engager la démarche de tirage au sort des habitants des quartiers réglementaires.

Afin d'élargir le nombre d'habitants volontaires des QPV, un « espace citoyen mobile » porté par le service citoyenneté, à travers une démarche « d'aller vers » les populations, aura pour objectif de sensibiliser à la démarche.

Un tirage au sort aura lieu en croisant les différentes listes qui pourraient être disponibles. Cette démarche sera affinée avec les membres des collectifs d'environnement sociaux afin de les associer pleinement et de les rendre acteurs et pilotes des futurs conseils citoyens. Des contacts seront pris avec les bailleurs sociaux afin de définir avec eux la méthodologie la plus adaptée à un tirage au sort le plus représentatif possible.

Une démarche spécifique sera enclenchée en direction de tous les acteurs économiques des quartiers afin de leur proposer de participer à la démarche.

Lorsque les conseils d'environnement sociaux seront renforcés et redynamisés, ils pourront piloter la mise en œuvre des conseils citoyens composés des membres qui le souhaiteraient, du collège associatif/partenaire et du collège habitants composé des personnes tirées au sort et volontaires.

3 Conseils citoyens seront créés, sur les 2 quartiers en QPV (Aigues-Douces/La Lèque, Tassy, Les comtes) et regrouperont un collège associatifs/partenaires (10 représentants) et un collège habitants des QPV (10 représentants).

Une attention particulière sera portée au quartier des Amarantes, en veille active compte tenu des indicateurs démontrant la fragilité du quartier ainsi que des enjeux de développement présents sur le secteur (requalification de la RN...). Il ne s'agira pas de créer un conseil citoyen car il n'y a pas lieu de suivre le contrat de ville et les actions spécifiques des quartiers réglementaires. En revanche, il s'agira d'appliquer la même démarche de renforcement du conseil d'environnement social.

3.2.3.2. Modalités de mise en œuvre

La loi du 24 février 2014 crée les conseils citoyens, qui comporteront un collège «habitants», celui-ci devant constituer à minima 50% des membres du conseil citoyen. Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein d'un collège habitants, la méthode de tirage au sort a été prévue par la loi.

Précisée par le Cadre de Référence des conseils citoyens, le collège des habitants devra respecter l'égalité homme/femme et être représentatif des différentes composantes de la population des quartiers, et notamment favoriser la place des jeunes et leur participation à la vie démocratique.

Un tirage au sort aura lieu en croisant les différentes listes qui pourraient être disponibles. La difficulté est de déterminer à partir de quelle liste sera effectué le tirage au sort, et la place des candidatures volontaires. Le ministère de la ville identifie ainsi plusieurs sources mobilisables, mais qui présentent pour certaines d'entre elles des limites dans l'utilisation qui peut en être faite, notamment au titre de la CNIL :

- Le répertoire d'immeubles localisé (RIL) utilisé par l'Insee dans le cadre du recensement : Après consultation de l'INSEE, il s'avère que son utilisation ne sera pas possible ;
- Les fichiers EDF : ne sont pas communicables (source : Direction juridique EDF) ;
- Le fichier de taxe d'habitation détenu par l'administration fiscale mais dont l'usage est délicat dans la mesure où il comporte des informations personnes sur le détail de la base d'imposition, les cotisations, les dégrèvements ;
- Les fichiers des organismes HLM : ne permettront pas d'avoir une liste exhaustive des personnes habitants le quartier, dans la mesure où les quartiers ne sont pas composés exclusivement de logements locatifs sociaux, et où seul le détenteur du bail peut être connu ;
- Les listes électorales : avec cependant le problème de l'absence dans ces listes des habitants de nationalités étrangères et des personnes de nationalité française qui n'y sont pas inscrits ;
- Les fichiers du réseau d'eau quand il est en régie municipale ou intercommunale.

Afin de palier ces difficultés, le cadre de référence du ministère de la ville préconise cependant qu'une partie du tirage au sort se base sur une liste composée de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures largement diffusé. Cette liste permet de dépasser les limites des listes précédentes, en permettant à des habitants qui n'y figurent pas de candidater.

Cette démarche sera affinée avec les membres des Conseils de quartier afin de les associer pleinement et de les rendre acteurs et pilotes des futurs conseils citoyens, car cela suppose alors un gros travail de médiation, d'explication et de mobilisation en amont pour encourager des candidatures issus des fractions de la population qui ne participent pas habituellement à ce type de démarche.

Les moyens d'interpellation des candidats potentiels sont, au vu des pratiques repérées, outre le travail de mobilisation par les agents de proximité:

- Site internet de la collectivité ;

- Journal de la collectivité ;

- Urne et bulletin de candidature à disposition lors de rencontres organisées pour informer sur la constitution des conseils citoyens et collecter des éléments de diagnostic

Des contacts seront pris par ailleurs avec les bailleurs sociaux afin de définir avec eux la méthodologie la plus adaptée à un tirage au sort le plus représentatif possible.

Une démarche spécifique sera enclenchée en direction de tous les acteurs économiques des quartiers afin de leur proposer de participer à la démarche.

❖ **Martigues**

La mise en forme et l'élaboration des Conseils Citoyens peuvent adopter des formes et des pratiques variées selon les territoires mais la méthode employée devra toutefois répondre à un certain nombre de critères :

- Coproduction obligatoire entre les services des Villes et les Centres sociaux et Maisons de Quartier ;

- Fonctionnement compatible avec le fonctionnement des Conseils de Quartier ;

- Fonctionnement compatible avec le fonctionnement et la souveraineté du Conseil de Maison ou des Commissions Sociales quand elles existent ;

- Organisation commune d'un calendrier prévisionnel d'activités du Conseil Citoyen regroupant les actions ou les pratiques décrites précédemment.

On aura soin de solliciter le Conseil Citoyen sur les thèmes ou les actions où l'expression des habitants ou leur réflexion commune a véritablement capacité à modifier les pratiques ou la nature des projets à mettre en œuvre et intéressant le quartier ou sa population.

Enfin, l'autonomisation progressive du Conseil Citoyens nécessitera éventuellement une professionnalisation ou une formation de ses membres, la mise en œuvre de dispositifs de recherche/actions, l'intervention de spécialistes de développement social urbain ou d'autres prestataires de services.

Ces actions devront être imaginées dans le temps. Elles pourront et devront faire l'objet de montages de dossiers de financement recevables dans le cadre du Contrat de Ville.

❖ **Port de Bouc**

La mise en forme et l'élaboration des Conseils Citoyens peuvent adopter des formes et des pratiques variées selon les territoires mais la méthode employée devra toutefois répondre à un certain nombre de critères :

- Pilotés par les comités d'environnement sociaux
- Compatibilité entre le calendrier prévisionnel d'activités du Conseil Citoyen et celui du Contrat de Ville.

On aura soin de solliciter le Conseil Citoyen sur les thèmes ou les actions où l'expression des habitants ou leur réflexion commune a véritablement capacité à modifier les pratiques ou la nature des projets à mettre en œuvre et intéressant le quartier ou sa population.

Enfin, pour que les participants aux Conseils citoyens puissent être en mesure de mettre en œuvre les missions qui leur sont dévolues, un programme de formation et un accompagnement pourront leur être proposés.

Actions complémentaires qui faciliteront la mise en place des conseils citoyens

Cette organisation veut fortifier la démarche communale et impulser une dynamique qui sollicite les habitants pour leur participation à des conseils citoyens dans les territoires concernés et qui leur démontre l'utilité de leur implication. La collectivité réfléchit à la mise en place de ces conseils, de leur articulation et de leur adaptation avec les collectifs d'environnement sociaux et les instances locales.

Animer, aller vers, rencontrer, proposer, construire..... cette impulsion doit favoriser et multiplier la participation des citoyens au service de l'intérêt général des habitants, du quartier, de la ville, de la vie. Les portes de la citoyenneté sont ouvertes à toutes et tous.

Programme d'actions visant à renforcer la participation des habitants :

- La mise en place de permanences d'élus dédiés à chaque quartier, un numéro vert, l'ouverture d'espaces citoyens en renforcement de la politique d'information et de communication ;
- Le renforcement des visites de quartier en les planifiant sur l'année, afin de permettre des jours et des horaires plus adaptés à la disponibilité des habitants et afin de s'assurer d'une réponse plus rapide des demandes ;
- L'amélioration de la visibilité de la visite de quartier (pieds d'immeubles, délimitation plus fine des espaces, disposition de tables et de chaises) ;
- Faire tourner l'équipe citoyenneté chaque semaine dans des lieux différents, avec « un espace citoyen mobile » qui appelle les habitants à participer et à intervenir dans la construction de projets et qui présente ceux en cours (petits et grands). Un espace citoyen, où l'ensemble des projets est soumis en permanence au contrôle des habitants. Un espace citoyen qui informe également sur les dispositifs et actions dans lesquelles ils peuvent trouver leur place ;
- La création d'une « Agora d'été », où chacun puisse s'exprimer, parler avec les élus,

les techniciens, le mouvement associatif, les bailleurs, les centres sociaux... Conclure par un échange festif, de type voisinades, théâtre en plein air, théâtre forum, ballet, exposition des talents de quartiers, des groupes de musiques du quartier...

Conformément à leur philosophie en la matière, les Villes de Martigues et Port-de-Bouc souhaitent que le développement de dispositifs spécifiques de proximité ou de participation puisse rapidement devenir une modalité d'expression et de fonctionnement des services publics municipaux pour l'ensemble du territoire.

3.2.3.3. Calendrier

❖ **Martigues**

➤ **Premier trimestre 2015**

- Lancement de la méthode
- Réunion avec acteurs et services concernés :
 - Présentation du cadre général
 - Présentation des Commissions de Quartier
 - Présentation des Conseils Citoyens dans le cadre des Contrats de Ville
 - Présentation de la note méthodologique
- Organisation technique du Corpus préalable à la formation de la Commission de Quartier : détermination collective du Corpus

➤ **Deuxième trimestre 2015**

- Pré-définition des 3 Conseils Citoyens pressentis ;
- Présentation de la méthode en Comité Technique et Pilotage du Contrat de Ville et du lien structurel entre Commissions de Quartier et Conseils Citoyens ;
- Présentation de la méthode dans le cadre des Conseils de Quartier afin de les informer de la mise en œuvre des Commissions de Quartier ;
- Organisation des temps forts et réunion du Conseil Citoyens : calendrier prévisionnel 2015/2016 élaboré à partir de :
 - Réunions publiques propres au fonctionnement classique des Conseils de Quartier et des principes de la GUP ;
 - Réunions propres au fonctionnement du Contrat de Ville et à la mise en œuvre des projets ;
 - Réunions propres à la gouvernance du Contrat de Ville ;
 - Réunions propres aux actions menées sur le quartier et regardant le Conseil

Citoyen.

➤ **Troisième trimestre 2015**

- Démarrage du fonctionnement des Commissions de Quartier/Conseils Citoyens
- 1ère réunion : organisation des débats portant sur l'expression des besoins, la connaissance des dossiers intéressant le quartier, les souhaits exprimés par les habitants sur d'éventuelles actions à mener.

➤ **Quatrième trimestre 2015**

- Réunion du Conseil Citoyens : préfiguration des programmes d'actions 2016 des Contrats de Ville et des projets de quartier en lien avec :
 - L'équipe de la Maison de Quartier ;
 - Les porteurs d'actions intervenant sur le quartier.

➤ **Premier trimestre 2016**

- Réunion Conseil Citoyens sur les différents dossiers ou projets fonctionnement/investissement intéressant le quartier (à voir avec le Comité Technique Contrat de Ville) ;
- Participation des Conseils Citoyens aux Comités Techniques et de Pilotage du Contrat de Ville (à voir avec le Comité Technique Contrat de Ville).

❖ **Port de Bouc**

➤ **Premier trimestre 2015**

- Lancement de la méthode,
- Réunion de l'équipe opérationnelle :
 - Présentation du cadre général ;
 - Présentation des Conseils Citoyens dans le cadre des Contrats de Ville ;
 - Préconisations sur la structuration des Collectifs d'environnement sociaux.

➤ **Deuxième trimestre 2015**

- Elaboration de la note d'opportunité à intégrer au document du Contrat de ville,
- Pré-définition des 3 Conseils Citoyens ;
- Présentation de la méthode en Comité Technique et Pilotage du Contrat de

Ville et du lien structurel entre Collectifs d'environnement sociaux et Conseils Citoyens ;

- Présentation de la méthode aux Centres sociaux et création d'un outil de communication en direction des habitants, des partenaires associatifs et des collectifs d'environnements sociaux.

➤ **Troisième trimestre 2015**

- Elaboration du calendrier prévisionnel 2015/2016 :
 - Réunion publique de présentation du dispositif de participation citoyenne aux habitants (Service citoyenneté, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Collectifs d'environnement sociaux, Conseils citoyens, Maison du projet, l'espace citoyen mobile, ...) et ouverture de la campagne de pré-inscription Collège habitants des Conseils citoyens ;
 - Présentation du dispositif de participation citoyenne aux membres des Collectifs d'environnement sociaux (préinscription Collège partenaires associatifs des Conseils citoyens) ;
 - Planification des réunions des Collectifs d'environnement sociaux et des Conseils Citoyens.
- Démarrage du fonctionnement des Collectifs d'environnement sociaux restructurés,
- Préparation des 3 ateliers du citoyen (processus sur le pouvoir d'agir des habitants des QPV) méthode déjà expérimentée sur Port-de-Bouc qui permet de créer les conditions de la participation des habitants à l'action publique, recentrage sur les QPV et les actions à mener en lien avec le diagnostic quartier.
- Proposition de formations en direction des participants aux Conseils citoyens.

➤ **Quatrième trimestre 2015**

- Publication des listes de participants aux Conseils citoyens et mise en place des premières réunions (échanges sur le diagnostic du quartier, appropriation de la démarche Contrat de ville, propositions et pistes d'actions) ;
- Organisation des 3 Ateliers du citoyen dans les Centres sociaux ;
- Lancement de l'appel à projet et rencontres avec les porteurs de projet (sous la forme d'échanges).

➤ **Premier trimestre 2016**

- Réunion des Conseils Citoyens sur les différents dossiers ou projets fonctionnement/investissement intéressant le quartier (à voir avec le Comité Technique Contrat de Ville) ;
- Participation des Conseils Citoyens aux Comités Techniques et de Pilotage du Contrat de Ville (à voir avec le Comité Technique Contrat de Ville) ;
- Mise en place des premières formations.

3.3. Ingénierie

3.3.1. Equipe opérationnelle CAPM

Placée sous l'autorité de la Direction Générale des Services de la CAPM, l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville se compose de :

- Direction « Politique de la Ville » de la CAPM : Directeur Général Adjoint des Services et Directrice Politique de la Ville ;
 - Le DGS de la Ville de Martigues ;
 - Le DGS de la Ville de Port-de-Bouc, représenté par sa DGS Adjoint et la Responsable de la Mission Ville.
- ❖ Référents Cohésion Sociale :
- Référent « Santé » : Directrice du Service Santé de la CAPM ;
 - Référents « Social » :
 - o Directeur du CIAS/SIVU ;
 - o les Responsables des pôles de Martigues et de Port-de-Bouc
 - Référents « Réussite éducative » :
 - o le Responsable du PRE de Port-de-Bouc ;
 - o La Directrice du Service Education-Enfance de la Ville de Martigues
 - Référents « Sport-Culture-Socio-éducatif » :
 - o Le Responsable du Service des sports Ville de Martigues ;
 - o Le Responsable du PAJ de Port-de-Bouc ;
 - o La Directrice de la Coordination Culturelle de Port-de-Bouc ;
 - o La Directrice du Service Culture de Martigues, ou sa représentante ;
 - o La Directrice du Service Citoyenneté de Port-de-Bouc.
 - Référents Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :
 - o Le Responsable du CISPD/Responsable du Service Prévention de la ville de Martigues ;
 - o Le DGS de Port-de-Bouc ou son représentant.
- ❖ Référents « Cadre de Vie, Accompagnement des habitants dans le logement et Renouvellement Urbain » :
- Le Directeur du Service DHDP de la Ville de Martigues ;
 - La Responsable du Service Architecture/Renouvellement Urbain de Port-de-Bouc ;
 - La Responsable de la GUSP de Port-de-Bouc.
- ❖ Référents « Développement Économique, Formation, Insertion et Emploi » :

- La Responsable du Service Développement Économique de la CAPM
- La Directrice du Service Formation- Insertion de la CAPM

Cette Équipe Opérationnelle pourra se décliner de manière particulière, et élargie en tant que de besoin à d'autres services et/ou partenaires, aux niveaux communaux afin d'assurer une meilleure proximité de terrain. L'Équipe Opérationnelle CAPM veillera particulièrement à la transversalité et à la cohérence d'ensemble de ces dispositifs.

L'équipe opérationnelle a pour mission :

- La mise en œuvre des actions territoriales et thématiques développées sur le territoire ;
- La coordination régulière d'ensemble en assurant la relation au « terrain » ;
- Le montage des actions avec les partenaires concernés et les porteurs de projets ;
- La mise en œuvre de l'évaluation du Contrat de Ville ;
- Le secrétariat du comité de pilotage et d'évaluation et des comités techniques.

4. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET ENJEUX PAR PILIER

4.1. Cohésion sociale

La CAPM connaît une précarisation croissante de ses habitants qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour accéder aux services publics dans un contexte de désengagement de l'Etat sur le droit commun. A cela s'ajoute un renforcement des personnes seules et des familles monoparentales qui fait craindre une augmentation du risque de rupture du lien social.

4.1.1. Des difficultés d'accès à la santé pour une population fragilisée (Cf. CLS et PLSP en annexe)

4.1.1.1. Des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins

En partenariat avec le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, la collectivité s'est fortement engagée ces dernières années dans le rattrapage de l'offre d'équipements de santé et médico-sociaux sur le territoire. L'implantation d'un centre hospitalier à Martigues constitue un atout majeur en ce qu'il offre notamment un accès aux différentes spécialités médicales. Un projet de Centre de santé / service de consultations médicales ambulatoires pratiquant le tiers-payant est par ailleurs en projet sur la commune de Port-de-Bouc, qui viendrait renforcer l'accessibilité des personnes les plus en difficulté à la santé.

Le territoire bénéficie en outre d'un Atelier santé ville depuis 2003 et de la mise en œuvre d'un Plan local de santé publique depuis 2005, s'appuyant sur un riche partenariat, et d'un Contrat local de Santé pour la période 2014-2016.

Toutefois, l'accès à la santé reste inégalitaire entraînant un renoncement aux soins des publics précaires dont la santé est plus fragile. Plusieurs freins dans l'accès aux soins sont identifiés, d'ordre financier, culturel, administratif, psychologique ou géographique. Le territoire se souffre d'un manque d'attractivité pour la médecine générale conjugué à un vieillissement des praticiens, ainsi qu'une sous représentation de certaines spécialités médicales et paramédicales en ville.

Plusieurs problématiques lourdes de santé sont recensées, telles que la santé des jeunes en relation notamment avec la pauvreté infantile, la santé au travail en relation avec l'histoire industrielle du territoire, et l'accélération du vieillissement de la population.

4.1.1.2. Des problématiques de santé lourdes liées à la structure socio-économique du territoire

L'inscription du territoire dans un bassin industriel n'est pas sans conséquence sur le développement de maladies professionnelles et sur les problématiques d'environnement et de pollution. La santé au travail constitue un véritable problème de santé publique, à l'origine d'une mortalité prématurée et d'une morbidité plus élevées qu'ailleurs, bien qu'une baisse soit amorcée. La population immigrée et/ou faiblement qualifiée est plus impactée par les maladies professionnelles et nécessite ainsi un accompagnement plus important dans ses démarches. Aussi les acteurs locaux sont-ils fortement engagés autour des maladies professionnelles et de leur impact auprès des familles.

La fragilisation des ménages et les difficultés socio-économiques des publics s'accompagnent d'une plus grande vulnérabilité psychologique et mentale. L'offre spécialisée dans la souffrance psychique (prévention des personnes en souffrance, développement de l'offre d'écoute) a beaucoup développée mais reste incomplète en matière de santé mentale et un cloisonnement entre la santé mentale, le social et l'éducatif persiste. Les services de santé font état d'un manque de moyens pour répondre à la demande croissante, en particulier en psychiatrie, et en traitement de la souffrance psychique, ainsi qu'une inadaptation de l'offre de services de Tutelles.

4.1.1.3. Un territoire fortement concerné par la problématique de la perte d'autonomie

Pour faire face à l'accélération du vieillissement de la population, à mettre en regard avec l'histoire industrielle du territoire, les pouvoirs publics se sont attachés à développer les dispositifs de prise en charge des personnes âgées et des actions favorisant le maintien à domicile. Le territoire bénéficie ainsi de la présence d'un pôle Info seniors 13, d'un réseau de santé gérontologique et du dispositif MAIA. Un projet de places d'accueil de jour supplémentaires Alzheimer est actuellement en cours et permettra de doubler la capacité actuelle.

Si la capacité d'hébergement des personnes âgées s'est également améliorée ces dernières années, elle reste pour sa part encore insuffisante et se caractérise par une inadéquation entre l'offre nouvelle et la capacité financière des ménages.

Concernant les personnes en situation de handicap, la CAPM enregistre un taux de supérieur à la moyenne départementale. L'offre d'hébergement pour personnes handicapées adultes et enfants est très insuffisante. Malgré il est à noter la présence sur le territoire d'une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et de plusieurs structures/associations intervenant auprès des personnes handicapées sont implantés sur le territoire.

4.1.2. Action éducative

4.1.2.1. Des parcours scolaires déterminés par la structure économique du territoire et l'origine sociale des élèves

La réussite éducative est l'une des problématiques transversales à l'ensemble du territoire. Les partenaires institutionnels, les services des villes, les acteurs associatifs, sont ainsi fortement impliqués au côté des établissements scolaires, des enfants, des jeunes et des familles. Un projet éducatif territorial est en œuvre sur les communes de Martigues et Port-de-Bouc et cette dernière bénéficiait jusqu'à présent d'un projet de réussite éducative, qui a démontré l'intérêt d'une prise en charge précoce des difficultés des élèves. Ces instances de coordination contribuent à renforcer la réussite éducative et la lutte contre l'échec scolaire.

Néanmoins, les inégalités sociales en matière de réussite scolaire se sont renforcées, plus qu'ailleurs. L'impact de l'origine sociale et de la précarité des familles sur les résultats des élèves est croissant. Se pose ainsi la question de l'échec scolaire, avec des difficultés importantes dès l'entrée en 6^{ème}, qui se renforcent tout au long du parcours scolaire de l'élève, et un risque de décrochage scolaire de plus en plus précoce.

Dans certains quartiers de la politique de la ville, on observe en outre une tendance des familles à retarder la scolarisation des enfants en maternelle, ce qui n'est pas sans conséquence sur la suite de leur parcours scolaire. Les établissements rencontrent des difficultés d'accueil des moins de 2 ans par manque de places, de moyens, dans un contexte d'augmentation des effectifs scolaires en primaire qui ont nécessité l'ouverture de plusieurs classes à la rentrée de septembre 2014.

L'offre de formation limitée sur le territoire conforte également une orientation rapide, voire par défaut, vers des filières courtes professionnalisantes. Il est à noter toutefois que les établissements d'enseignement sont inscrits dans une dynamique de développement de formations : lycées d'enseignements professionnels, CFA et institut de soudure.

La déscolarisation rapide des filles et leur difficultés pour accéder aux études constitue un autre phénomène qui s'accroît ces dernières années.

4.1.2.2. La culture comme vecteur de lien social

Les opérateurs de la culture, notamment dans le cadre de Marseille Provence capitale Européenne de la Culture 2013, s'efforcent des dernières années de diversifier et de renforcer leur programmation, dans un souci de démocratisation de l'offre culturelle. La fréquentation des équipements culturels est ainsi en hausse, et les partenariats renforçant notamment l'accès du jeune public à la culture sont en augmentation. En outre, il y a la volonté d'inscrire la culture dans les quartiers à travers la mobilisation des habitants autour de projets collectifs et d'arts de la rue.

Cette offre reste encore insuffisamment construite avec les habitants et les difficultés à mobiliser le jeune public hors des temps scolaires persistent, d'autant que le partenariat noué avec l'éducation nationale autour de projets pédagogiques tend à s'altérer. Par ailleurs on constate un manque de propositions culturelles pendant les vacances scolaires et la période estivale, auquel s'ajoute un développement insuffisant des NTIC.

La question de la mixité dans la participation des habitants aux activités culturelles se pose également, avec une plus grande participation des femmes.

Ainsi les difficultés d'accès à l'offre culturelle persistent pour une grande partie de la population.

4.1.2.3. Un développement de la pratique sportive dès le plus jeune âge

Le territoire de la CAPM bénéficie d'un niveau d'équipements sportifs satisfaisant et d'une volonté de longue date de la collectivité à promouvoir la pratique sportive, en particulier chez les enfants et les jeunes. L'offre de pratique socio-éducative et de porteurs d'actions dans le domaine de l'éducation populaire est ainsi particulièrement diversifiée. Les quartiers bénéficient en outre de l'organisation de pratiques sportives régulières, d'animations sportives hors périodes scolaires, pratique sportive de proximité menée par les services et les associations. Des dispositifs spécifiques sont mis en place en direction des jeunes en difficulté pour leur offrir un accès au sport.

Les acteurs observent cependant une baisse de la pratique sportive depuis 5/6 ans du public « jeunes », qui s'expliquent en partie par un coût d'inscription en club trop important pour les familles en précarité et une insuffisance d'aide financière. La baisse des subventions de droit commun constitue à ce titre un réel frein pour la mise en place d'activités socio-éducatives et sportives de proximité.

La question de la mixité est également très prégnante que ce soit parmi les licenciés des associations sportives des établissements scolaires ou dans l'offre sportive proposée dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville.

4.1.3. Civisme et tranquillité

4.1.3.1. Une amélioration de l'accès au droit – Prévention de la délinquance / sécurité

Le territoire de la CAPM est couvert par un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2015-2017. Il bénéficie en outre de plusieurs équipements existants ou en projets (commissariats de police, Maison du Droit et de la Justice, Pôle judiciaire). La mise à disposition des locaux et les moyens humains par la CAPM à la MJD, est particulièrement marquant de sont implication progressive sur ces questions.

La CAPM connaît une réduction du nombre de faits de délinquance constatés et bénéficie de et d'un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Néanmoins le territoire est confronté à une diminution des effectifs de la Police nationale et du personnel de la Maison du Droit et de la Justice. Par ailleurs les statistiques officielles ne permettent pas une appréhension globale de la réalité de la délinquance. Les signalements de vandalisme dans certains quartiers sont récurrents et les trafics sont en recrudescence dont les réseaux sont développés à l'échelle du territoire intercommunal. Le sentiment d'insécurité est ainsi persistant parmi la population.

4.1.3.2. Une pratique exercée de la démocratie participative vecteur de cohésion sociale

L'éducation à la citoyenneté et la médiation sociale développée depuis longtemps dans les quartiers permettent de prévenir la délinquance. Le territoire bénéficie d'une pratique ancienne et exercée de la démocratie participative et de la concertation avec les habitants des quartiers, notamment autour des projets de revalorisation du cadre de vie, dans le cadre des contrats de GUSP à Port-de-Bouc et de GUP à Martigues renouvelés en 2013.

Néanmoins le modèle actuel ne permet pas d'élargir les publics participants à la concertation et souffre d'un manque de mobilisation des bailleurs sociaux dans l'accompagnement social des quartiers. Les dispositifs ne sont pas toujours bien identifiés par les habitants. La participation aux conseils de quartier est souvent réduite à un public « habituel ». Les bailleurs sociaux ne sont pas suffisamment mobilisés dans l'accompagnement social des quartiers.

4.2. Cadre de vie et renouvellement urbain

4.2.1. SCOT et PLU

Le SCOT Ouest Etang de Berre fixe les orientations de développement du territoire suivants :

- Un territoire accueillant et solidaire
- Un territoire valorisant ses atouts économiques et stratégiques
- Le droit à la mobilité pour tous
- Un territoire valorisant sa situation et ses sites
- Pour un territoire se structurant à partir de son patrimoine agri-environnemental

En application de ces orientations, les projets de PLU de Martigues et de Port-de-Bouc proposent un certain nombre d'orientations de développement qui participent à la structuration du territoire communal et plus largement à l'organisation du territoire intercommunal de la CAPM.

Parmi ces orientations de développement, quatre thématiques entre directement en cohérence avec le contrat de ville communautaire :

- La cohésion et la mixité sociale
- Le redéploiement économique
- Le renouvellement urbain
- La requalification des espaces communaux et intercommunaux

4.2.2. Les projets de développement et d'aménagement

Le territoire de la CAPM connaît aujourd'hui de fortes perspectives de développement économique et démographique. Afin de déployer ses dynamiques, un projet de territoire a été défini à l'échelle communautaire qui lie le développement économique à l'emploi et l'accueil démographique à l'amélioration du cadre de vie.

En cohérence avec ce positionnement et les orientations de développement des communes, la CAPM porte des projets de développement et d'aménagement permettant de répondre aux mieux aux besoins du territoire.

Parmi eux :

- **Des projets de développement de filières**
 - Installation d'une filière dédiée à la déconstruction navale sur la commune de Port-de-Bouc dans le secteur du Chenal de Caronte ;
 - Accompagnement de la filière cosmétologie en émergence localisée au Nord de la zone des Etangs, à Saint Mitre les Remparts ;
 - Accompagnement de la filière cinéma en émergence sur la partie Nord du Chenal de Caronte, le long du boulevard Maritime.

- **Des projets d'amélioration et de développement des mobilités**
 - Pôle d'échanges multimodal du Pays de Martigues à Croix-Sainte
 - Pôle d'échanges du quartier de l'Hôtel de Ville à Martigues
 - le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Port-de-Bouc / Martigues
 - Les lignes maritimes sur l'Etang de Berre
 - Le contournement de Martigues / Port de Bouc et la requalification de la RN 568 : qualification du foncier existant.

- **Des projets d'amélioration du cadre de vie et de reconversion industrielle**
 - Préservation de la région de Saint Blaise et des Etangs – Forêt de Castillon ;

 - La reconquête de friches industrielles : le projet concerne la commune de Port de Bouc, sur l'ancien site industriel « Azur Chimie » et sur le site dit « de la vieille montagne » ;
 - La reconversion des locaux industriels inoccupés à Croix Sainte et à Grand'Colle.

4.2.3. Une stratégie urbaine dynamique : renouvellement urbain et recomposition pour améliorer la qualité de vie

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans une politique d'ensemble de développement urbain dans ses orientations sociales, économiques et urbaines et s'inscrit dans une volonté d'organiser un développement équilibré et durable de l'ensemble du territoire.

Il prend en compte différentes échelles et différentes temporalités :

- Le projet d'aménagement et de développement durable de la CAPM ;
- Le projet d'ensemble des villes de Martigues et Port-de-Bouc ;
- Le projet à l'échelle des quartiers

Le renouvellement urbain est ainsi en lien très étroit avec les projets permettant de recoudre le tissu urbain, d'ouvrir les quartiers sur le territoire communautaire, et de revalorisation des espaces résidentiels et économiques pour permettre à chaque quartier d'être pleinement intégré au territoire communautaire.

L'objectif vise à recomposer le tissu urbain afin de rétablir les continuités au sein du territoire et restituer un cadre de vie apaisé avec la requalification de la RN568.

Plusieurs projets urbains sont inscrits dans les documents d'urbanisme de Martigues et de Port-de-Bouc, dont l'aménagement intéresse plus ou moins directement le développement des quartiers de la politique de la ville.

4.2.4. Le développement d'une offre de logements diversifiée à poursuivre

Le territoire connaît depuis 2010 une reprise de la construction neuve de logements (+2,4% par an), qui s'accompagne d'une diversification des produits et profite tant à la promotion immobilière privée que sociale. Toutefois ce dynamisme ne suffit pas à débloquent les parcours résidentiels, notamment à la sortie du parc locatif social. Le taux de vacance faible, tant dans le parc privé que le parc social, est un bon indicateur de la pression qui persiste sur le territoire.

Dans le même temps et malgré un parc locatif social important, la demande locative sociale reste forte et constante. Elle se caractérise par une fragilisation de plus en plus prégnante des ménages demandeurs et des délais d'attente pour l'attribution d'un logement parmi les plus longs du département, dans un contexte de déficit des solutions de logements temporaires et d'hébergement d'urgence.

Face à l'augmentation des impayés de loyer et de l'endettement des ménages, les collectivités ont développé plusieurs dispositifs de prévention des expulsions, portés par les services sociaux, en partenariat avec les bailleurs et les associations. La mise en œuvre de ces dispositifs a, certes, permis de faire baisser le nombre d'expulsions effectives, mais ne doit pas masquer une dégradation des conditions de maintien dans le logement, entraînant une augmentation des aides au logement, bénéficiant en priorité à des ménages de plus en plus isolés.

En outre, les politiques d'insertion par le logement souffrent d'un moindre investissement de la collectivité, contrairement aux politiques d'insertion socioprofessionnelle qui manquent de coordination.

Par ailleurs, le parc de logement, notamment dans le parc public, est vieillissant, voire parfois obsolète, et ce malgré une première vague de réhabilitations / restructurations.

Quant aux interventions sur le parc privé, celles-ci restent concentrées sur les centres anciens, qui ont fait l'objet d'opérations de rénovation et d'embellissement. Hors plusieurs copropriétés situées en dehors des périmètres d'intervention de l'action publique présentent des signes de fragilité, qu'il est à ce jour difficile d'appréhender en raison du manque de connaissances des besoins et de l'occupation.



4.2.5. Un renforcement de l'offre de transports urbains et interurbaine

La fusion des réseaux de Transports en commun à l'échelle du SCoT en 2011, suivie d'une seconde restructuration en 2014, ont permis de renforcer l'offre de transports urbains. Cette réorganisation a contribué d'une part à l'amélioration de la desserte de l'ensemble du territoire, mais également à réduire les inégalités sociales dans l'accès à la mobilité, par la préfiguration d'une ligne de BHNS (Bus à Haut Niveaux de Services) desservant plusieurs quartiers réglementaires de la politique de la ville.

La fréquentation des transports urbains enregistre ainsi une hausse significative, qu'il convient toutefois de nuancer, puisqu'elle est constituée pour l'essentiel de publics captifs (scolaires, inactifs).

Parallèlement plusieurs projets de développement de l'intermodalité et le renforcement de la coordination entre les différentes autorités organisatrices de transport intervenant sur l'aire métropolitaine permettent d'amorcer le désenclavement du territoire.

Néanmoins l'usage de la voiture reste prépondérant dans les déplacements quotidiens et la desserte est toujours très insuffisante dans les zones d'activités économiques.

Par ailleurs, le territoire qui est traversé par de grands axes routiers permettant notamment de rejoindre la ZIP de Fos, fait face à une augmentation des flux de transit de PL sur certains axes, à l'origine d'un phénomène de saturation.

4.3. Développement de l'activité économique et de l'emploi

4.3.1. La nécessité d'un renouvellement économique pour préparer l'après pétrole

Historiquement, le territoire s'inscrit dans un bassin d'emploi industriel (pétrochimie, sidérurgie) à faible niveau de qualification, qui rencontre actuellement des difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée car le secteur est moins attractif. L'évolution des filières de la pétrochimie et de la sidérurgie nécessite d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques vers de nouvelles filières d'activités en devenir avec le développement d'emplois à plus haute valeur ajoutée.

Le territoire bénéficie d'ores et déjà de zones d'activités économiques dynamiques et créatrices d'emplois, sur lesquelles des potentialités de développement de nouvelles filières économiques ont été identifiées (cinéma, cosmétologie, déconstruction navale). Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique, les friches industrielles qui composent une partie de ces zones, sont autant d'atouts de développement pour l'activité économique de la CAPM, pour l'instant en attente.

Par ailleurs, le territoire compte plusieurs secteurs créateurs d'emplois, comme l'artisanat, notamment de production industrielle, le commerce et les services aux entreprises.

4.3.2. Une situation de l'emploi plus précaire et plus inégalitaire entre les quartiers et les publics

Le pays de Martigues bénéficie d'un rapport entre emploi et habitat équilibré. Le chômage y est moins fort que sur le reste des Bouches-du-Rhône et connaît une amélioration importante parmi le public jeune. L'emploi reste cependant précaire (temps partiels, CDD...) et les discriminations persistent, notamment envers les femmes et les seniors, dont le taux de chômage ne cesse de progresser et qui bénéficient de moins d'accompagnement. Même s'il constitue toujours un des principaux employeurs sur le territoire, l'emploi salarié dans l'industrie ne cesse de reculer.

Face à cette précarisation des publics face à l'emploi, la collectivité a particulièrement investi en matière d'insertion par l'activité économique, avec la création d'une Maison de l'emploi et de la formation « visible » et reconnue. Bien qu'implantée à Martigues, ses missions ont été décentralisées à la Maison des Services au Public de Port de Bouc. Les dispositifs pour la formation et l'insertion professionnelle, qu'elle propose sont multiples et sa fréquentation

augmente en continu. Le territoire bénéficie en outre de la présence d'une association « Initiative en Pays de Martigues », dont la mission est d'accompagner à la création et la reprise d'entreprises.

Néanmoins plusieurs carences sont constatées :

- un manque de visibilité des parcours des publics d'un dispositif à l'autre ;
- Des difficultés d'orientation des publics sur les différents dispositifs ;
- une démobilisation des publics jeunes ;
- une « exclusion » des plus de 55 ans ;
- une centralisation de l'offre et une absence d'intervention en proximité dans les quartiers.

A cela s'ajoute une augmentation des contraintes institutionnelles et un renforcement de la commande publique de l'Etat, dans un contexte de baisse des subventions allouées par les différentes collectivités (notamment du FSE) à ces dispositifs, entraînant de graves difficultés.

Enfin concernant l'activité économique en centre-ville plusieurs obstacles à leur redynamisation ont été relevés, notamment une inadaptation des locaux commerciaux et un vieillissement des commerçants. Les deux centres-villes de Port-de-Bouc et Martigues sont couverts par un FISAC.

4.3.3. Un niveau de qualification en progression mais une offre de formation réduite

L'amélioration du niveau de formation est moins rapide que sur les territoires voisins, ce qui constitue un handicap tant pour pourvoir les besoins d'emploi actuels qu'à venir. L'accessibilité aux pôles de formation régionaux reste encore trop limitée de même que l'offre de formation disponible sur le territoire (formations courtes et professionnalisantes ne correspondant pas toujours aux besoins des entreprises). Cette absence de mise en cohérence entre les grands donneurs d'ordres économiques et les acteurs institutionnels locaux, tant sur les questions de l'emploi que de la formation, constitue un véritable frein pour le développement économique de la communauté d'agglomération.

4.4. Identification des enjeux de la CAPM

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et sa circulaire du 30 juillet 2014 portant sur l'élaboration des contrats de ville ont proposé une nouvelle architecture de la politique de la ville pour la période de 2015 à 2020.

Les Contrats de Ville sont le cadre de la politique de la ville conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif d'assurer « l'égalité des territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

Visant à réduire l'inégalité des territoires et celle de ses habitants, la politique de la ville se propose de :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité aux transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

4.4.1. Cohésion sociale

4.4.1.1. Action sociale

Face à la précarisation économique croissante d'une partie de la population et de la fragilisation sociale des ménages et des familles, la CAPM doit répondre aux enjeux suivants :

- Lutter contre les mécanismes d'exclusion ;
- Viser une égalité des droits ;
- Permettre l'accès aux droits.

Les politiques sociales doivent être ainsi renforcées en direction des publics fragilisés notamment des femmes en situation de monoparentalité, des jeunes et des personnes âgées. Elles doivent permettre de :

- Conforter les politiques de droit commun mises en place dans le cadre de l'amélioration du lien social entre habitants dans le quartier et dans la ville.

Le logement, constituant souvent le dernier rempart contre l'exclusion sociale, il est également primordial de :

- Accompagner les habitants dans l'accès ou le maintien dans un logement adapté ;
- Prévenir les situations d'endettement locatif.

4.4.1.2. Santé

Le territoire fait face à plusieurs problématiques de santé spécifiques, qui s'expliquent par la structure socio-économique de sa population, par sa démographie et par son insertion dans un bassin d'emploi historiquement dominé par l'industrie. Les enjeux en matière d'accès à la santé et plus généralement aux soins sont multiples :

- Favoriser l'accès aux soins et aux droits de santé ;
- Penser autrement l'offre de soins de premier recours ;
- Agir sur les comportements individuels et collectifs (Hygiène de vie, IVG/Contraception, Prévention des addictions, Prévention VIH/IST, Santé des enfants et des adolescents) ;
- Soutenir les personnes en souffrance psychique et les victimes de maladies professionnelles ;

- Développer la connaissance, réduire les risques et prendre en charge les pathologies liées au travail et à la qualité de l'air ;
- Rattraper le retard et organiser l'offre de prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap ;
- Améliorer la connaissance et le suivi des besoins et ressources en matière de santé.

4.4.1.3. Action éducative, culturelle et sportive

L'enjeu de toute action éducative est de réduire des écarts en matière de réussite éducative des enfants et des jeunes, et de leur permettre un égal accès à la culture et à la pratique du sport.

Le volet Education du Contrat de Ville doit être mis en cohérence avec la refondation de l'éducation prioritaire sur le territoire. Il poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement des enfants et jeunes des quartiers ;
- Contribuer à la réussite scolaire ;
- Soutenir l'action éducative des parents des enfants et des jeunes des quartiers.

Le sport et la culture sont des vecteurs importants d'inclusion sociale. Ces deux domaines participent à une plus grande mixité sociale et urbaine. Offrir aux populations des quartiers un accès égal aux équipements, aux manifestations et à la pratique en matière sportive et culturelle, c'est participer également à leur intégration ou réintégration dans la cité. Il s'agit ainsi de :

- Faciliter l'accès au sport et à la culture des habitants ;
- Réduire les inégalités tant en matière d'accès que de diversité des sports et d'actions culturelles.

Dans le cadre de la mobilisation des établissements culturels, pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la culture, l'établissement culturel du Théâtre des Salins participera aux actions de démocratisation et d'accès de tous les publics à la culture sur l'ensemble du territoire du Contrat de Ville. Il assurera ainsi la valorisation des pratiques artistiques et culturelles collectives.

4.4.1.4. Citoyenneté

Travailler sur la citoyenneté, c'est donner une place dans la cité aux populations des quartiers qui en sont souvent éloignés. L'accompagnement de ces publics vers le civisme permettra d'intégrer ces populations aux décisions publiques les intéressant.

Le volet Citoyenneté devra être en cohérence avec la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance nouvellement définie afin de :

- Favoriser la participation citoyenne des habitants ;
- Impliquer les habitants dans les actions intéressant leur vie quotidienne.

4.4.1.5. Prévention de la délinquance

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constituera par ailleurs le volet Prévention de la Délinquance du Contrat de Ville. Cette thématique s'articulera autour de l'Accès aux Droits et de la Prévention de la Délinquance :

- Développer l'accès aux droits et l'aide aux victimes ;
- Développer la prévention de la récidive ;
- Poursuivre la lutte contre les conduites addictives ;
- Améliorer la tranquillité publique.

4.4.2. Cadre de vie et renouvellement urbain

4.4.2.1. Habitat, logement

La démarche du Contrat de Ville dans la Politique de la Ville s'inscrit dans la continuité des conventions de Gestion Urbaine de Proximité mises en œuvre entre 2009 et 2011 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La ville de Martigues proposait aux partenaires des CUCS et aux bailleurs sociaux, le principe d'une reconduction des conventions de gestion urbaine de proximité, pour la période 2013-2016. Les conventions territoriales sur Port de Bouc sont valides jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette thématique s'articulera également avec le Programme Local de l'Habitat autour des enjeux suivants :

- Permettre l'accès à tous à un logement et agir sur les politiques de peuplement ;
- Améliorer le cadre de vie et la qualité des logements, lutter contre l'habitat indigne ;
- Renouveler les modes de participation des habitants ;
- Améliorer ou mettre en place les modes de gestion adaptée.

4.4.2.2. Urbanisme

Le nouveau programme national de renouvellement urbain constitue le volet urbain du contrat de ville. Il s'agit de poursuivre les efforts en matière de rénovation urbaine afin de

recomposer le tissu urbain, de rétablir les continuités au sein du territoire et de restituer un cadre de vie apaisé aux habitants.

L'articulation avec le volet humain est indispensable pour améliorer durablement les conditions d'existence des habitants des quartiers, permettre le développement des quartiers, favoriser l'ouverture et les connexions des quartiers avec le reste du territoire, poursuivre la restructuration urbaine et réinscrire les quartiers dans la ville.

À l'échelle de la CAPM, le renouvellement urbain s'inscrit dans une volonté d'organiser un développement équilibré et durable de l'ensemble du territoire. Son action vise ainsi à :

- Accompagner et maîtriser le développement urbain à l'œuvre sur la CAPM et notamment entre Martigues et Port-de-Bouc
- Favoriser et structurer l'accessibilité et les mobilités à l'intérieur des quartiers, entre les quartiers et entre les villes de Martigues et Port-de-Bouc
- Assurer la cohérence avec la desserte en transports publics
- Renforcer la qualité urbaine et la mixité sociale dans les quartiers prioritaires : réaménagement des quartiers engagés dans le projet urbain global, réhabilitation du parc locatif social, opérations de recomposition urbaine, lutte contre l'habitat indigne,
- Aménager les espaces extérieurs et améliorer l'offre en équipement
- Créer les conditions d'un redéploiement économique endogène et diversifié
- Révéler et valoriser la qualité des paysages et le cadre de vie
- Mettre en valeur le patrimoine
- Réinvestir les friches industrielles, agricoles, ...

4.4.2.3. Transports, déplacements

Le développement d'une offre de transports urbains et interurbains adaptée est indispensable à la réduction des discriminations sociales et économiques, afin de désenclaver les quartiers et renforcer l'accessibilité aux services publics, aux équipements, à l'emploi et à la formation :

- Améliorer la desserte des quartiers en transports urbains ;
- Poursuivre la connexion du territoire avec les pôles d'emplois et de formation métropolitains.

4.4.3. Développement économique, formation, insertion et emploi

4.4.3.1. Développement économique

Promouvoir les acteurs économiques, l'initiative privée et l'attractivité du territoire pour les entreprises conduiront à préparer le territoire dans sa transformation pour l'avenir. Les publics des quartiers prioritaires doivent également être bénéficiaires de toutes les actions visant cette thématique :

- Soutenir et favoriser le développement de l'activité économique et l'aide à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires ou par des publics des quartiers prioritaires.

4.4.3.2. Formation et insertion professionnelle

Dans un contexte de précarisation de l'emploi, d'inégalités persistantes dans l'accès à l'emploi et d'un niveau de formation insuffisant, améliorer la formation des habitants, c'est leur donner plus de chance de réussir leur intégration sociale. Faciliter l'accès à l'emploi par la levée des freins de tous ordres contribue à la remise à l'emploi des publics les plus en difficultés. Les enjeux pour le territoire sont multiples :

- Accompagner dans l'emploi les publics éligibles, par l'accès aux contrats aidés, aux emplois d'avenir, aux dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes, notamment le public non qualifié, les décrocheurs scolaires, par l'amélioration de l'offre d'insertion professionnelle sur le territoire ;
- Faciliter l'insertion dans l'emploi par la mobilisation des politiques de l'emploi en faveur des publics issus des quartiers réglementaires ;
- Créer les conditions de sécurisation des parcours ;
- Renforcer la politique d'accompagnement et d'accès à l'emploi et à la formation des personnes les plus en difficultés en prenant en compte leurs difficultés de mobilité et d'autres freins à l'emploi (garde d'enfants ...).

5. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5.1. Axes transversaux

Pour rappel, l'architecture retenue pour la présentation du contrat de ville répond aux orientations nationales en se structurant autour des 3 piliers (Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique) évoqués par le Premier ministre lesquels regroupent un ensemble de thématiques, elles-mêmes traversées par trois axes transversaux qui font l'objet d'une attention particulière :

- La jeunesse
- La lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes
- Valeurs de la République et Citoyenneté

Le détour par l'histoire du territoire (cf. contexte de l'agglomération) et par ce qui fait sens pour les habitants dans leur intimité, est un levier pour comprendre ce qui se joue dans les rapports sociaux actuels et dans le vivre ensemble dans les quartiers de la politique de la ville. Aussi, le contrat de ville de la CAPM inclut également une réflexion transversale sur la question de l'histoire et la mémoire des quartiers populaires.

Ces axes transversaux devront irriguer l'ensemble des actions des appels à projets, et figureront parmi les critères d'évaluation retenus.

5.1.1. Lutte contre les discriminations/Egalité Femmes-Hommes

La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations, son outil incontournable.

Le Comité interministériel des villes du 19 février 2013 a refondé la politique de la ville en renforçant l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. Désormais, la lutte contre les discriminations est une priorité transversale pour les contrats de ville. Il s'agit de réaliser, dans une approche intégrée, un Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) inscrit dans le contrat de ville.

L'objectif du Plan territorial de lutte contre les discriminations est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

5.1.1.1. Orientations stratégiques

1. Développer l'intercommunalité : élaborer un Plan territorial de lutte contre les discriminations intercommunales, pour la période 2015-2020, alimenté par un diagnostic territorial. Il fera l'objet d'un avenant au contrat de ville lorsqu'il sera finalisé, ce qui permettra

d'approfondir notamment la question de l'intégration du thème de la citoyenneté et des valeurs de la République.

2. Mettre en place une approche intégrée : il s'agit de mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la politique de la ville à la prévention des discriminations dans le cadre d'une approche intégrée. Il s'agit d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de l'action publique : logement, éducation, santé, action sociale, emploi, sports, culture, médias...

3. Faire connaître les discriminations : au grand public à la fois pour les sensibiliser à l'importance de les éliminer pour contribuer à une société plus juste et harmonieuse, les informer de l'aspect délictueux des discriminations qui contreviennent au principe républicain de l'égalité et constituent un obstacle au développement durable de la société,

4. Favoriser l'égalité : il sera porté une attention particulière à la question de l'égalité femmes – hommes qui est un facteur important de discriminations entre les sexes et pour laquelle, les collectivités publiques, entreprises, associations ont de nouvelles obligations à respecter (loi du 4 août 2014) et notamment aux violences faites aux femmes.

5.1.1.2. Objectifs opérationnels

1. Constituer les instances de travail qui décideront des orientations, de la mise en œuvre et de l'évaluation du PTLCD à savoir, 3 collèges :

- un comité de pilotage constitué du Directeur régional jeunesse et sports et cohésion sociale, du sous-préfet, du défenseur des droits, du Président de l'agglomération et des 3 maires, adjointes au maire à l'égalité et aux discriminations des villes, du Procureur, du DGS, du DGA politique de la ville, directrice politique de la ville, chargée de mission discriminations,
- un comité technique avec la déléguée du préfet, le défenseur des droits local, la chargée de mission départementale aux droits des femmes, des techniciens des trois villes dans les domaines de l'emploi, formation, économie, logement, santé, action sociale et de l'équipe projet politique de la ville,
- un comité d'usagers adossé au conseil citoyen (cellule d'écoute territoriale) avec des représentants d'associations concernées par les discriminations, points d'accès aux droits, missions locales, représentants du droit des femmes.

2. Mener un diagnostic territorial : une demande de financement a été déposée auprès de l'État (DRJSCS-CGET) afin de mener un diagnostic territorial des discriminations qui permette un état des lieux de la question des discriminations sur le territoire de la Capm, l'analyse des besoins, enjeux et l'élaboration d'un plan d'action.

3. Former, informer et sensibiliser:

- prévenir les discriminations par des formations pour les professionnels, à caractère généraliste pour former un groupe de référents sur la question des discriminations dans les différents secteurs, et à caractère spécialisé sur les questions d'emploi, de logement, de santé etc. Des formations ont été demandées à la DRJSCS et au CGET pour 2015 et 2016 dans le cadre d'appels d'offres nationaux.
- Informer et sensibiliser à la prévention des discriminations les professionnels de l'action publique, la société civile (associations, entreprises), les médias (radio, télé, magazine) et le grand public.

5.1.1.3. Plan d'actions

1. Mettre en œuvre le plan intercommunal de lutte pour 2015

Déposé auprès de la DRJSCS, il prépare les fondations du PTLCD par une démarche intercommunale avec des moyens humains renforcés. Il s'agit de poursuivre les actions engagées par chacune des villes, de les élargir en leur donnant une plus grande visibilité au sein du contrat de ville, d'actions spécifiques sur l'égalité auprès des collègues, d'un temps fort intercommunal et d'une sensibilisation du secteur économique.

2. Adopter la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes

Ce document manifeste la volonté des collectivités locales de favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Son adoption par la CAPM et les villes permettra de donner un signal fort de leur détermination sur cette question. Elle décline des orientations et actions à mettre en œuvre sur le territoire. Elle permet de préparer l'application de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité, la mise en œuvre de critères générés de l'action publique et des rapports de situations comparées.

3. Favoriser un plan média

Afin d'informer le grand public de leurs droits à l'égalité réelle et prévenir les discriminations, il conviendra d'imaginer un dispositif spécifique d'animation de cette question, y compris au travers d'outils tels que le site internet de la CAPM.

4. Inscrire la lutte contre les discriminations comme critère d'évaluation des actions politiques de la ville :

- A la fois grille de lecture des actions et levier pour former les acteurs de la politique de la ville, la question des discriminations doit devenir centrale et transversale.
- Pour cela des formations-actions vont démarrer dès 2015 sur les discriminations liées à l'origine, sous forme de sensibilisation pour un groupe intersectoriel afin de disposer de relais dans les différents champs d'action de la collectivité, par une formation-action dans le domaine de la santé, de l'accès aux soins et de l'action sociale.

Ce critère d'évaluation permettra une lecture transversale de la question des discriminations, une analyse de situation et la prise de décision sur l'évolution à donner au Plan territorial de lutte contre les discriminations.

5.1.2. La Jeunesse

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, le contrat de ville se construit autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi. La jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun de ces piliers.

Le contrat de ville doit appréhender les différentes problématiques de la jeunesse, généralement traitées de façon sectorielle selon une logique de **parcours** tout au long de la durée du contrat.

Cette approche facilite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'une offre pluri-professionnelle, en coordonnant et articulant davantage les dispositifs existants.

Les jeunes bénéficieront ainsi d'une offre évolutive et individualisée afin de disposer de mesures s'intégrant dans un parcours plus complet.

En ce qui concerne le public cible, il est pertinent d'aller au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans et de l'élargir aux enfants et aux adolescents, notamment afin de pouvoir trouver des points de rencontre avec les politiques de jeunesse mises en œuvre par les collectivités territoriales, à toute échelle territoriale. Cet élargissement du public cible facilite également le traitement, par anticipation, et la résolution des problèmes qui peuvent être rencontrés entre 15 et 24 ans : la question du décrochage scolaire et de ses conséquences en est une illustration car sa détection se fait en amont, en primaire, et qu'il nécessite la prise en compte de facteurs autres que scolaires.

Le volet jeunesse du contrat de ville doit prendre en compte les plans territoriaux existants en faveur de la jeunesse, associant les services de l'Etat et des collectivités territoriales, afin de rationaliser et rendre plus cohérente la mobilisation des différents acteurs. Les différents contrats territoriaux pour la jeunesse liant les départements et les intercommunalités peuvent par exemple constituer des outils dotés d'une approche transversale et territoriale utile à la mise en œuvre des contrats de ville.

Conformément aux circulaires du Premier ministre des 2 août, 25 septembre, 15 novembre 2013 (26 novembre pour les Outre-Mer) et 31 juillet 2014, le contrat de ville s'articule avec les objectifs du **contrat de plan Etat-région 2015/2020**. Il contient obligatoirement un volet territorial prenant en compte les spécificités des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Or, en matière de jeunesse, principalement en lien avec la formation et l'emploi, relevant des compétences de la région, ces contrats pourront améliorer et soutenir les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi pour les jeunes, accompagner l'accès aux

qualifications et aux formations et promouvoir, plus généralement, des continuums entre insertion, formation et emploi.

5.1.2.1. L'information des jeunes

L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes. Le travail d'information à destination de la jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie. Cette information existe, elle est disponible, mais elle n'est pas suffisamment coordonnée, connue et accessible aux jeunes.

Nous veillerons à ce que la question de l'information faite aux jeunes soit abordée dans le cadre de la mise en place du contrat de ville. L'amélioration de l'offre d'information généraliste portée par les administrations (Etat et collectivités) constitue un enjeu d'importance, surtout auprès des jeunes les plus défavorisés. Dans le cadre du contrat de ville, une cartographie des ressources existantes sur le territoire du contrat en matière de lieu d'accueil et d'information des jeunes (ex. Point Information Jeunesse) a été établie dans la partie « Diagnostic du Contrat de Préfiguration ». Un travail de création de lieux, de mutualisation ou de mise en réseau, pourra également être envisagé.

Sur des thématiques particulières (éducation, santé, emploi, etc.), l'amélioration de l'offre d'information à l'attention de la jeunesse des quartiers est tout aussi importante et doit naturellement s'effectuer en articulation avec ce qui est déjà mis en œuvre en termes d'information généraliste. Il s'agit également de pouvoir s'appuyer sur des démarches existantes sur le territoire du contrat ou de combiner l'action de l'État et des collectivités territoriales.

Il importe que chaque jeune puisse trouver en un même lieu des informations relatives à l'emploi, à la mobilité, la formation, aux aides sociales, à la santé etc.

5.1.2.2. La mobilité

La mobilité des jeunes constitue un axe essentiel dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales. La mobilité doit s'entendre dans les différentes acceptions : sociale, géographique, européenne et internationale. La mobilité doit en effet se rapporter non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, un projet, une activité), mais également, à la mobilité des jeunes en dehors leur « territoire » du sens le plus étroit (activités ou projets permettant le décroisement des quartiers), comme au sens le plus large (région), à l'échelle nationale comme européenne et internationale.

Toute ouverture vers l'extérieur doit être recherchée à travers cet axe et faire de la mobilité des jeunes issus des quartiers politique de la ville une priorité.

5.1.2.3. La co-construction avec les jeunes

Le développement de la **co-construction** du contrat de ville avec la jeunesse représente un enjeu important, en adéquation avec les orientations du comité interministériel de la jeunesse. Il est important que les jeunes soient parties prenantes dans le processus de

décision des actions qui leur seront destinées. A l'occasion de l'élaboration du diagnostic, mais également, à chaque étape de déploiement d'actions à destination spécifique de la jeunesse, nous veillerons à associer les jeunes selon une configuration adaptée.

Au sein du conseil citoyen doit être réservé une place particulière aux jeunes. De manière plus générale, la participation de la jeunesse pourra également être recherchée dans des enceintes spécifiques, en fonction des dispositifs préexistants. Il importe en effet de se saisir de l'existant pour que les paroles des jeunes puissent servir y compris dans le contrat de ville.

5.1.3. Valeurs de la République et Laïcité

Conformément aux décisions du Comité Inter ministériel du 6 mars 2015, la thématique « Valeurs de la République et Citoyenneté » constitue le 4ème pilier des Contrats de Ville.

Compte tenu de l'importance et de la portée de ce pilier, il est proposé que cette thématique soit abordée de manière transversale afin qu'elle imprègne l'ensemble des enjeux, objectifs opérationnels et actions du Contrat de ville en se fondant sur les conclusions du Comité Inter ministériel du 6 mars 2015 joint en annexe aux présentes.

Cette thématique fera l'objet d'une attention particulière dans les attendus des Appels à Projets, et figurera au nombre des critères d'évaluation.

5.2. Principaux enjeux et orientations stratégiques

5.2.1. Cohésion Sociale

L'enjeu principal du **Pilier Cohésion sociale** est de réduire la pauvreté, tisser le lien social, favoriser l'égalité des chances, pour les habitants des territoires réglementaires, en portant une attention particulière aux familles monoparentales, aux jeunes et en visant la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits pour tous et femmes-hommes. Les enjeux présentés ci-après, travaillés et mis en partage avec l'ensemble des partenaires concernés par chacune des thématiques dans le cadre d'orientations stratégiques, seront plus précisément déclinés par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT).

❖ Volet Action sociale

Enjeu stratégique 1 : Permettre plus d'accès aux droits et au droit commun pour tous et viser une égalité des droits

- Diminuer le nombre de non recours aux droits

Enjeu stratégique 2 : Lutter contre les mécanismes d'exclusion

- Encourager les pratiques de solidarité, les démarches participatives, l'apprentissage des savoirs, savoir-faire, savoir-être et de l'estime de soi
- Affiner l'analyse des besoins sociaux du territoire pour une plus grande pertinence des réponses apportées

❖ Volet Santé et accès aux soins

Enjeu stratégique 3 : Permettre un égal accès à la santé

- Penser autrement l'offre de soins de premier recours (CLS)
- Améliorer l'accès aux soins de santé (PLSP)

Enjeu stratégique 4 : Répondre aux problématiques de santé spécifiques au territoire

- Rattraper le retard et organiser l'offre de prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (CLS)
- Développer la connaissance, réduire les risques et prendre en charge les pathologies liées au travail et à la qualité de l'air (CLS)
- Agir sur les comportements individuels et collectifs (PLSP)
- Accompagner les personnes en souffrance psychique et promouvoir la santé mentale

❖ Volet Action éducative

Enjeux stratégique 5 : Réduire les écarts de réussite éducative et scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire

- Intensifier les actions pour la réussite scolaire et éducative
- Soutenir l'action éducative des parents, des enfants et des jeunes
- Améliorer l'articulation des actions des différents partenaires pour permettre leur complémentarité et leur cohérence

Enjeux stratégique 6 : Permettre aux populations des quartiers un égal accès à la culture

- Améliorer l'inscription territoriale de l'offre culturelle
- Encourager la diversification des actions culturelles
- Favoriser la construction d'une identité collective et solidaire

Enjeux stratégique 7 : Permettre aux populations des quartiers un égal accès aux activités sportives et socioéducatives

- Réduire les inégalités d'accès aux activités sportives et socioéducatives

❖ Volet Citoyenneté et prévention de la délinquance

Enjeux stratégique 8 : Développer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la médiation (STSPD)

- Poursuivre et développer les actions/pratiques pour l'accès au droit de tous

Enjeux stratégique 9 : Citoyenneté et prévention en direction des jeunes (STSPD)

- Développer des actions d'éducation au droit et de prévention
- Favoriser les actions d'éducation à la citoyenneté

5.2.2. Cadre de vie et renouvellement urbain

L'enjeu principal de ce **pilier Cadre de vie et renouvellement urbain** est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires de la politique de la ville en particulier ceux qui résident dans le logement social, en intégrant les questions d'habitat et de mobilité. En référence au SCoT et aux documents stratégiques qui en découlent, au regard des éléments de constats, des enjeux prioritaires ont été identifiés comme majeurs pour chacune des thématiques de ce pilier. Ces enjeux sont déclinés en orientations stratégiques qui seront plus précisément définis par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) qui seront élaborés dès 2015. Ces PAT seront notamment construits à partir d'une lecture spatiale du quartier (relations inter-quartiers, dynamiques de développement, atouts économiques, services de proximité, etc.).

❖ Volet habitat, cadre de vie

Enjeu stratégique 10 : Espaces publics : dispositifs de prévention, de dissuasion et de sécurisation (STSPD)

- Améliorer la tranquillité et la sécurité dans les quartiers d'habitat social et les espaces publics

Enjeu stratégique 11 : Prévention de la délinquance et de la récidive (STSPD)

- Prévenir la récidive et responsabiliser les auteurs de faits délictueux

Enjeu stratégique 12 : Rééquilibrer l'offre de logements dans les différents quartiers

- Fluidifier les parcours résidentiels des ménages
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers
- Accompagner les habitants dans l'accès ou le maintien dans un logement adapté

Enjeu stratégique 13 : Renforcer la qualité urbaine dans les quartiers de la politique de la ville

- Améliorer la qualité des logements
- Améliorer la qualité du cadre de vie
- Inscrire les quartiers dans une gestion urbaine durable

❖ Volet Renouveau urbain

Enjeu stratégique 14 : Accompagner et maîtriser le développement urbain à l'œuvre sur la CAPM

- Aigues Douces – La Lèque (quartier NPNRU)
- Tassy - Les Comtes (quartier NPNRU)
- *Mas de Pouane* (quartier NPNRU)
- Notre Dame des Marins (QPV hors PRU)
- Canto-Perdrix (QPV hors PRU)

❖ Volet Transports et mobilités

Enjeu stratégique 15 : Favoriser et développer l'offre de mobilité

- Structurer l'accessibilité et les mobilités à l'intérieur des quartiers, entre les quartiers et entre les villes de Martigues et Port-de-Bouc
- Poursuivre la connexion du territoire avec les pôles d'emplois et de formation du territoire métropolitain

5.2.3. Développement de l'activité économique et de l'emploi

Le pilier **Développement de l'activité économique et de l'emploi** reprend la thématique accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce. L'enjeu principal de ce pilier est de réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, de soutenir la création d'activité et le développement du tissu économique des quartiers afin que leurs habitants bénéficient comme les autres des dynamiques de développement de leur agglomération. En ce sens, le lien fait avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, même s'il n'a pas pour vocation directe le développement économique et commercial des quartiers, trouve toute sa pertinence.

❖ Volet développement économique

Enjeux stratégique 16 : Appuyer le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Encourager la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires ou par des publics des quartiers prioritaires

Enjeux stratégique 17 : Renforcer l'attractivité économique du territoire

- Anticiper les pertes d'emploi dans l'industrie classique
- Adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises actuelles et à venir

❖ Volet insertion socioprofessionnelle

Enjeux stratégique 18 : Renforcer la politique d'accompagnement et d'accès à l'emploi et à la formation des personnes les plus en difficulté

- Accompagner dans l'emploi les publics issus des quartiers

6. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET MISE EN ŒUVRE

6.1. Les orientations stratégiques

Cohésion sociale

Enjeu stratégique 1 : Permettre plus d'accès aux droits et au droit commun pour tous et viser une égalité des droits

Orientation stratégique 1.1 Diminuer le nombre de non recours aux droits				
Attendus	Il s'agit de rétablir l'égalité d'accès aux services publics en ciblant plus particulièrement les publics les plus en difficultés, celles-ci pouvant se cumuler. L'enjeu est de prévenir le risque de rupture sociale, plus susceptible de concerner ces publics fragilisés, dont la situation sociale, économique, familiale ou de santé nécessite justement que leur soit accordée une attention toute particulière. Les partenaires du contrat de ville souhaitent ainsi faciliter et adapter l'accessibilité aux droits et au droit commun de ces publics, en travaillant à la fois sur la proximité des services publics et sur l'organisation du parcours des publics à partir d'un point d'entrée unique.			
Cadre d'action	Objectif opérationnel 1.1.1. Améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes fragiles et publics en grande précarité <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement de l'articulation des dispositifs sociaux 	<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Etat, CAF, CARSAT, CICAS, CIAS/SIVU, MDPH</i> <i>Publics cibles : Habitants des quartiers prioritaires, Organismes sociaux, Associations</i>		
	Objectif opérationnel 1.1.2. Développer les accueils de proximité <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décentralisation des permanences des services publics 	<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Etat, CAF, CARSAT, CICAS, CIAS/SIVU, MDPH, Centres sociaux/Maisons de quartier</i> <i>Publics cibles : Habitants des quartiers prioritaires, Services publics</i>		
	Objectif opérationnel 1.1.3. Favoriser la mise en réseau des opérateurs de l'action sociale à partir des « guichets uniques » existants <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une charte d'accueil ➤ Réalisation de conventions portant sur l'établissement de liaisons fonctionnelles plus denses et plus efficaces entre institutions, associations et organismes gestionnaires 	<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Etat, CAF, CARSAT, CICAS, CIAS/SIVU, MDPH</i> <i>Publics cibles : Organismes sociaux, Associations</i>		
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté X

Orientation stratégique 2.1 Encourager les pratiques de solidarité, les démarches participatives et l'apprentissage des savoirs, savoir-faire, savoir-être, et de l'estime de soi				
Attendus	Dans un contexte de développement de la précarité, de mutation des modèles familiaux, les situations d'isolement et de solitude se renforcent, liées également à une évolution sociétale générale « d'individualisme » et de perte de lien social. Afin de lutter contre cette rupture de lien social et les mécanismes d'exclusion, il s'agit de mettre en place et soutenir dans les quartiers de la politique de la ville des pratiques de solidarité, de l'apprentissage des savoirs et de démarches participatives.			
Cadre d'action	Objectif opérationnel 2.1.1. Lutter contre l'isolement et renforcer le lien social <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'actions en direction des personnes en risque d'isolement, intergénérationnelles et parents/enfants ➤ Renforcement de l'accès aux droits des publics par la mise en place d'une offre de services adaptée ➤ Coordination des services sociaux existants pour la mise en place d'un travail social collectif 		<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Conseil régional, Conseil départemental, CAF, CIAS/SIVU, Associations, Centres sociaux/Maisons de quartier</i> <i>Publics cibles : Ménages isolés (familles monoparentales, personnes âgées), personnes étrangères, opérateurs sociaux</i>	
	Objectif opérationnel 2.1.2. Favoriser l'insertion sociale des publics adultes <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'actions pour la prévention de l'illettrisme et l'alphabétisation ➤ Développement d'actions d'insertion par la santé, le logement, le sports, la culture, etc. 		<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Conseil régional, Conseil départemental, CAF, CIAS/SIVU, Associations, centres sociaux/maisons de quartier</i> <i>Publics cibles : Ménages isolés (familles monoparentales, personnes âgées), personnes étrangères, opérateurs sociaux</i>	
transversauxAxes	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme X	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation stratégique 2.2 Affiner l'analyse des besoins sociaux du territoire pour une plus grande pertinence des réponses apportées

Attendus	L'action sociale nécessite que ses acteurs aient une connaissance fine des besoins des différents publics sur le territoire, tout autant que des actions qu'ils portent et développent. Le renforcement des situations de précarité et d'appauvrissement de la population indiquent un besoin d'ajustement des politiques publiques qui ne peut se faire sans une analyse fine des publics et de l'action publique. Il s'agit ainsi de permettre à la CAPM de se doter d'un outil d'observation et d'évaluation continue de l'action sociale à l'échelle intercommunale.			
Cadre d'action	Objectif 2.2.1. Evaluer en continue l'action sociale à l'échelle communautaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un outil d'observation ➤ Mise à disposition par la CAF de données chiffrées 		<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Conseil régional, Conseil départemental, CAF, CIAS/SIVU, Associations, Centres sociaux/Maisons de quartier</i> <i>Publics cibles : Ménages isolés (familles monoparentales, personnes âgées), personnes étrangères, opérateurs sociaux</i>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations <p style="text-align: center;">X</p>	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté

Cohésion sociale *Enjeu stratégique 2 : Lutter contre les mécanismes d'exclusion*

Orientation stratégique 3.1 Penser autrement l'offre de soins de premier recours (CLS)				
Attendus	Dans un contexte de fragilisation de l'offre de soins de premier recours et de besoins croissants sur le territoire en particulier dans les quartiers de la politique de la ville, il s'agit de prévenir un risque de dégradation de l'accès aux soins en améliorant à l'échelle des quartiers l'accessibilité aux soins, la lisibilité de l'offre de santé, la « densité » médicale des professionnels de santé notamment par des dispositifs assurant une « promotion » du territoire.			
Cadre d'action	<p>Objectif 3.1.1. Améliorer l'accessibilité financière, géographique et culturelle aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration du système d'information relatif aux droits d'accès à la santé ➤ Augmentation du nombre de cabinets médicaux proposant systématiquement le tiers-payant sur la part obligatoire dans l'attente de la généralisation du tiers payant intégral ➤ Amélioration de la desserte en transports en commun vers la médecine de ville ➤ Lister et rendre accessible les informations en matière de traduction 	<p><i>Pilotage : CAPM, CPCAM 13, Atelier Santé Ville, SMGETU</i></p> <p><i>Partenaires : Médecins généralistes et leurs syndicats, CPACAM 13, CIAS/SIVU, CARSAT, CHM/PASS, associations d'insertion, CAPM, CAF, Mutuelle Pays Martégal, ADEVIMAP, CHSCT des entreprises, SMGETU, ARS, association inter service migrant</i></p> <p><i>Publics cibles : Médecins généralistes, professionnels de santé, patients, usagers des quartiers prioritaires, personnes étrangères</i></p>		
	<p>Objectif 3.1.2. Rendre plus attractif le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facilitation de l'installation des médecins en sortie d'études sur le territoire dans la recherche d'un local ou d'un terrain ➤ Favorisation de l'accès des médecins au dispositif PTMG (Praticien Territorial de Médecine Générale) par la diffusion d'informations 	<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Villes, CAPM, ARS, îlots de formation, association des internes en médecine, président CME, URPS, APORS</i></p> <p><i>Publics cibles : Médecins, Médecins « primo-installant »</i></p>		
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X			

Orientation stratégique 3.2 Améliorer l'accès aux soins de santé (PLSP)	
Attendus	Face à la persistance d'un accès aux soins inégalitaire allant jusqu'au renoncement des publics précaires dont la santé est fragile, de problématiques lourdes notamment de santé des jeunes, il s'agit d'améliorer la couverture santé, le suivi médical en agissant sur un renforcement des démarches d'ouverture des droits, une information de proximité et un accompagnement de la personne sur des questions de santé difficiles à travailler car elles touchent à l'intime tout en associant les professionnels eux-mêmes pouvant être vecteurs de mobilisation et d'information.
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 3.2.1. Réduire le nombre de personnes non couvertes par une complémentaire santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information, en proximité, sur les aides à la complémentaire santé ➤ Recensement et connaissance des personnes, en particulier jeunes, non couvertes par les aides <p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : CACPAM 13, Mutuelle du Pays Martégal, CIAS/SIVU, professionnels de santé</i></p> <p><i>Publics cibles : patients, usagers des quartiers politique de la ville, professionnels de santé</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 3.2.2. Accompagner les publics en précarité dans leur suivi médical</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation des moyens en accompagnement individuel ➤ Développement de la coordination entre les différents acteurs ➤ Accompagnement des usagers victimes de refus de soins dans la démarche de signalement ➤ Prise en compte de la problématique santé dans les accompagnements sociaux individuels et/ou collectifs <p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Médecins, professionnels de santé et paramédicaux, CPACAM 13, CARSAT, CIAS/SIVU, centres sociaux/maisons de quartier, CAPM, centre hospitalier de Martigues</i></p> <p><i>Publics cibles : usagers des quartiers politique de la ville</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 3.2.3. Faciliter les recours aux bilans de santé gratuits</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facilitation du recours aux bilans de santé complets (CESAM, décentralisation des prises en charge sur les équipements locaux) ➤ Facilitation du recours aux bilans dentaires <p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Médecins, dentistes, professionnels de santé et paramédicaux, CPACAM 13, CARSAT, CIAS/SIVU, centres sociaux/maisons de quartier, CAPM, centre hospitalier de Martigues</i></p> <p><i>Publics cibles : usagers des quartiers politique de la ville, jeunes</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 3.2.4. Faciliter l'accès aux soins dentaires pour les bénéficiaires de la CMU-C et plus largement les publics à faibles revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilisation des dentistes libéraux pour un accès aux soins facilité ➤ Installation d'un fauteuil dentaire hospitalier 		<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : dentistes, centre hospitalier de Martigues</i></p> <p><i>Publics cibles : bénéficiaires de la CMU-C, usagers des quartiers politique de la ville, jeunes</i></p>	
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 4.1 : Rattraper le retard et organiser l'offre de prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (CLS)

Attendus	La CAPM doit faire face au vieillissement de sa population, qui devrait s'accélérer dans les prochaines années, et qui touche plus particulièrement certains quartiers de la politique de la ville (Port de Bouc). Au vu du faible taux d'équipement, qui n'est pas toujours adapté à la situation économique des familles, il s'agit d'engager le rattrapage de ce retard ainsi qu'une organisation cohérente des équipements s'appuyant sur des actions susceptibles de renforcer les coopérations et la coordination des acteurs au plus près des besoins des populations des quartiers.	
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 4.1.1. Prendre en compte les inégalités économiques et territoriales en équipements et services</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encouragement à la mise à disposition des lits pour le répit pour les aidants et les personnes en situation d'urgence en vue de favoriser le maintien à domicile ➤ Augmentation du nombre d'heures d'aides ménagères en fonction des besoins du public 	<p><i>Pilotage : CHM</i></p> <p><i>Partenaires : EHPAD du territoire, Conseil départemental, CIAS/SIVU (dispositif CLIC), Pôle handicap dépendance CAPM, ARS</i></p> <p><i>Publics cibles : Personnes âgées</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 4.1.2. Adapter l'accessibilité économique des équipements en place en fonction des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les places d'aide sociale en EHPAD et foyers logement et maintenir une veille sur les besoins du territoire ➤ Adaptation des chambres et amélioration de l'accessibilité aux chambres en résidence sociale pour les personnes migrantes vieillissantes en perte d'autonomie ➤ Duplication de l'expérience d'aide à domicile mutualisée en résidence sociale 	<p><i>Pilotage : CAPM, ADOMA/ALOTRA</i></p> <p><i>Partenaires : Etablissements existants et futurs, Conseil départemental, CLIC, bailleurs, CAPM, ARS, HAD, SSIAD, infirmiers libéraux, CPCAM, acteurs sur le territoire</i></p> <p><i>Publics cibles : Personnes âgées, personnes migrantes vieillissantes en perte d'autonomie, personnes âgées en résidence sociale</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 4.1.3. Moderniser et diversifier l'offre en faveur des personnes âgées et en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite du rattrapage des équipements pour personnes âgées et personnes handicapées ➤ Soutien à la création de logements communautaires diversifiés 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : ISATIS, UNAFAM, AFTC, Conseil départemental, UDAF</i></p> <p><i>Publics cibles : Personnes âgées et handicapées</i></p>		
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X			

Cohésion sociale

Enjeu stratégique 4 : Répondre aux problématiques de santé spécifiques au territoire

Orientation stratégique 4.2 : Développer la connaissance, réduire les risques et prendre en charge les pathologies liées au travail et à la qualité de l'air (CLS)

Attendus	<p>Le territoire de la CAPM s'inscrit dans un bassin d'emploi historiquement industriel, qui a contribué à l'essor des communes de Martigues et de Port-de-Bouc. Les nombreux salariés de l'industrie du Golfe de Fos, qui habitent dans les quartiers de la politique de la ville, sont des publics davantage victimes des maladies professionnelles, lesquelles nécessitent un accompagnement particulier.</p> <p>Les questions environnementales, en interaction avec la santé sur le territoire de la CAPM, sont également à prendre en compte de façon plus interactive (qualité de l'air, lutte contre les nuisances sonores, etc.).</p> <p>Ainsi, il est primordial de concevoir un dispositif permettant à la fois de développer les connaissances, de prévenir les risques et d'assurer la bonne prise en charge des pathologies liées au travail et à la qualité environnementale.</p>	
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 4.2.1. Mieux connaître pour mieux agir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation régulière du cadastre des postes de travail à risques avérés ➤ Recensement des actions de prévention des risques de maladies professionnelles pour les partager 	<p><i>Pilotage : APCME</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, DIRECCTE, ARS, ADEVIMAP, Institut éco-citoyen, CHSCT, CARSAT</i></p> <p><i>Publics cibles : Médecins, médecins du travail, entreprises, collectivités, salariés, associations de malades</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 4.2.2. Faire connaître pour mieux prévenir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à la création d'un forum maladies et risques professionnels (information, prévention, orientation) ➤ Soutien du réseau local d'aide et de soutien des victimes de maladies professionnelles 		<p><i>Pilotage : CAPM, UT 13 DIRECCTE</i></p> <p><i>Partenaires : ADEVIMAP, ADEVA, CAPER, APCME, Service vie associative, Unité gestion risques professionnels CACPAM, Médecins et médecins du travail, CARSAT, ARS, entreprises, pompiers/préventionnistes, CHSCT des différentes entreprises, associations de malades, lycées professionnels</i></p> <p><i>Publics cibles : Population de l'Etang de Berre</i></p>	
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 4.3 : Agir sur les comportements individuels et collectifs (PLSP)				
Attendus	<p>Les conditions de vie et les comportements individuels jouent un rôle prépondérant dans la construction des inégalités sociales de santé. Ce sont les interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre socio-économique, en interdépendance avec l'environnement physique et le comportement individuel, qui déterminent l'état de santé des publics.</p> <p>Du fait de leurs difficultés sociales, économiques, d'emploi, de maîtrise de la langue, mais également de certaines barrières culturelles à dépasser, les habitants des quartiers de la politique de la ville nécessitent ainsi une plus grande attention sur ces questions, par le ciblage d'actions dans les domaines de l'hygiène de vie, de l'IVG/contraception, des violences conjugales, de la prévention des addictions, de la prévention VIH/IST.</p>			
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 4.3.1. Développer des actions dans les domaines de l'hygiène de vie, IVG/contraception, violences conjugales, prévention des addictions, prévention VIH/IST</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Hygiène de vie ➤ IVG/contraception ➤ Violences conjugales ➤ Prévention des addictions ➤ Prévention VIH/IST 		<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Villes, Conseil départemental, Conseil régional, ARS, CACPAM, Centre hospitalier de Martigues, centres sociaux/maisons de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : Population, acteurs sociaux et médico-sociaux, professionnels et associations de santé</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
		X	X	

Orientation stratégique 4.4 : Accompagner les personnes en souffrance psychique et promouvoir la santé mentale		
Attendus	Les acteurs du territoire partagent le sentiment que les problématiques d'ordre psychique sont de plus en plus nombreuses parmi les populations suivies notamment chez les plus précaires. Accompagner les personnes en souffrance, sensibiliser les habitants et les professionnels participant du vivre ensemble sur les territoires de la politique de la ville.	
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 4.4.1. Soutenir les personnes en souffrance (PLSP)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement et coordination de l'offre d'écoute ➤ Développement d'actions culturelles et sociales favorisant le lien et l'estime de soi en veillant plus particulièrement aux parents en souffrance psychique ➤ Maintien et mise en relation des permanences d'accueil et d'écoute existantes avec les dispositifs d'accueil et d'insertion 	<p><i>Pilotage : CLSM</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Centre hospitalier de Martigues associations de malades, médecins psychiatres, Conseil départemental, centres sociaux/maisons de quartier, CIAS/SIVU</i></p> <p><i>Publics cibles : patients, acteurs sociaux et médico-sociaux, professionnels et associations de santé</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 4.4.2. Soutenir les intervenants sur le terrain (PLSP)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation aux différentes formes de pathologies psychiques ➤ Développement d'une offre de supervision ou d'analyse de la pratique ➤ Approche intersectorielle et coordonnée de la prise en charge des publics en souffrance psychique et/ou psycho-sociale pour éviter la rupture de parcours 	<p><i>Pilotage : CLSM</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Centre hospitalier de Martigues, médecins psychiatres, Conseil départemental, association pour la promotion et l'organisation du réseau de santé, CIAS/SIVU</i></p> <p><i>Publics cibles : Population, acteurs sociaux et médico-sociaux, professionnels et associations de santé</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 4.4.3. Diffuser l'information sur le CLSM (CLS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication et information sur le CLSM et les actions qu'il porte ➤ Accompagnement des travaux du CLSM 	<p><i>Pilotage : APORS, CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Médecins, psychiatres et pédopsychiatres, associations de malades et familles</i></p> <p><i>Publics cibles : Population, Professionnels de santé</i></p>

Axes transversaux	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté
-------------------	---	---------------------	-------------------	---

Cohésion sociale

Enjeu stratégique 5 : Réduire les écarts de réussite éducative et scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire

Orientation stratégique 5.1 : Intensifier les actions pour la réussite scolaire et éducative	
Attendus	<p>Dans les quartiers, certains enfants/ jeunes connaissent des ruptures et décrochages dans leur parcours qui peuvent les inscrire dans des spirales d'échec et d'exclusion.</p> <p>Il s'agit ainsi de déployer un ensemble d'actions développant la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale de la petite enfance à la majorité en agissant sur la continuité éducative, la complémentarité et la continuité des offres. Ces actions seront conduites de manière collective dans le cadre du droit commun ou individuelle dans le cadre du Programme de Réussite Educative, qui concerne la seule commune de Port-de-Bouc.</p>
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 5.1.1. Prendre en compte les enfants et les jeunes dont le lien avec l'école est en passe de se distendre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'actions d'accompagnement à la scolarité ➤ Développement d'actions de prévention des exclusions dans les collèges et lycées ➤ Développement des dispositifs de remobilisation des élèves hors de l'école (CLAS, PRE, REAAP, Lire et grandir...) <p><i>Pilotage : CAPM, Villes, IEN/DASEN</i></p> <p><i>Partenaires : Education nationale, Conseil régional/SPRO, CAF, Villes responsables d'établissements, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, ADDAP 13,</i></p> <p><i>Publics cibles : décrocheurs, jeunes de 11 à 18 ans non scolarisés, enfants de moins de 2 à 5 ans enseignants, familles</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 5.1.2. Prendre en compte le « plus grand nombre », les enfants fragiles ayant besoin d'un simple étayage dans le but de soutenir et d'encourager leur « accrochage scolaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite du Programme de Réussite Éducative de Port-de-Bouc ➤ Renforcement des actions d'accompagnement aux savoirs de base et à la citoyenneté ➤ Favorisation des initiatives de découverte et d'initiation socio-éducatives ➤ Ouverture de classes pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers de la politique de la ville ➤ Développement d'actions pour la scolarisation des enfants dès la maternelle 	<p><i>Pilotage : Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Education nationale, responsables d'établissements, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : Elèves, acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement à la scolarité et à l'éducation</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 5.1.3. Prendre en compte les jeunes dont le lien avec l'école s'est rompu</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du partenariat associatif à la mise en œuvre de mesures de responsabilisation dans les établissements du 2nd degré ➤ Accompagnement de l'Education Nationale dans la mise en place d'actions donnant une dimension éducative aux mesures d'exclusion temporaire prononcées. 	<p><i>Pilotage : Education Nationale</i></p> <p><i>Partenaires : Etablissement du 2nd Degré du territoire, CAPM et Villes, Maisons de Quartier, Centres Sociaux, ADDAP 13, Associations</i></p> <p><i>Publics cibles : décrocheurs, élèves dirigés vers une mesure de responsabilisation, élèves exclus temporairement</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 5.1.4. Développer, diversifier et adapter l'offre d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement du développement des filières et de l'accès à l'enseignement général comme à l'enseignement professionnel 		<p><i>Pilotage : IEN/DASEN</i></p> <p><i>Partenaires : Education nationale, responsables d'établissements, mission locale, maison de l'emploi et de la formation</i></p> <p><i>Publics cibles : élèves de l'enseignement secondaire, familles, enseignants</i></p>	
<p>Axes transversaux</p>	<p>Lutte contre les discriminations</p>	<p>Egalité femme/homme</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p> <p style="text-align: center;">X</p>

Orientation stratégique 5.2 : Soutenir l'action éducative des parents							
Attendus	<p>L'impact de l'origine sociale des familles sur la réussite scolaire des élèves est particulièrement prégnant sur le territoire de la CAPM. Sa réduction est une des conditions pour assurer une plus grande égalité des chances à l'école. Cela implique de soutenir davantage le rôle éducatif des parents et des familles dans les quartiers de la politique de la ville dont le quotidien est difficile et compliqué. Face à des fonctionnements de l'école parfois complexes, c'est également « aller vers », favoriser les rencontres et les échanges entre les parents, les parents et les professionnels de l'éducation dans les quartiers.</p> <p>L'objectif est également de permettre un meilleur suivi de la scolarité des élèves dont les parents rencontrent des difficultés. C'est un axe transversal du contrat de ville, que l'on retrouve dans l'accès aux droits et l'insertion socioprofessionnelle. Mais il revêt dans le cas présent un aspect tout à fait particulier, dans la mesure où il traite plus spécifiquement de la problématique langagière des parents. Leur maîtrise de la langue française constitue une condition essentielle à la réussite éducative et scolaire de leurs enfants, en ce qu'elle leur permet d'assurer un meilleur accompagnement de leur scolarité, tant à la maison dans le suivi des devoirs que dans les échanges avec l'équipe éducative.</p>						
Cadre d'action	<table border="1"> <tbody> <tr> <td> <p>Objectif opérationnel 5.2.1. Favoriser le rapprochement Parents/Équipes éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des temps d'échanges entre les équipes éducatives et les familles </td> <td> <p><i>Pilotage : Education nationale, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, associations, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : familles, élèves, enseignants</i></p> </td> </tr> <tr> <td> <p>Objectif opérationnel 5.2.2. Favoriser la participation active des parents à la réussite éducative et scolaire de leurs enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de l'appui à la fonction parentale ➤ Développement d'actions permettant de sensibiliser les parents à la scolarisation de leurs enfants </td> <td> <p><i>Pilotage : Education nationale, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, CAF, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, associations, réseau parents 13</i></p> <p><i>Publics cibles : familles, élèves, enseignants</i></p> </td> </tr> <tr> <td> <p>Objectif opérationnel 5.2.3. Promouvoir l'apprentissage et la maîtrise de la langue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des actions sociolinguistiques au sein des établissements scolaires pour les parents rencontrant des difficultés langagières </td> <td> <p><i>Pilotage : Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, centres sociaux/maisons de quartiers, maison de l'emploi et de la formation, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : parents d'élèves en situation d'illettrisme ou de difficultés liées à la maîtrise de la langue</i></p> </td> </tr> </tbody> </table>	<p>Objectif opérationnel 5.2.1. Favoriser le rapprochement Parents/Équipes éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des temps d'échanges entre les équipes éducatives et les familles 	<p><i>Pilotage : Education nationale, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, associations, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : familles, élèves, enseignants</i></p>	<p>Objectif opérationnel 5.2.2. Favoriser la participation active des parents à la réussite éducative et scolaire de leurs enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de l'appui à la fonction parentale ➤ Développement d'actions permettant de sensibiliser les parents à la scolarisation de leurs enfants 	<p><i>Pilotage : Education nationale, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, CAF, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, associations, réseau parents 13</i></p> <p><i>Publics cibles : familles, élèves, enseignants</i></p>	<p>Objectif opérationnel 5.2.3. Promouvoir l'apprentissage et la maîtrise de la langue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des actions sociolinguistiques au sein des établissements scolaires pour les parents rencontrant des difficultés langagières 	<p><i>Pilotage : Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, centres sociaux/maisons de quartiers, maison de l'emploi et de la formation, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : parents d'élèves en situation d'illettrisme ou de difficultés liées à la maîtrise de la langue</i></p>
<p>Objectif opérationnel 5.2.1. Favoriser le rapprochement Parents/Équipes éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des temps d'échanges entre les équipes éducatives et les familles 	<p><i>Pilotage : Education nationale, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, associations, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : familles, élèves, enseignants</i></p>						
<p>Objectif opérationnel 5.2.2. Favoriser la participation active des parents à la réussite éducative et scolaire de leurs enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de l'appui à la fonction parentale ➤ Développement d'actions permettant de sensibiliser les parents à la scolarisation de leurs enfants 	<p><i>Pilotage : Education nationale, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, CAF, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, associations, réseau parents 13</i></p> <p><i>Publics cibles : familles, élèves, enseignants</i></p>						
<p>Objectif opérationnel 5.2.3. Promouvoir l'apprentissage et la maîtrise de la langue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des actions sociolinguistiques au sein des établissements scolaires pour les parents rencontrant des difficultés langagières 	<p><i>Pilotage : Villes</i></p> <p><i>Partenaires : responsables d'établissements, centres sociaux/maisons de quartiers, maison de l'emploi et de la formation, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : parents d'élèves en situation d'illettrisme ou de difficultés liées à la maîtrise de la langue</i></p>						

Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X		X	X

Cohésion sociale

Enjeu stratégique 5 : Réduire les écarts de réussite éducative et scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire

Orientation stratégique 5.3 : Améliorer l'articulation des actions des différents partenaires pour permettre leur complémentarité et leur cohérence				
Attendus	La réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers de la politique de la ville ne peut se faire sans la mise en œuvre d'une articulation de l'ensemble des stratégies et actions conduites par les différents acteurs intervenant dans ce champ. Il s'agit d'en renforcer la complémentarité et ainsi l'efficacité et la lisibilité des actions tout autant pour les acteurs de l'action éducative que pour les parents d'élèves.			
Cadre d'action	Objectif opérationnel 5.3.1. Favoriser le rapprochement entre l'école et les autres secteurs et acteurs associatifs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une instance de coordination entre l'école et d'autres secteurs (santé, culture, milieu associatif...) 		<i>Pilotage : CAPM, Villes</i> <i>Partenaires : Education nationale, Conseil départemental, Conseil régional, responsables d'établissements, coordonnateur REP, centres sociaux/maisons de quartiers, opérateurs de la prévention, de la culture, du sport, professionnels de la santé, associations intervenant dans le domaine socioéducatif, CAF</i> <i>Publics cibles : ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'éducation</i>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X		X	

Orientation stratégique 6.1 : Améliorer l'inscription territoriale de l'offre culturelle		
Attendus	<p>L'égalité d'accès à la culture est un droit garanti par la Constitution de 1946, au même titre que l'enseignement. La culture est par ailleurs un vecteur de lien social indéniable en ce qu'elle constitue un levier contre l'exclusion et contre les discriminations.</p> <p>Ces dernières années, la démocratisation de l'offre culturelle sur le territoire a permis de faire entrer la culture dans les quartiers et de mobiliser leurs habitants, par la réalisation de plusieurs projets culturels. Toutefois cette offre, en direction spécifiquement des quartiers, reste encore trop succincte et insuffisamment construite avec les habitants, trop souvent réduits au rôle de « spectateurs » des actions culturelles qui leur sont proposées par les opérateurs de la culture.</p> <p>L'enjeu est ainsi de rendre les habitants acteurs de l'offre culturelle, ce qui nécessite de travailler en amont sur la formation et l'éducation culturelles, auprès des publics jeunes et adultes.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de ville, le Théâtre des Salins interviendra en faveur de l'accès des publics prioritaires, de la mise en œuvre d'actions dans les territoires et d'actions de médiation, en liaison avec les structures d'éducation populaire et les associations culturelles des quartiers. Les politiques d'accès des publics prioritaires à la culture, l'art, la création feront l'objet, le cas échéant, d'actions concrètes conclues entre l'établissement précité et l'Académie Aix-Marseille de l'Education Nationale.</p>	
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 6.1.1. Sensibiliser les habitants des quartiers aux domaines de la culture et favoriser l'expression de leurs envies</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de formations à la culture ➤ Co-construction de projets culturels avec les habitants des quartiers pour des pratiques collectives 	<p><i>Pilotage : Villes, DRAC</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Conseil régional, Théâtre des Salins, centres sociaux/maisons de quartiers, opérateurs de la culture, CAF, professionnels</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers, associations</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 6.1.2. Développer l'éducation artistique et culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Territorialisation de la convention interministérielle au travers d'une convention intercommunale, développant les activités culturelles dans le temps scolaire, y compris dans les TAPS 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes, DRAC</i></p> <p><i>Partenaires : Conseil régional, Conseil départemental, Théâtre des Salins, éducation nationale, centres sociaux/maisons de quartiers, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : élèves</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 6.1.3. Développer des partenariats entre structures culturelles, sociales et éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets collectifs, d'insertion, de sensibilisation à la santé, de cadre de vie, de citoyenneté et lutte contre les discriminations, artistiques et culturelles, etc. 		<p><i>Pilotage Villes, DRAC</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Conseil régional, Conseil départemental, Théâtre des Salins, éducation nationale, opérateurs de la santé, CAF, centres sociaux/maisons de quartier, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : associations</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme X	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté X

Orientation stratégique 6.2 : Encourager la diversification des actions culturelles				
Attendus	L'offre culturelle sur le territoire de la CAPM est abondante et a fait l'objet d'un effort de démocratisation important pour s'ouvrir à l'ensemble des publics, comme en témoigne notamment la hausse de fréquentation des équipements culturels, et le succès à l'occasion de MP 2013 marquée par une bonne participation des habitants y compris dans les quartiers. La collectivité souhaite pérenniser ces effets. Néanmoins une partie des publics en restent éloignée, en particulier les jeunes de 16 à 25 ans.			
Cadre d'action	Objectif opérationnel 6.2.1. Poursuivre l'inscription de la culture dans le développement du numérique <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion des nouveaux outils et supports dans le champ culturel et artistique 		<i>Pilotage : Villes, DRAC</i> <i>Partenaires : CAPM, Conseil régional, Conseil départemental, Education nationale, opérateurs de la culture, centres sociaux/maisons de quartier, associations</i> <i>Publics cibles : habitants des quartiers</i>	
	Objectif opérationnel 6.2.2. Reconnaître et valoriser la Culture dans toute sa diversité <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager et soutenir les pratiques amateurs, les cultures vivantes et les cultures urbaines 		<i>Pilotage : Villes, DRAC</i> <i>Partenaires : CAPM, Conseil régional, Conseil départemental, Education nationale opérateurs de la culture, centres sociaux/maisons de quartier, associations</i> <i>Publics cibles : habitants des quartiers</i>	
	Objectif opérationnel 6.2.3. Ancrer les acteurs de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encouragement et développement des résidences artistiques et culturelles dans les quartiers de la politique de la ville 		<i>Pilotage : Villes, DRAC</i> <i>Partenaires : CAPM, Conseil régional, Conseil départemental, opérateurs de la culture, centres sociaux/maisons de quartier, associations, professionnels</i> <i>Publics cibles : habitants des quartiers</i>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme X	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation stratégique 6.3 : Favoriser la construction d'une identité collective et solidaire				
Attendus	<p>Le partage des valeurs et des symboles d'une identité commune est un vecteur fort d'intégration des habitants. La culture constitue un support avéré à la construction cette identité, qui doit permettre de rassembler tous les habitants du territoire.</p> <p>La mémoire collective des habitants de la CAPM s'est construite autour de l'histoire industrielle du territoire, qui a contribué au fil du temps à le remodeler et dont les paysages en portent aujourd'hui encore les traces (friches, bâti...) malgré les fermetures récentes de plusieurs sites.</p>			
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 6.3.1. Elaborer un projet culturel du territoire intercommunal</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement d'une réflexion sur le projet culturel de territoire intercommunal 		<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : DRAC, Conseil régional, opérateurs de la culture, centres sociaux/maisons de quartier, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : acteurs de la culture, habitants</i></p>	
	<p>Objectif opérationnel 6.3.2. Préservation et promotion de la mémoire collective et du patrimoine en lien notamment avec la rénovation urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'actions visant à renforcer le travail sur la mémoire collective et le patrimoine ➤ Développement d'actions autour des monuments industriels et des friches à reconvertir 		<p><i>Pilotage : Villes</i></p> <p><i>Partenaires : DRAC, CAPM, Conseil régional, Conseil départemental, opérateurs de la culture, centres sociaux/maisons de quartier, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté X

Orientation stratégique 7.1 : Réduire les inégalités d'accès aux activités sportives et socioéducatives

Attendus

Le sport recouvre plusieurs enjeux à la fois éducatifs, sociaux et de santé. Il constitue en effet un facteur d'insertion et d'intégration sociale reconnu par les acteurs de la politique de la ville. Les activités sportives et socioéducatives sont ainsi des supports essentiels de la vie sociale et participent à l'épanouissement et à l'engagement des publics dans leur environnement (quartier, ville...). La pratique sportive encadrée constitue un apport en termes de sociabilité, de construction de la personnalité et de consolidation d'une éthique personnelle et collective, qu'il est important de promouvoir auprès des publics jeunes.

L'objectif est de développer les activités physiques et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés et qui connaissent des difficultés d'accès pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques ou physiques et, en particulier, les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville, et en mettant l'accent sur la situation des jeunes filles et des femmes, et les valeurs de la République.

La pratique sportive représente également un enjeu dans la lutte contre les discriminations en matière de santé (prévention de l'obésité et de certaines maladies comme les maladies cardiovasculaires, lutte contre la sédentarisation croissante) comme matière d'égalité femme-homme.

Cadre d'action

Objectif opérationnel 7.1.1. Adapter et développer l'offre d'activités sportives et socioéducatives

- Favorisation de la mixité dans l'offre d'activités proposées
- Développement l'offre d'activités sur des temps élargis, adaptés au temps libre des publics

Pilotage : Villes

Partenaires : Conseil régional, associations et clubs sportifs, centres sociaux et maisons de quartiers, CAPM

Publics cibles : les publics, qui pour des raisons socioculturelles ou socio-économiques, n'accèdent pas aux activités sportives et socioéducatives, et les publics en risque d'isolement ou de marginalisation,

Objectif opérationnel 7.1.2. Promouvoir la pratique des activités sportives et socioéducatives

- Favorisation des temps de rencontre avec les familles, sur des temps de loisirs de leurs enfants
- Pérennisation des actions engagées dans le domaine des actions socioéducatives et sportives notamment dans une optique de découverte de la pratique sportive
- Développement de la cohérence et le partenariat entre acteurs (coordination d'actions, mutualisation de moyens, formations...)

Pilotage : Villes

Partenaires : associations et clubs sportifs, centres sociaux et maisons de quartiers, CAPM

Publics cibles : habitants des quartiers

Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
		X	X	X

Orientation stratégique 8.1 : Poursuivre et développer les actions/pratiques pour l'accès au droit de tous

Attendus

Le Pays de Martigues, avec les trois structures présentes sur son territoire (Tribunal d'Instance, Conseil des Prud'hommes et Maison de Justice et du Droit) et le volume des affaires qui y sont traitées, se place au troisième rang sur le plan départemental après Marseille et Aix-en-Provence.

Dans cette optique, la construction du futur Pôle Judiciaire, regroupant ces trois entités, a été lancée en septembre 2014 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, en partenariat avec le Ministère de la Justice.

Cet équipement, qui sera opérationnel en 2017, constituera une structure judiciaire majeure du département en même temps qu'un service de premier plan pour la population en termes d'accès au Droit et d'aide aux victimes.

En outre, le partenariat ancien et particulièrement actif avec le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence et ses chefs de juridiction constitue un élément majeur de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance du Pays de Martigues.

Par ailleurs, depuis 2006, la Région et le Ministère de la Justice sont signataires d'une Convention de partenariat renouvelée sur la période 2013-2016. Cette convention poursuit l'objectif d'une plus grande solidarité entre les personnes et les territoires et conduit à retenir deux priorités : d'une part couvrir de manière plus satisfaisante les besoins des territoires et d'autre part, maintenir l'effort sur des zones urbaines qui cumulent des difficultés socio-économiques et dont les habitants subissent les effets des mécanismes d'exclusion et de discrimination. Cette convention identifie notamment l'axe prioritaire suivant :

- Garantir l'accès aux droits et à la justice en s'appuyant notamment sur les Conseils Départementaux d'Accès aux Droits, instances de référence en matière d'initiatives d'accès aux droits des personnes les plus en difficultés. Ces initiatives peuvent être également portées par des associations compétentes et spécialisées. Ce partenariat peut aussi prendre la forme d'un soutien aux Maisons de Justice et de Droit, aux points d'accès aux droits et contribuer à leur implantation dans des territoires dépourvus de lieux d'accueils permanents. Le Ministère de la Justice et la Région soutiennent également à travers leur partenariat des actions d'aide aux victimes, de médiation familiale et le lutte contre les violences intra familiale.

Ainsi, l'accès au droit et à la médiation peuvent se développer au sein de l'outil privilégié qu'est la Maison de Justice et du Droit, mais se décline également au sein d'autres structures de proximité.

Enfin, l'accueil et la prise en charge des victimes ont toujours été, et demeurent, un objectif structurant et important de la Stratégie Territoriale. En effet, depuis une vingtaine d'années, ont été expérimentés sur le territoire des dispositifs qui ont ensuite été pérennisés, comme l'intervenant social à l'Hôtel de Police (association APERS), ou l'Unité Médico-Judiciaire pour mineurs victimes au sein du Centre Hospitalier.

Cet enjeu a vocation à se décliner de façon particulièrement ciblée sur les quartiers réglementaires.

Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 8.1.1. Développement de l'information sur l'étendue des droits et obligations, notamment auprès des publics les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre au sein de la Maison de Justice et du Droit et d'autres structures de proximité du territoire, des permanences de consultations juridiques, de conciliateur de Justice, du délégué du défenseur des droits, de conciliation familiale et autres consultations d'Accès au Droit 	<p><i>Pilotage : TGI d'Aix en Provence</i></p> <p><i>Partenaires : CDAD 13, Conciliateur de Justice, Délégué du Défenseur des Droits, Ordre des Avocats au Barreau d'Aix-en-Provence, Conseil régional, Chambre Départementale des Notaires, CAFC, La Récampado, Professionnels et Associations Spécialisées, CAPM, Villes</i></p> <p><i>Publics cibles : tout public</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 8.1.2. Permettre aux intervenants concernés de se connaître et d'échanger sur leurs pratiques dans le respect de la déontologie de chacun</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'un groupe de travail et de lien entre les différents acteurs de la régulation des conflits 	<p><i>Pilotage : Référent Prévention des Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Conciliateur de Justice, Bailleurs Sociaux, Services Sociaux, CAPM, Villes, ADDAP 13, ADELIES</i></p> <p><i>Publics cibles : Acteurs engagés dans la Médiation et la Régulation des Conflits</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 8.1.3. Développer l'aide aux victimes de violences au sein du couple</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre du Protocole de prise en charge des victimes et de traitement des auteurs de violence au sein du couple ➤ Mise en œuvre de permanences spécialisées pour les femmes victimes ➤ Développement, avec les acteurs du territoire, d'actions de formation et de sensibilisation des professionnels concernés 	<p><i>Pilotage : Parquet d'Aix-en-Provence</i></p> <p><i>Partenaires : APERS, SOS Femmes, CAF, La Récampado, CAPM, Villes, Services Sociaux du Conseil départemental, Conseil régional, Professionnels du secteur Santé, Barreau d'Aix-en-Provence</i></p> <p><i>Publics cibles : Victimes</i></p>		
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p> <p style="text-align: center;">X</p>

Orientation stratégique 9.1 : Développer des actions d'éducation au droit et de prévention

Attendus	<p>Cet axe structurant de la Stratégie permet de développer un partenariat plus construit et plus efficace entre l'Education Nationale et les autres partenaires institutionnels du CISPD, comme la Justice, la Communauté d'Agglomération, les Villes, la Police Nationale, ...</p> <p>Ainsi, l'investissement des différents acteurs, notamment du Parquet, auprès des élèves constitue un atout et donne encore plus de sens aux actions d'éducation au Droit et à la citoyenneté, de compréhension des institutions et de connaissance du droit en général et du droit pénal en particulier. De même, la poursuite de la mise en œuvre d'actions de prévention des addictions ou de prévention routière demeure importante au sein des établissements ou des structures sociales.</p>	
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 9.1.1. Renforcer les actions de prévention et d'éducation au droit</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de la connaissance active des institutions et de la loi afin d'être pleinement citoyen ➤ Engagement d'une réflexion sur le rôle de l'Education Nationale dans la lutte contre les ruptures et les leviers d'action à activer ➤ Proposition aux établissements, selon leur niveau, d'actions de connaissance des institutions et du fonctionnement de la démocratie (rencontres, visites, ...) ➤ Favorisation des actions de partenariat entre la Justice, l'Education Nationale et les Collectivités Locales ➤ Promotion d'actions d'éducation au Droit et à la Citoyenneté auprès des écoles, des collèges et des lycées et des structures de proximité dans le cadre d'un continuum éducatif 	<p><i>Pilotage : Parquet d'Aix-en-Provence, Education Nationale, Equipe de Coordination du CISPD, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Ecoles, Collèges, Lycées, Conseil Régional, Conseil départemental, CAPM, ADEJ, Associations, Clubs Sportifs, centres sociaux/maisons de quartier...</i></p> <p><i>Publics cibles : Public jeune</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 9.1.2. Sensibiliser le public jeune, les familles et les adultes à la prévention des addictions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire des actions de sensibilisation en direction des jeunes pour prévenir les comportements addictifs (toxicomanie, alcool, jeux,...) dans un cadre scolaire et hors scolaire ➤ Sensibilisation et soutien aux parents et à la famille dans leur capacité éducative face à cette problématique ➤ Information et formation des professionnels en relation avec le public cible (équipes éducatives, éducateurs, ...) dans leur pratique quotidienne : formations interstructurelles et pluridisciplinaires. 	<p><i>Pilotage : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Ouest Etang de Berre.</i></p> <p><i>Partenaires : Education Nationale, ARS, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Conseil régional, Conseil départemental, CAPM, Villes, Atelier Santé Ville, AMPTA, ANPAA, Associations Spécialisées associations, centres sociaux/maisons de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : Public Jeune, Equipes Educatives, Professionnels.</i></p>
--	---	--

transversauxAxes	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté X
------------------	--	---------------------	--------------------------	---

Orientation stratégique 9.2 : favoriser les actions d'éducation à la citoyenneté

Attendus	La priorité est aussi donnée aux actions d'animation et de médiation de proximité, que ce soit aux abords des établissements ou au sein des quartiers, afin de permettre une présence au plus près des terrains où se situent les conflits d'usages et les tensions quotidiennes.			
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 9.2.1. Développer la prévention et la médiation de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'une présence de proximité dans des lieux déterminés : périmètre des entrées et des sorties des collèges du territoire ou Centre-ville ➤ Prévention des incivilités et participation au maintien de la tranquillité publique par la présence et le dialogue ➤ Repérage des dysfonctionnements et des besoins émergents, et le cas échéant, déclenchement des interventions appropriées 		<p><i>Pilotage : Villes, CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : ADELIES, Education Nationale, Conseil départemental, associations, centres sociaux/maisons de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : Collégiens, lycéens et tout public</i></p>	
Cadre d'action	<p>Objectif opérationnel 9.2.2. Développement des animations et actions de proximité dans les quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition des animations de proximité aux jeunes occupant l'espace public hors des temps d'activités traditionnelles et d'animation globale ➤ Développement d'une démarche citoyenne en favorisant la participation des associations locales et des habitants à la réalisation des animations ➤ Mise en œuvre des chantiers éducatifs rémunérés pour les jeunes afin de créer une passerelle pour accéder aux dispositifs de droit commun de l'insertion professionnelle, et permettre de renouer du lien social sur le quartier 		<p><i>Pilotage : CAPM, Equipe de Coordination du CISPD, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : ADDAP 13, Maisons de Quartier et Centres Sociaux, Bailleurs Sociaux, associations, Conseil régional, Etat</i></p> <p><i>Publics cibles : Public jeune et habitants des quartiers</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
			X	X

Orientation stratégique 10.1 : Améliorer la tranquillité et la sécurité dans les quartiers d'habitat social et les espaces publics

<p>Attendus</p>	<p>La population, et par là-même les pouvoirs publics, portent une attention particulièrement soutenue à la sécurité et à la tranquillité au sein des espaces publics. Les forces de la Justice et de la Police Nationale en articulation avec les Police Municipales, par le biais de convention de coordination, œuvrent au quotidien afin de lutter contre la délinquance.</p> <p>Toutefois, si l'appréciation des habitants est grandement impactée par les faits de délinquance eux-mêmes, elle l'est également par les comportements incivils. En effet, ceux-ci, même de faible gravité dans l'échelle de la violence, sont parfois mal ressentis par la population et induisent un sentiment d'insécurité.</p> <p>Il convient, dès lors, d'être capable d'analyser objectivement l'ensemble de ces faits, de les prévenir par des mesures de prévention situationnelles ou de collaboration partenariale et de conduire l'action publique pour les diminuer afin de contribuer à la tranquillité et au mieux-être des habitants.</p> <p>Dans cette optique, au sein des quartiers d'Habitat Social, il est nécessaire de développer et de coordonner les signalements et les réponses multiples et complémentaires des acteurs concernés.</p> <p>En outre, devant leur impact grandissant, il convient de réfléchir à une coopération partenariale dans la lutte contre les trafics et leurs conséquences au sein des quartiers.</p> <p>Enfin, il sera question aussi de développer les actions de prévention ciblée et de renforcer les coopérations avec les acteurs économiques exposés à la délinquance dans le cadre de leur activité.</p>	
<p>Cadre d'action</p>	<p>Objectif opérationnel 10.1.1. Mettre en place d'un dispositif de signalement et de traitement des infractions dans les quartiers d'habitat social</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre d'un dispositif de signalement des infractions et de leur suivi ➤ Développement du travail partenarial par des rencontres régulières et l'élaboration ou la mise à jour de documents de référence <p>Développement d'un outil d'analyse (type observatoire) permettant d'effectuer un bilan régulier</p>	<p><i>Pilotage : CAPM, CISPD</i></p> <p><i>Partenaires : Parquet d'Aix-en-Provence, Police Nationale, Villes, Bailleurs Sociaux, centres sociaux/maisons de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : Habitants des quartiers et Personnel des Bailleurs Sociaux</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 10.1.2. Améliorer la tranquillité et la prévention de la délinquance au sein des espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structuration des initiatives locales et les mettre en cohérence au travers de l'élaboration des Schémas Locaux de Tranquillité Publique ➤ Mutualisation des pratiques en matière de vidéo protection ➤ Amélioration des échanges d'informations en créant un réseau de partenaires avec les transports en commun du territoire 	<p><i>Pilotage : Equipe de Coordination du CISPD.</i></p> <p><i>Partenaires : Parquet d'Aix-en-Provence, Police Nationale, Villes, CAPM, Conseil régional, Conseil départemental, Bailleurs sociaux, Maisons de Quartier et Centres Sociaux, ADDAP 13, SMGETU, Sociétés de Transport Scolaires.</i></p> <p><i>Publics cibles : Elèves, voyageurs, professionnels concernés</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 10.1.3. développer le partenariat et la lutte contre les trafics et les addictions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du partenariat opérationnel dans la lutte contre les trafics et leurs conséquences au sein des quartiers ➤ Mise en œuvre des actions de lutte contre les addictions 	<p><i>Pilotage : Equipe de Coordination du CISPD.</i></p> <p><i>Partenaires : Parquet d'Aix-en-Provence, Police Nationale, CAPM, Ville, Bailleurs Sociaux, Maisons de Quartier et Centres Sociaux, Mission Locale, ADDAP 13, AMPT, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : Habitants des quartiers, professionnels et intervenants des secteurs concernés.</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 10.1.4. Lutter contre toutes les formes d'atteinte ou de menace en direction des entreprises du BTP et sous-traitants dans l'exercice de leur activité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facilitation de la procédure de plainte pour les entreprises concernées ➤ Sensibilisation des entreprises du BTP et leurs sous-traitants vis-à-vis des mesures de prévention à prendre pour lutter contre la délinquance (application du Protocole de Sécurisation des Chantiers avec le BTP 13) ➤ Rencontre annuelle afin d'établir un bilan et favoriser la coordination du partenariat 	<p><i>Pilotage : Police Nationale, CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Polices Municipales, BTP 13</i></p> <p><i>Publics cibles : Entreprises du BTP et sous-traitants</i></p>		
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté X

Orientation stratégique 11.1 : Prévenir la récidive et responsabiliser les auteurs de faits délictueux

<p>Attendus</p>	<p>Les mesures de réparation et de travail d'intérêt général répondent à une démarche axée sur la prévention de la récidive et la responsabilisation des auteurs de faits délictueux.</p> <p>L'accueil de ces auteurs, au sein des services communautaires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et des services municipaux des Villes du CISP, a été initié, par la signature d'un protocole cadre en 2005 (au sein du Contrat Local de Sécurité). Ainsi pour l'année 2014, environ 900 heures d'accueil ont été mis en œuvre sur le territoire.</p> <p>Depuis 2006, la Région et le Ministère de la Justice sont signataires d'une Convention de partenariat renouvelée sur la période 2013-2016. Cette convention poursuit l'objectif d'une plus grande solidarité entre les personnes et les territoires et conduit à retenir deux priorités : d'une part couvrir de manière plus satisfaisante les besoins des territoires et d'autre part, maintenir l'effort sur des zones urbaines qui cumulent des difficultés socio-économiques et dont les habitants subissent les effets des mécanismes d'exclusion et de discrimination. Cette convention identifie notamment les axes prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelles des jeunes acteurs ou victimes de violences ou d'actes de délinquance. A ce titre le partenariat développe des actions visant l'intégration scolaire, la formation et l'insertion professionnelle (ETAPS PJJ) ainsi que la prévention de la récidive et l'alternative à l'incarcération des mineurs. - Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des personnes placées sous-main de justice. A cet effet l'Etat et la Région entendent soutenir le soutien aux dispositifs permettant l'alternative à l'incarcération et les aménagements de la peine de prison, ceux qui concourent au retour à l'emploi et à l'accompagnement des parcours de formation et de validation en détention ainsi que l'appui aux actions d'insertion et de maintien des liens familiaux développées en direction des publics incarcérés. <p>Aujourd'hui, il s'agit de développer les capacités d'accueil des services et de les diversifier en désignant, au sein de ceux-ci, des agents référents.</p> <p>En outre, il est opportun également de valoriser cette action et ces services au sein des collectivités.</p>
<p>Cadre d'actions</p>	<p>Objectif opérationnel 11.1.1. Développer les mesures de réparation (mineurs) et travaux d'intérêt général (mineurs et majeurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution à l'exécution effective des mesures de réparation imposées aux mineurs au titre d'alternatives aux poursuites ➤ Développement et diversification des travaux d'intérêt général prononcés à titre de peine en direction de mineurs ou de majeurs <p><i>Pilotage : TGI d'Aix-en-Provence, CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Magistrats du ressort du TGI d'Aix en Provence, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, APERS, Conseil régional, Villes</i></p> <p><i>Publics cibles : Majeurs ou mineurs condamnés à un TIG ou mineurs effectuant une mesure de réparation, Services d'Accueil Municipaux ou Communautaires</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 11.1.2. Favoriser les actions d'accueil et d'insertion socioprofessionnelle des personnes sous main de justice</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favorisation de l'accès à l'emploi de personnes sous-main de justice au sein de structures associatives ➤ Développement de la qualification des personnes pour faciliter leur réinsertion future dans le monde du travail ➤ Mise en place d'un groupe de travail avec la CAPM, la Mission locale et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) concernant l'articulation entre les dispositifs spécifiques d'insertion pour les jeunes majeurs suivis par le SPIP 	<p><i>Pilotage : TGI d'Aix-en-Provence, CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Magistrats du ressort du TGI d'Aix en Provence, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, APERS, Conseil régional, Villes</i></p> <p><i>Publics cibles : Majeurs ou mineurs condamnés à un TIG ou mineurs effectuant une mesure de réparation, Services d'Accueil Municipaux ou Communautaires</i></p>		
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté X

Orientation stratégique 12.1 : Fluidifier les parcours résidentiels des ménages		
Attendus	<p>Malgré un parc locatif social important, la demande reste constante et les délais d'attente pour l'attribution d'un logement ne cessent de s'allonger. Il est ainsi nécessaire de poursuivre la reprise de la construction neuve de logements pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages.</p> <p>Toutefois l'intensification de la production de logement social ne peut résoudre à elle seule la question de l'accès au logement des ménages. Il s'agit de travailler sur les parcours résidentiels des ménages, à l'intérieur même du parc social, mais aussi vers le parc privé, en locatif comme en accession, et de développer une offre de produits adaptés aux besoins des différents publics.</p> <p>Le PLH arrivant à échéance fin 2015, le prochain PLH devra tenir compte de cette orientation.</p>	
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 12.1.1. Poursuivre la production de logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'une offre de logements intermédiaires (accession sociale à la propriété PLI...), dans les quartiers de la politique de la ville et dans un rayon de 300 m autour ➤ Priorisation des aides à la pierre en faveur de la production de logements intermédiaires... ➤ Reconstitution de l'offre nouvelle de logements démolis 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Etat, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, ANRU</i></p> <p><i>Publics cibles : locataires du parc social, dont ceux auxquels est appliqué un SLS, primo-accédants</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 12.1.2. Diversifier l'offre nouvelle de logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation de l'offre de logements aux besoins des différents publics (PMR, personnes âgées, ...) 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Etat, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers</i></p> <p><i>Publics cibles : personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, personnes seules, familles nombreuses</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 12.1.3. Accompagner le parcours résidentiel des locataires du parc social</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favorisation des modes de gestion de proximité adaptée (suivi des demandes de logements, de mutations, etc.) 	<p><i>Pilotage : Bailleurs sociaux</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Villes, CIAS/SIVU, Conseil départemental, assistantes sociales</i></p> <p><i>Publics cibles : locataires du parc social</i></p>

Axes transversaux	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté
-------------------	--	---------------------	--------------------------	---

Orientation stratégique 12.2 : Favoriser la mixité sociale dans les quartiers				
Attendus	L'enjeu est de favoriser les équilibres sociaux de peuplement par quartier et à l'échelle du territoire intercommunal. Il s'agit tout à la fois de traiter de la question de l'occupation sociale mais également de l'adéquation entre la taille des ménages et la typologie des logements occupés.			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 12.2.1. Agir sur les politiques de peuplement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de la conférence intercommunale du logement ➤ Mise en œuvre du plan partenarial de gestion ➤ Application des dispositions relatives au numéro unique et au suivi de la demande de logement ➤ Elaboration des conventions prévues sur l'attribution et les mutations de logements <p>CAPM, Villes, Bailleurs et Etat</p>		<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Etat, bailleurs sociaux</i></p> <p><i>Publics cibles : locataires du parc social</i></p>	
transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X			

Orientation stratégique 12.3 : Accompagner les habitants dans l'accès ou le maintien dans un logement adapté

Attendus	<p>Rétablir l'égalité d'accès au logement pour tous est une priorité dans un contexte de précarisation et de fragilisation des ménages, d'autant plus prégnante parmi les ménages exclus du logement. Il s'agit ainsi de traiter de la question de l'insertion sociale par le logement des publics les plus en difficultés, en lien avec les autres politiques publiques portées par la collectivité en notamment en matière d'insertion par l'emploi du point de vue de l'offre disponible en matière d'hébergement et de logement comme de l'accompagnement social et éducatif des ménages.</p> <p>Le Programme Local de l'Habitat arrivant à échéance fin 2015, le prochain PLH devra tenir compte de cette orientation.</p>			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 12.3.1. Accompagner les ménages en difficulté dans leur accès au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de l'accès à l'information et aux droits en matière de logement ➤ Assistance dans le cadre des démarches de demande d'un logement 		<p><i>Pilotage : Bailleurs, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, CIAS/SIVU, CAF, ADIL 13</i></p> <p><i>Publics cibles : ménages demandeurs d'un logement, publics exclus du logement</i></p>	
	<p>Objectif opérationnel 12.3.2. Favoriser le maintien des ménages en difficulté dans le logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention des situations lourdes d'endettement (prévention des impayés, accompagnement éducatif budgétaire...) 		<p><i>Pilotage : Bailleurs, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, CIAS/SIVU, CAF, Conseil départemental, CCAPEX, ADIL13</i></p> <p><i>Publics cibles : ménages en impayés de loyer, en surendettement</i></p>	
	<p>Objectif opérationnel 12.3.3. Développer des solutions d'hébergement d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de places d'hébergement d'urgence et de logements temporaires supplémentaires sur le territoire ➤ Création des conditions de coordination des acteurs agissant dans ce domaine 		<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Etat, ADOMA, ALOTRA, APPART, Villes, CAF, associations pour l'insertion, centres sociaux et maisons de quartiers, Conseil régional, Conseil départemental</i></p> <p><i>Publics cibles : publics exclus du logement, acteurs intervenant dans le champ</i></p>	
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 13.1 : Améliorer la qualité des logements				
Attendus	<p>L'amélioration de l'image des quartiers, peu valorisante et dégradée, qu'elle renvoie aussi bien à l'ensemble des habitants du territoire qu'à ses propres habitants est un enjeu, dans lequel la CAPM et les Villes inscrivent leurs politiques depuis de nombreuses années.</p> <p>Le parc de logements existant est vieillissant, en particulier dans le logement collectif, voire obsolète. Il s'agit de poursuivre et intensifier les opérations de requalification sur bâti : réhabilitation des logements, travaux performance énergétique, dispositif RHI...)</p> <p>Cet axe concerne aussi le parc social que le parc privé, et notamment en ce qui concerne les copropriétés dégradées qui nécessitent une réflexion approfondie de la part des partenaires.</p> <p>Le Programme Local de l'Habitat arrivant à échéance fin 2015, le prochain PLH devra tenir compte de cette orientation.</p>			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 13.1.1. Poursuivre et intensifier les interventions dans le parc de logements privés et sociaux existants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des réhabilitations de logements ➤ Définition avec les bailleurs d'une priorisation de leurs actions sur le patrimoine des quartiers de la politique de la ville dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne ➤ Lutte contre la précarité énergétique ➤ Poursuite des dispositifs d'Eradication de l'Habitat Indigne et mutualisation 		<p><i>Pilotage : CAPM, Villes, Bailleurs</i></p> <p><i>Partenaires : ADIL13, Etat, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers et centres-villes</i></p>	
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 13.1.2. Engager une réflexion sur les copropriétés en difficulté et contribuer à leur réhabilitation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une étude permettant d'identifier les copropriétés dégradées et de définir une stratégie d'intervention ➤ Mobilisation d'outils adaptés, de type les OPAH copropriétés dégradées 		<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : ADIL13, Etat, syndicats de copropriété, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des copropriétés</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X			

Orientation stratégique 13.2 : Améliorer la qualité du cadre de vie				
Attendus	<p>L'amélioration de l'image des quartiers passe également par un meilleur fonctionnement des quartiers et la requalification du cadre de vie des habitants. Il s'agit d'intervenir sur les espaces extérieurs en bordure des quartiers (dégradations aménagements urbains...). L'objectif est de mettre en lien l'urbain et le social en travaillant sur la composition des espaces en tenant compte des pratiques et usages développés par les habitants et les usagers du quartier.</p> <p>Ces actions s'inscrivent en complément des projets de réhabilitation ou de construction, notamment dans le cadre du NPNRU.</p>			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 13.2.1. Poursuivre la valorisation des centres villes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de l'offre de locaux d'activités et de services de proximité 	<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Villes, CCIMP, CDC, EPARECA, CMA, acteurs économiques</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants et commerçants</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 13.2.2. Favoriser la résidentialisation des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalification des abords et des espaces extérieurs des immeubles ➤ Appropriation des espaces publics partagés 	<p><i>Pilotage : Bailleurs, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, associations de locataires, centres sociaux, maisons de quartiers, conseils citoyens</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers</i></p>		
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 13.3 : Inscrire les quartiers dans une gestion urbaine durable		
Attendus	Le travail d'amélioration du cadre de vie des quartiers est mené en concertation avec les habitants depuis longtemps, notamment dans le cadre des dispositifs GUSP et GUP, dont l'objectif est de favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier et de leur ville. Cette implication des habitants dans leur environnement est une des conditions d'une appropriation respectueuse de leur cadre de vie. Ce travail doit être poursuivi et approfondi, de manière à préserver et renforcer voire restaurer le lien social avec et entre les habitants.	
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 13.3.1. Gestion Urbaine de Proximité / Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite et renforcement des dispositifs GUP et GUSP ➤ Articulation et mise en cohérence avec les actions des bailleurs (convention sur l'abattement de la TFPB) 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Etat/DDTM, Bailleurs, associations de locataires, centres sociaux/maisons de quartiers, conseils citoyens</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 13.3.2. Favoriser la réalisation d'opérations exemplaires d'aménagement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de démarches de type éco quartier, éco cité 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : DREAL, DDTM, Bailleurs, promoteurs immobiliers, conseils citoyens, associations, centres sociaux/maisons de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 13.3.3. Favoriser l'implication des habitants dans les actions les intéressant et valorisant leur cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire participer les habitants à la construction des dispositifs locaux ou d'actions visant à améliorer leur cadre de vie ➤ Soutien à la mise en place d'actions citoyennes impliquant des habitants eux-mêmes porteurs de ces initiatives 	<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Bailleurs, associations de locataires, centres sociaux/maisons de quartiers, conseils citoyens, associations</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville</i></p>

Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté X
-------------------	----------------------------------	---------------------	----------	---

La recomposition du tissu urbain intercommunal et la création de connexions entre quartiers et avec les pôles de centralité vient compléter l'enjeu de renforcement de la qualité urbaine des quartiers. Elles touchent plus globalement les mutations et transformations structurelles des quartiers (expressions du NPNRU).

La réalisation du contournement autoroutier et la requalification de la RN568 est à ce titre un élément majeur dans la rénovation urbaine des quartiers, de même que la création des pôles d'échanges multimodaux, en particulier celui de Croix Sainte. Ces projets, inscrits dans le projet de territoire de la CAPM, favoriseront l'intégration urbaine des quartiers qui profiteront des effets induits par la requalification de la RN568 et de l'amélioration de leur desserte en TC.

Le protocole de préfiguration intercommunal des trois NPNRU (Aigues Douces/La Lègue, Tassy/Les Comtes et Mas de Pouane) sera annexé au Contrat de Ville. Il viendra préciser et compléter les actions présentées ci-après, qui ne constituent à ce stade qu'une situation d'étape

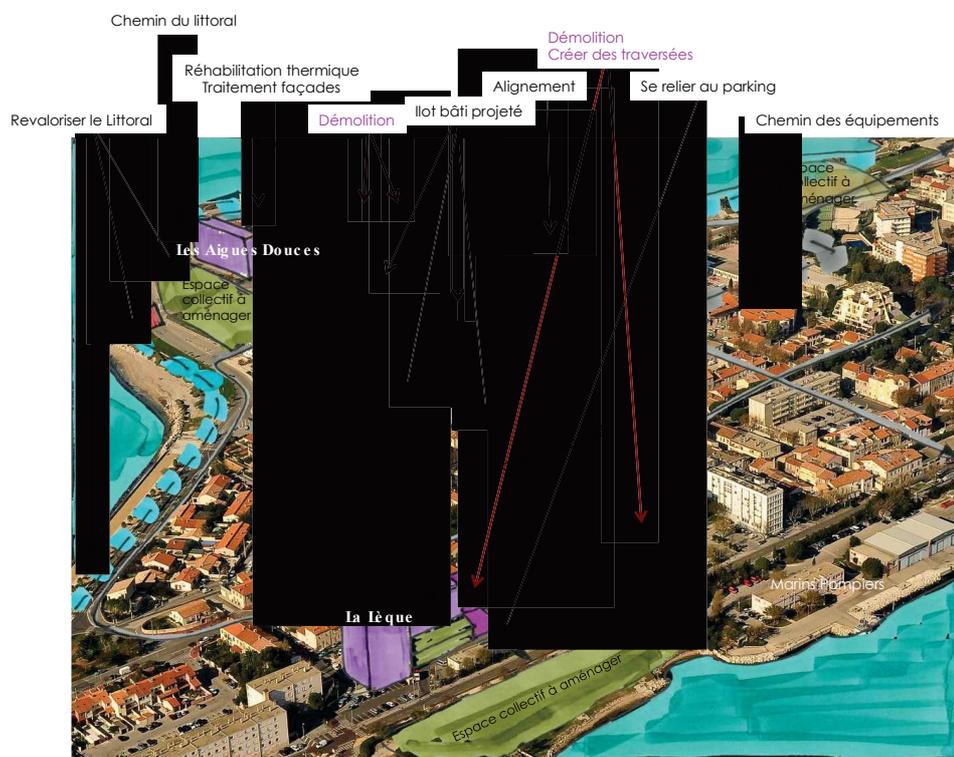
Orientation stratégique 14.1 : Aigues Douces – La Lèque (quartier NPNRU)

Attendus

Le renouvellement urbain du quartier Aigues Douces – La Lèque constitue pour la ville de Port de Bouc, un des éléments clés de la requalification de la Presqu'île dans une stratégie globale de développement de l'ensemble du territoire communal et de requalification du littoral.

- L'intégration du quartier au centre ville dont il constitue le prolongement naturel en travaillant sur l'amélioration des franchissements et la continuité de la trame urbaine
- L'introduction, dans le renouvellement urbain, d'une dimension économique prenant appui sur les atouts du site et sa proximité avec le littoral, redynamiser et apporter de la mixité sur le quartier en valorisant son positionnement entre mer et cœur de ville
- L'amélioration du cadre de vie des habitants des Aigues Douces – La Lèque
- La mise en place d'une OPAH – énergétique

Carte – projet de NPNRU sur le secteur Aigues-Douces La Lèque



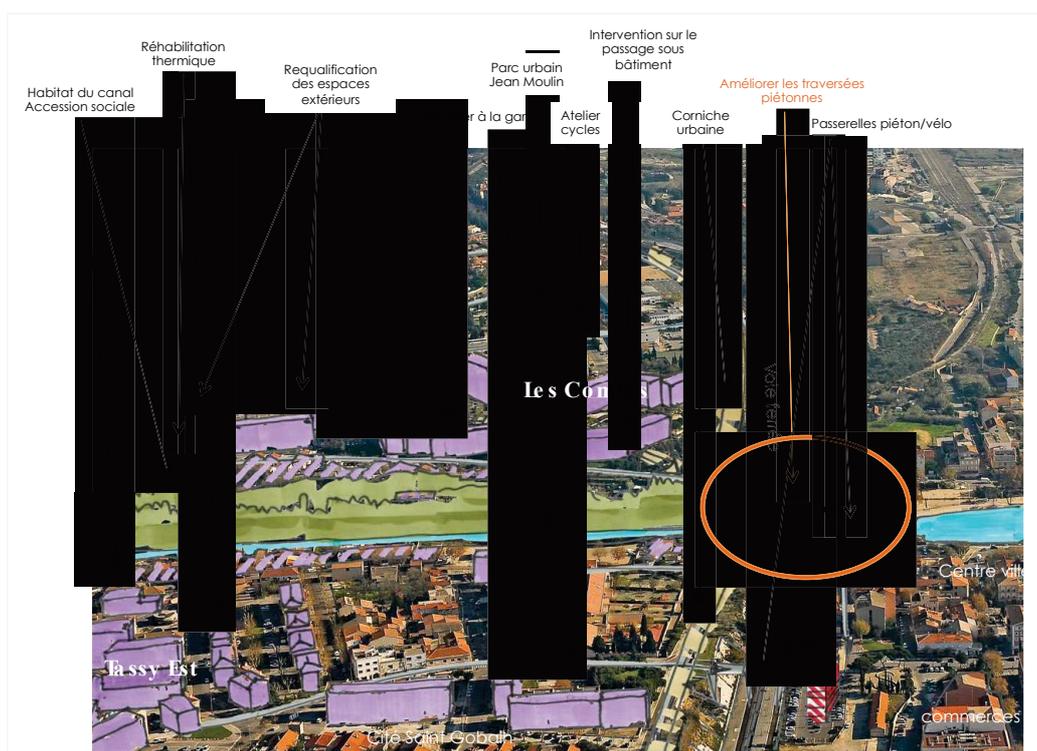
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 14.1.1. Travailler sur l'ouverture du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recomposition urbaine des Aigues Douces via un programme de démolition / construction d'îlot bâti pour permettre les alignements sur rue (Turenne, Rey, Renaud, Vauban) et réintégrer le quartier à la trame urbaine ➤ Création de traversées de part et d'autre du bâtiment de la Lèque pour faciliter le franchissement du front bâti, améliorer l'accès au parking et ouvrir le quartier sur le littoral ➤ Création d'un signal en front de mer (tour énergétique, ...) ➤ Réaménagement des espaces collectifs ➤ Développement des mobilités douces inter-quartier 	<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Ville, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs, acteurs économiques, SMEGTU, centres sociaux</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers et acteurs économiques</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 14.1.2. Poursuivre la valorisation du front de mer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement d'espaces collectifs sur la façade maritime ➤ Prolongement du chemin du littoral ➤ Déplacements des équipements de sécurité de Port pour faciliter l'accès à la mer 	<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Ville, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs, acteurs économiques, SMEGTU</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 14.1.2. Améliorer le parc social</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables et mise en place d'un réseau collectif de chauffage urbain ➤ Traitement des façades ➤ Requalification des espaces extérieurs ➤ Amélioration de la gestion des parties communes extérieures 	<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, bailleurs, Ville, Conseil départemental, Conseil régional</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers</i></p>		
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 14.2 : Tassy - Les Comtes (quartier NPNRU)

Attendus

- Améliorer le cadre de vie des habitants : gestion des espaces verts, gestion et recyclage des déchets et encombrants
- Rénover le bâti :
 - o Intervention lourde : il s'agit de démolir et/ou de reconstruire sur place ou ailleurs dans la ville ;
 - o Intervention de requalification du bâti qui concerne trois domaines : le thermique, la sécurité et l'accessibilité des logements ou des bâtiments
 - o Intervention urbaine qui vise à redonner une qualité à l'espace collectif au sein du projet urbain à l'échelle de la ville.
- Relier le quartier à la ville de Port de Bouc et son littoral, améliorer les circulations entre les quartiers, la ville de Port-de-Bouc et le littoral.
- Créer des dynamiques économiques et sociales, conforter et renforcer les commerces de proximité
- Rendre le quartier attractif pour l'ensemble de la population : faciliter les traversées, favoriser l'ouverture d'équipements ouverts à tous
- Ouvrir les quartiers à l'ensemble de la population

Carte – projet de NPNRU sur le secteur Tassy Est et Tassy Ouest
(source : ville de Port-de-Bouc)



Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 14.2.1. Améliorer le parc de logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réflexion démolition/restructuration du parc social (MOE) ➤ Requalification du bâti (thermique, sécurité et accessibilité) ➤ Résorption de l'habitat indigne et réhabilitation du parc privé (habitat du canal) ➤ Requalification des espaces extérieurs (jardins paysagers, connexion avec les quartiers, etc.) ➤ Amélioration de la gestion des parties communes extérieures 		<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, 13 Habitat, Logirem, Ville, Conseil départemental, Conseil régional, CAF</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>	
	<p>Objectif opérationnel 14.2.2. Travailler sur l'ouverture du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recomposition urbaine et réintégration du quartier dans la trame urbaine : amélioration des liaisons piéton et vélo, etc ➤ Intervention sur la traversée de bâtiment aux Comtes pour ouvrir le quartier ➤ Réaménagement des espaces collectifs ➤ Développement des mobilités douces inter-quartier 		<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Ville, 13 Habitat, Logirem, Conseil départemental, Conseil régional, acteurs économiques, SMEGTU, centres sociaux</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>	
	<p>Objectif opérationnel 14.2.3. Créer des dynamiques économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des commerces de proximité ➤ Mise en relation du développement économique du quartier avec le secteur de Caronte et les services plaisance/tourisme de Port Renaissance 		<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Ville, SNCF, GPMM, acteurs économiques, Conseil départemental, Conseil régional</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X			X

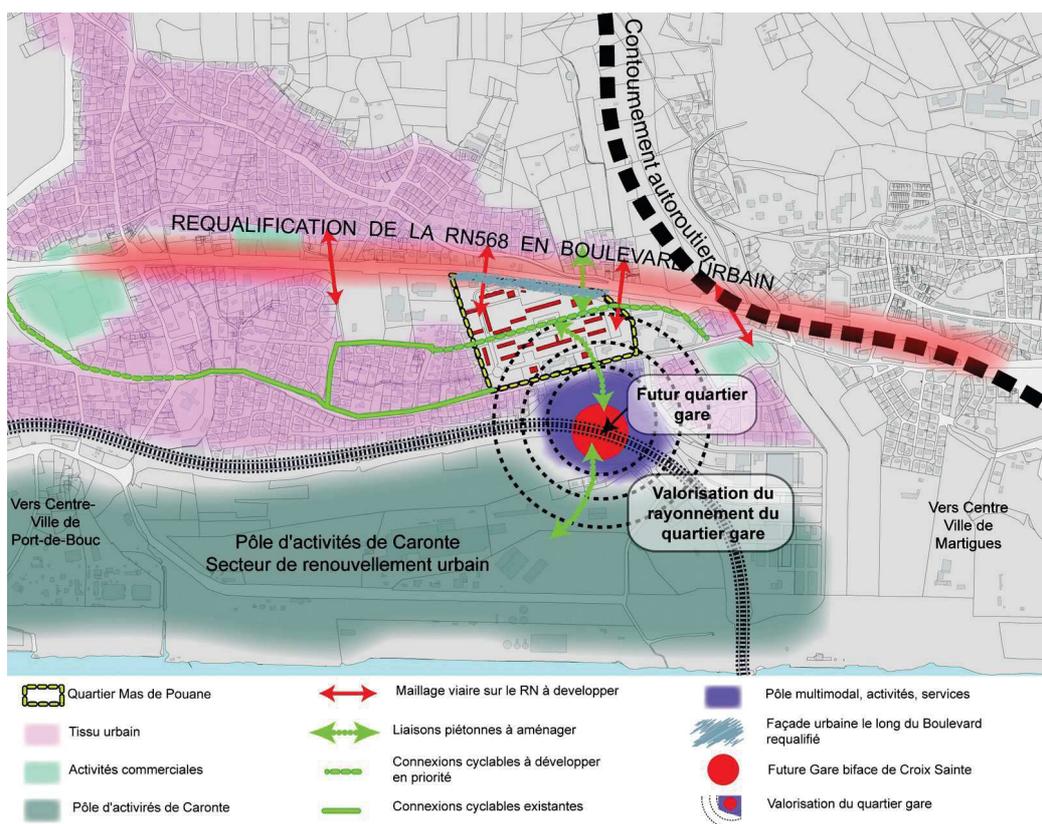
Orientation stratégique 14.3 : Mas de Pouane (quartier NPNRU)

Attendus

Le désenclavement du quartier et son ouverture sur la Ville constituent un enjeu urbain important. L'un des points d'appui à un nouvel essor du quartier est la proximité du pôle d'échanges de Croix-Sainte en relation avec Caronte et la RN568 qui devient à terme un boulevard urbain

Le travail sur l'aménagement des espaces publics et le projet de la requalification de la RN 568 contribueront à l'ouverture du quartier sur le tissu urbanisé environnemental.

La requalification du « cœur » de quartier est aujourd'hui un enjeu important tant pour continuer à décloisonner les espaces que pour travailler la cohérence d'ensemble du quartier. L'aspect extérieur du bâti, et notamment des façades ne répondent plus à la qualité architecturale et thermique attendue et les aménagements réalisés ces dernières années sur les espaces extérieurs jurent par leur aspect très hétéroclite (traitements successifs des espaces centraux et vétusté des voiries et cheminements). Cette intervention permettra de valoriser le parc social afin d'en maintenir son attractivité et de pérenniser la mixité des habitants.



Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 14.3.1. Améliorer le parc de logements et le cadre de vie des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traitement architectural des façades en relation avec une réhabilitation thermique du bâti ➤ Traitement des parties communes des logements ➤ Poursuite de la résidentialisation et de l'aménagement des espaces extérieurs du quartier ➤ Amélioration de la propreté urbaine et de l'entretien des espaces extérieurs, notamment par un traitement des encombrants ➤ Redéfinition des fonctionnalités (espaces verts, aires de jeux, espaces publics, etc.) pour favoriser leur appropriation par la population 		<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, 13 Habitat, SEMIVIM, ville, ASL, Conseil départemental, Conseil régional</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 14.3.2. Travailler sur l'ouverture du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement de la façade « Nord » au droit de la RN568, dans la perspective de sa requalification, pour rétablir les liens Nord-Sud avec les quartiers en vis-à-vis, pour utiliser le foncier libéré à proximité de la RN568 ➤ Réaménagement des espaces collectifs ➤ Développement des mobilités alternatives inter-quartiers par la création de cheminements Nord-Sud et internes au quartier 		<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Ville Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs, acteurs économiques, SMEGTU, maison de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 14.3.3. Favoriser la mixité fonctionnelle et une dynamique économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Restructuration des commerces et du pôle de services dans le cadre de l'aménagement de la « façade » Sud du quartier ➤ Réaménagement du pôle scolaire et de ses espaces publics pour ouvrir les équipements sur le quartier ➤ Aménagement des liaisons viaires et piétonnes avec le futur pôle multimodal de Croix Sainte et le secteur de Caronte, afin de développer des activités économiques 		<p><i>Pilotage : Sera déterminé dans le protocole de préfiguration NPNRU</i></p> <p><i>Partenaires : CAPM, Ville, SNCF, GPMM, SMGETU, acteurs économiques, Conseil départemental, Conseil régional, CCIMP</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>		
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté	
	X		X	X	

Orientation stratégique 14.4 : Notre Dame des Marins (QPV hors PRU)

<p>Attendus</p>	<p>Le désenclavement de la cité et l'amélioration du bâti constituent deux enjeux majeurs du renouvellement urbain de Notre Dame des Marins. Le boulevard Francis Turcan, rocade de 2 x 2 voies supportant un flux journalier de 25 000 véhicules, ceinture le quartier au sud et constitue en cela une césure urbaine importante, contribuant à l'enclavement de la cité. Bien que classé patrimoine du XX^{ème} siècle pour son architecture singulière et remarquable tout autant que la qualité reconnue des appartements, le bâti présente d'importants signes de vieillissement, en particulier de ses façades, qui nécessitent une programmation d'envergure. De même, la modernisation des parties communes doit être également envisagée, ainsi qu'une amélioration de la gestion des espaces extérieurs et des voiries internes et des réseaux enterrés.</p>	
<p>Cadre d'actions</p>	<p>Objectif opérationnel 14.4.1. Moderniser les parties communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mission de programmation et étude de réhabilitation et de restructuration des parties communes de l'ensemble des immeubles du patrimoine 13 HABITAT ➤ Poursuite réhabilitation des halls d'entrées des immeubles (entrées du bâtiment Goélette) 	<p><i>Pilotage : 13 HABITAT</i></p> <p><i>Partenaires : Ville</i></p> <p><i>Publics cibles : 732 ménages de la cité Notre Dame des Marins, Ménages du bâtiment Goélette</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 14.4.2. Favoriser la mixité fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Relocalisation du restaurant scolaire et relocalisation du centre social dans les locaux libérés 	<p><i>Pilotage : Ville</i></p> <p><i>Partenaires : sans objet</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 14.4.3. Désenclaver le quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traitement des problématiques de stationnement et de circulation dans un souci de reconnexion avec le reste du tissu urbain et dans la perspective de la requalification du boulevard Francis Turcan 	<p><i>Pilotage : 13 HABITAT</i></p> <p><i>Partenaires : Ville, Conseil départemental</i></p> <p><i>Publics cibles : 732 ménages de la cité Notre Dame des Marins</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 14.4.4. Voirie : entretien et gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfection des réseaux de voirie secondaire et parkings en pieds d'immeubles ➤ Gestion défensive des zones de sécurité et des zones piétonnes 		<p><i>Pilotage : 13 HABITAT</i></p> <p><i>Partenaires : Ville</i></p> <p><i>Publics cibles : 732 ménages de la cité Notre Dame des Marins</i></p>	
<p>Axes transversaux</p>	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 14.5 : Canto-Perdrix (QPV hors PRU)		
Attendus	<p>Les enjeux du renouvellement urbain du quartier sont multiples et concernent principalement les problématiques de circulation/stationnement, accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de dégradation du bâti et du cadre de vie.</p> <p>En interne, la trame viaire reste à améliorer. Le parti pris, architectural et d'aménagement initial, était de localiser les espaces de stationnement en périphérie et de créer des voies de dessertes internes. Aujourd'hui la capacité de stationnement et l'éloignement des habitations sont jugés problématiques par les habitants.</p> <p>Les deux entités principales, les 4 Vents et Canto Perdrix, construites à flanc de colline, présentent des déclivités importantes et des améliorations doivent être apportées en termes d'accessibilité et de circulation PMR. Des liaisons entre les différentes entités du quartier et vers le petit centre commercial au pied de la copropriété des Trois Tours existent, mais sont peu visibles. L'accessibilité aux immeubles est parfois limitée ;</p> <p>Une tendance à la dépréciation de l'image du site se confirme. La mobilité s'accroît sur ce parc. Le quartier connaît régulièrement des problèmes d'incivilité, de dégradations et de squats de halls d'entrées (notamment sur le parc NLP et SEMIVIM) qui nécessitent de la part des acteurs un effort permanent de proximité et de réactivité.</p>	
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 14.5.1. Revaloriser le parc social</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénovation du bâti ➤ Isolement thermique, étanchéité et performance énergétique des bâtiments ➤ Mise en sécurité ➤ Traitement systématique des appartements infiltrés, règlement des désordres techniques à l'origine des infiltrations (sur les patrimoines SEMIVIM et Nouveau Logis Provençal) ➤ Neutralisation des logements infiltrés qui n'ont pas été remis aux normes dans l'attente des travaux d'isolation thermique 	<p><i>Pilotage : NLP, SEMIVIM et LOGIREM</i></p> <p><i>Partenaires : Ville, Etat, Collectivités territoriales</i></p> <p><i>Publics cibles : Habitants des parcs sociaux concernés</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 14.5.2. Favoriser la mixité sociale et fluidification des parcours résidentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favorisation et sécurisation de l'accèsion à la propriété ➤ Organisation des parcours résidentiels, prise en compte des demandes spécifiques de mutation ➤ Organisation des politiques de peuplement concertées (établissement d'un diagnostic partagé sur les demandes de mutations) 	<p><i>Pilotage : Ville</i></p> <p><i>Partenaires : NLP, SEMIVIM et LOGIREM</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>
--	--	---

	<p>Objectif opérationnel 14.5.3. Améliorer la trame viaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la circulation piétonne ➤ Améliorer l'accessibilité PMR des immeubles ➤ Mise en œuvre du programme de réhabilitation des cheminements et des placettes sur les patrimoines de NLP et LOGIREM 	<p><i>Pilotage : Ville, ASL</i></p> <p><i>Partenaires : NLP, SEMIVIM et LOGIREM</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 14.5.4. Favoriser l'appropriation des espaces extérieurs par la population</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Redéfinir les fonctionnalités (espaces verts, aires de jeux, loisirs, détente, espaces publics, etc.) 	<p><i>Pilotage : ASL, Ville</i></p> <p><i>Partenaires : NLP, SEMIVIM et LOGIREM</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants du quartier</i></p>		
<p>Axes transversaux</p>	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p> <p style="text-align: center;">X</p>

Orientation stratégique 15.1 : Structurer l'accessibilité et les mobilités à l'intérieur des quartiers, entre les quartiers et entre les villes de Martigues et Port-de-Bouc				
Attendus	<p>Bien que la question de la mobilité dépasse le cadre même du contrat de ville, elle n'en constitue pas moins une des conditions du désenclavement des quartiers et de l'accès pour ses habitants aux services publics et aux équipements (culturels, sportifs, de santé, scolaires ...). Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une desserte en transports collectifs urbains renforcés. Il s'agit ainsi de poursuivre son déploiement en direction des quartiers de la politique de la ville, en s'appuyant sur le Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration, dont le programme d'actions portera une attention plus particulière sur ces quartiers.</p> <p>Par ailleurs, la question du désenclavement des quartiers de la politique de la ville est récurrente dans l'ensemble des projets de renouvellement urbain qui les concernent. Il s'agit de travailler sur les connexions entre quartiers, de redéfinir les logiques de déplacements et les fonctions de chaque espace à l'intérieur même du quartier afin d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité.</p>			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 15.1.1. Renforcer et diversifier l'offre de mobilité et de transports aux différentes échelles du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bus à Haut Niveau de Service ➤ Amélioration de la desserte TC et/ou PDE des zones d'activités en adéquation avec les horaires des salariés 		<p><i>Pilotage : CAPM, SMGETU</i></p> <p><i>Partenaires : Villes, entreprises des zones d'activités</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville, salariés des zones d'activités</i></p>	
	<p>Objectif opérationnel 15.1.2. Favoriser le désenclavement des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Repenser les logiques de circulation interquartiers et dans les quartiers (modes doux, cheminements piétons) ➤ Rationalisation et développement de l'offre de stationnement 		<p><i>Pilotage : CAPM, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : bailleurs sociaux</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville</i></p>	
Axes transversaux	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté
	X			X

Orientation stratégique 15.2 : Poursuivre la connexion du territoire avec les pôles d'emplois et de formation du territoire métropolitain				
Attendus	<p>La mobilité constitue également un levier d'actions primordial pour l'accès des publics les plus en difficulté à l'emploi et à la formation. Ce droit à la mobilité est d'autant plus important pour ces publics, qui ne disposent pas toujours d'un moyen de déplacement propre.</p> <p>Il s'agit ainsi de poursuivre le développement du réseau de transports collectifs urbains interne au territoire ouest étang de Berre, tout en favorisant les connexions avec les réseaux de transports irriguant plus largement le territoire métropolitain, et ses pôles de formation et d'emploi.</p>			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 15.2.1. Consolidation des connexions avec les principales AOT départementales et régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de l'information et la communication sur les horaires et la tarification 	<p><i>Pilotage : SMGETU</i></p> <p><i>Partenaires : Conseil départemental, Conseil régional, SNCF, Car Treize, CAPM, Villes</i></p> <p><i>Publics cibles : tout public, plus particulièrement les personnes en recherche d'emploi, les jeunes et les étudiants</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 15.2.2. Favoriser la desserte des quartiers de la politique de la ville par les transports interurbains et métropolitains</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien à la création du pôle d'échanges multimodal de Croix Sainte ➤ Création du Pôle d'échanges du quartier de l'Hôtel de Ville à Martigues ➤ Réalisation de la complémentarité entre la gare de Port de Bouc et les projets de gares sur Martigues 	<p><i>Pilotage : SMGETU</i></p> <p><i>Partenaires : DDTM, SNCF, RFF, Conseil départemental, Conseil régional, CAPM, Villes</i></p> <p><i>Publics cibles : tout public et notamment les habitants des quartiers, dont celui de Mas de Pouane en particulier</i></p>		
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p> <p style="text-align: center;">X</p>

Orientation stratégique 16.1 : Encourager la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires ou par des publics des quartiers prioritaires

Attendus

Le champ du développement économique représente un volet essentiel du contrat de ville, tant il constitue un levier incontournable du développement des quartiers, par la création et/ou le maintien d'un tissu commercial et économique de proximité et le développement de l'emploi. En outre, les commerces et services de proximité contribuent fortement à développer la vie sociale du quartier, et participent de l'offre de service globale proposée aux habitants.

Il convient à la fois d'intervenir sur l'implantation des activités et sur les publics en renforçant l'offre de locaux disponibles dans les quartiers et confortant les dispositifs d'accompagnement des publics des quartiers dans leur projet de création d'entreprises. Les freins à la création d'activité sont nombreux : barrière administrative, sociales, économiques, qu'il est nécessaire de prendre en compte. Cette offre d'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises, doit être basée prioritairement sur la détection et l'accompagnement de projets conçus au sein des quartiers par leurs habitants, mais n'hésitant pas non plus à proposer une implantation dans le quartier à des projets nés ailleurs, mais pouvant y trouver des conditions propices de réalisation.

Le développement de l'économie sociale et solidaire constitue en cela une piste d'intervention intéressante car porteuse d'innovation sociale avec un potentiel de création d'emplois.

Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 16.1.1. Amélioration de l'offre de locaux d'activités économiques dans les quartiers prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recensement et qualification des locaux susceptibles d'être affectés à de l'activité économique de proximité dans les quartiers de la politique de la ville 	<p><i>Pilotage : CAPM service développement économique</i></p> <p><i>Partenaires : Villes, CDC, CRMA PACA</i></p> <p><i>Publics cibles : acteurs de l'économie et de l'entreprise des quartiers</i></p>
	<p>Objectif opérationnel 16.1.2. Accompagnement des publics dans leur projet de création d'entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un dispositif « Cité Lab » ➤ Renforcement de la cohérence entre les acteurs de la création d'entreprises et ceux de la formation ➤ Développement d'actions de sensibilisation et d'information sur la création d'entreprises dans les QPV ➤ Renforcement de la cohérence entre dispositifs existants (NACRE, plateforme IPM) ➤ Renforcement de la cohérence entre les acteurs de la création d'entreprises et ceux de la formation 	<p><i>Pilotage : CAPM service développement économique</i></p> <p><i>Partenaires : CCIMP, CMA, CDC, IPM, groupements d'employeurs, acteurs de la formation et de l'entreprise, membres du SPE, centres sociaux/maisons de quartier</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville, notamment les jeunes et les femmes</i></p>

	<p>Objectif opérationnel 16.1.3. Promouvoir l'entreprenariat social et l'innovation sociale dans les quartiers de la politique de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ➤ Développement des interventions de sensibilisation à l'ESS dans les lycées ➤ Soutien à l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux emplois de l'économie sociale et solidaire 	<p><i>Pilotage : CAPM service développement économique, Villes</i></p> <p><i>Partenaires : Conseil régional membres du SPE, CCIMP, IPM, Maison de l'emploi et de la formation, Mission locale, AJES, PAJ, centres sociaux/maisons de quartiers, CRESS</i></p> <p><i>Publics cibles : habitants des quartiers de la politique de la ville, notamment les jeunes et des femmes</i></p>		
	<p>Objectif opérationnel 16.1.4. Favoriser la redynamisation du tissu économique de proximité dans les quartiers de la politique de la ville et notamment en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement de la mobilisation des dispositifs existants (FISAC...) ➤ Poursuite de l'amélioration des devantures des locaux commerciaux et à leur mise en sécurité 	<p><i>Pilotage : CAPM service développement économique</i></p> <p><i>Partenaires : Villes, Conseil régional, CMA PACA, CCIMP</i></p> <p><i>Publics cibles : acteurs économiques des quartiers</i></p>		
Axes transversaux	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Jeunesse</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

Orientation stratégique 17.1 : Accompagner dans l'emploi les publics issus des quartiers				
Attendus	L'objectif est d'améliorer l'accompagnement des publics dans leur parcours vers l'emploi, afin de leur garantir à terme une insertion durable sur le marché du travail.			
Cadre d'actions	Objectif opérationnel 17.1.1. Poursuivre l'amélioration du niveau de qualification notamment en proximité dans les quartiers <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration la mobilité des publics des quartiers vers les pôles de formation sur le territoire 		<i>Pilotage : SMGETU</i> <i>Partenaires : CAPM, Villes, Maison de l'emploi et de la formation, mission locale, Conseil départemental, Conseil régional, SNCF, Car Treize, Pôle Emploi</i> <i>Publics cibles : demandeurs d'emplois issus des quartiers de la politique de la ville</i>	
	Objectif opérationnel 17.1.2. Développer les parcours d'insertion sociale et professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création des conditions de sécurisation et d'adaptation des parcours d'insertion professionnelle ➤ Développement les clauses d'insertion sociale dans les Marchés Publics de travaux se déroulant dans les quartiers de la politique de la ville pour les publics qui y résident ➤ Amélioration des conditions d'accès aux divers modes de garde et de création de modes de garde adaptés 		<i>Pilotage : Villes</i> <i>Partenaires : CCIMP, Maison de l'emploi et de la formation, mission locale, CIAS/SIVU, Conseil départemental, Conseil régional, Pôle emploi, membres du SPE, AJES, PAJ, Centres sociaux/maisons de quartier, CAF</i> <i>Publics cibles : publics en insertion socioprofessionnelle, habitants des quartiers de la politique de la ville</i>	
transversaux/Axes	Lutte contre les discriminations X	Egalité femme/homme X	Jeunesse X	Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation stratégique 18.1 : Anticiper les pertes d'emploi dans l'industrie classique				
Attendus	<p>Bien que dépassant le périmètre des quartiers de la politique de la ville, la question du rayonnement et de l'attractivité économique du territoire à l'échelle métropolitaine les touche directement. Dominée par l'industrie, l'économie du territoire ouest étang de Berre constitue en effet un bassin d'emploi historique pour les habitants de ces quartiers. Il est ainsi primordial de les inscrire dans le développement des filières économiques porteuses du territoire, existantes ou en devenir.</p> <p>Le développement économique des quartiers et de l'accès à l'emploi de leurs habitants ne peut ainsi être dissocié du développement global du territoire et doit s'inscrire dans le cadre de la dynamique économique à l'échelle de la CAPM, du SCoT et de l'aire métropolitaine.</p>			
	Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 18.1.1. Mettre en œuvre une veille de l'état de l'emploi dans l'industrie classique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un observatoire multi-partenarial de l'emploi dans l'industrie classique 		<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Grands donneurs d'ordres du territoire, Etat, Villes, Pôle emploi, Maison de l'emploi et de la formation, Conseil départemental, Conseil régional, membres du SPE, CCIMP, CDC</i></p> <p><i>Publics cibles : salariés dans l'industrie classique</i></p>
Axes transversaux		<p>Objectif opérationnel 18.1.2. Développer de nouvelles filières d'activités économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques 		<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Grands donneurs d'ordres du territoire, Etat, Villes, membres du SPE, Pôle emploi, Maison de l'emploi et de la formation, Conseil départemental, Conseil régional, CCIMP, CDC, CMA PACA</i></p> <p><i>Publics cibles : acteurs de l'économie</i></p>
	Lutte contre les discriminations	Egalité femme/homme	Jeunesse	Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation stratégique 18.2 : Adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises actuelles et à venir				
Attendus	<p>Les acteurs économiques, comme de l'insertion professionnelle s'accordent sur les difficultés de mise en cohérence des formations et des besoins des entreprises, du fait d'une méconnaissance des débouchés dans certains secteurs sur le territoire plus porteurs que d'autres, et de certains métiers, en particulier dans l'industrie classique, moins attractifs auprès des jeunes.</p> <p>L'orientation des jeunes des quartiers est en outre pénalisée par des difficultés dans la constitution d'un réseau d'employeurs, qui constitue véritablement un frein dans leur accès à l'emploi ou ne serait-ce qu'à l'obtention d'un stage ou d'une formation en alternance.</p> <p>Les passerelles entre l'école et l'entreprise restent ainsi difficiles, et contribue aux mécanismes de reproduction sociale à l'œuvre et largement constatés dans l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, en particulier issus des quartiers de la politique de la ville.</p> <p>La mise en réseau de l'ensemble des partenaires intervenant sur ces questions doit permettre de répondre à cet enjeu.</p>			
Cadre d'actions	<p>Objectif opérationnel 18.2.1. Structuration d'un réseau d'échanges entre les entreprises, les structures liées à l'emploi, les organismes de formation et les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une instance d'échanges et des rencontres avec les entreprises, Pôle Emploi, les Collectivités et les acteurs de l'insertion et de la formation ➤ Accompagnement et mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation autour d'actions collectives visant à la diversification de l'activité économique et à l'évolution du système d'orientation professionnelle 		<p><i>Pilotage : CAPM</i></p> <p><i>Partenaires : Grands donneurs d'ordres du territoire, Etat, Villes, CCIMP, Pôle emploi, Maison de l'emploi et de la formation, Conseil départemental, Conseil régional, membres du SPE, SPEP Fos Etang de Berre Salon</i></p> <p><i>Publics cibles : acteurs économiques</i></p>	
transversauxAxes	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>Egalité femme/homme</p>	<p>Jeunesse</p>	<p>Valeurs de la République et Citoyenneté</p>

6.2. Les conventions d'application du contrat de ville

Le Ministre délégué à la Ville a signé en 2013, douze conventions interministérielles triennales d'objectifs, de méthode et de moyens en faveur des quartiers populaires. Celles-ci visent à territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers réglementaires.

Il a également signé des conventions cadre avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France, l'Assemblée des Communautés de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Assemblée des Régions de France pour la mise en œuvre de la nouvelle étape de la politique de la ville.

Les conventions de la Caisse des Dépôts, de la Formation des Villes Moyennes, Villes et Banlieues de France.

L'Etat et la Caisse nationale d'allocation familiale (C.A.F) et Pôle Emploi

Chacune de ces conventions fixe des orientations et des objectifs opérationnels afin d'assurer dans le cadre d'une large mobilisation des acteurs et partenaires la meilleure implication des politiques publiques sectorielles inscrivant dans le cadre du contrat les engagements concernant les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que la mobilisation des instruments spécifiques dans le cadre d'un portage intercommunal CAPM.

Il a également été signé des conventions cadre avec l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Communautés de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Assemblée des Régions de France pour la mise en œuvre de la nouvelle étape de la politique de la ville.

L'Etat et la Caisse nationale d'allocation familiale ont signé une convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, le 16 juillet 2013, ainsi qu'une convention de partenariat en date du 18 juin 2015 annexée aux présentes.

La Région a défini les principes et les finalités de son engagement dans le cadre de la nouvelle démarche de contractualisation en faveur des territoires urbains les plus en difficultés contrats de ville 2015-2020, et l'intégration de cet engagement au futur Contrat de Plan Etat Région (CPER) lors de la délibération du 12 décembre 2014.

Comme prévu par les dispositions de l'article 8 de la loi du 21 février 2014, une convention intercommunale sera signée entre monsieur le Préfet, la CAPM, les Villes de Martigues et de Port-de-Bouc, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux, les réservataires et les associations de locataires. Cette convention s'appuiera sur le contrat de ville et fixera les objectifs partagés en termes d'attributions de logements, de mutations, d'accompagnement social, de localisation du relogement des publics prioritaires.

(Voir en annexe conventions et délibérations)

En sus de la convention CAPM/Villes/Bailleurs sociaux, portant sur les attributions et mutations de logements sur l'ensemble du territoire communautaire, les questions du logement social ont fait l'objet de 3 décrets publiés au JO du 13 mai 2015, pris en application de la loi ALUR.

❖ **Les conventions relatives à la gestion des logements sociaux**

Comme prévu par les dispositions de l'article 8 de la loi du 21 février 2014, une convention intercommunale sera signée entre monsieur le Préfet, la CAPM, les Villes de Martigues et de Port-de-Bouc, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux, les réservataires et les associations de locataires. Cette convention s'appuiera sur le contrat de ville et fixera les objectifs partagés en termes d'attributions de logements, de mutations, d'accompagnement social, de localisation du relogement des publics prioritaires.

(Voir en annexe conventions et délibérations)

1.

2.

En sus de la convention CAPM/Villes/Bailleurs sociaux, portant sur les attributions et mutations de logements sur l'ensemble du territoire communautaire, les questions du logement social ont fait l'objet de 3 décrets publiés au JO du 13 mai 2015, pris en application de la loi ALUR.

1- Le décret « relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs »

Il concerne directement les collectivités locales. D'une durée de 6 ans, le plan partenarial est élaboré en y associant les communes membres, par les EPCI à titre obligatoire lorsqu'ils sont dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé, la mise en œuvre du plan fait l'objet de conventions signées entre l'EPCI et les organismes bailleur, l'Etat, les autres réservataires de logements sociaux et, le cas échéant, d'autres personnes morales intéressées.

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social doit comporter :

- Les modalités locales d'enregistrement de la demande de logement social et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement ;
- Le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu ;
- Des indications sur le dispositif de gestion partagée de la demande de logement social (ses fonctions, son pilotage, son calendrier...) ;
- Les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire (les indicateurs utilisés, l'échelle géographique...) ;
- Les indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique ;
- Des indications sur le service d'information et d'accueil du demandeur ;
- La liste des situations des demandeurs de logements sociaux qui justifient un examen particulier et des indications sur l'instance chargée de les examiner ;

- Les moyens favorisant les mutations au sein du parc social ;
- Les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et les conditions de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social.

2- Le second décret du 12 mai, « relatif au mode de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur »

Il précise le contenu et le fonctionnement de ce dispositif qui doit faire l'objet d'une convention entre les acteurs concernés : les EPCI dotés d'un PLH approuvé, les réservataires, les bailleurs sociaux et les organismes (ou services) chargés de l'information des demandeurs ou de l'enregistrement des demandes. Il indique que cette convention, élaborée au niveau intercommunal.

Le décret liste les informations que doit comporter le dispositif de gestion partagée des dossiers pour déterminer le caractère prioritaire d'une demande, identifier les demandeurs dont l'attente a atteint ou dépassé le délai fixé par la préfet, ou encore appliquer le barème de la cotation de la demande si l'EPCI a décidé de mettre en place un tel système.

Mais aussi, pour chaque dossier de demande :

- la décision de la commission d'attribution (avec le rang du demandeur en cas d'attribution sous réserve de refus du ou des candidats précédents et les motifs de la décision en cas d'attribution sous condition suspensive et en cas de non-attribution)
- en cas de décisions d'attribution, la description précise du logement proposé et, le cas échéant le fait que le logement lui est proposé au titre du Dalo (Droit au logement opposable) ;
- les conséquences de son éventuel refus de l'offre de logement « notamment lorsque le logement a été proposé au titre du Dalo »...

En outre ce décret définit les types de décision pouvant être pris par la commission d'attribution (attribution du logement proposé à un candidat, attribution du logement proposé en classant les candidats par ordre de priorité, attribution du logement proposé à un candidat sous condition suspensive, non attribution au candidat du logement proposé...)

3- Le troisième décret du 12 mai, « portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande de logement social »

Il offre « la possibilité aux réservataires de logements sociaux de gérer de manière directe ou déléguée leur contingent de logements réservés » et modifie « les dispositions de l'article R.441-9 du code de la construction et de l'habitation afin que les politiques d'attribution des bailleurs sociaux soient conformes aux dispositions législatives ainsi qu'aux documents locaux relatifs aux attributions (orientations fixées par la conférence

intercommunale mentionnée à l'article L.441-1-5 du code de la construction et de l'habitation et par le plan de partenariat de gestion de la demande de logement social) qui devront au même titre que le règlement des commissions d'attribution, être rendus publics ».

Par ailleurs, le territoire de la CAPM, au titre du NPNRU, comprend un quartier (La Lèque/Les Aigues Douces) inscrit en opération d'intérêt national, et 2 quartiers (Les Comtes et Mas de Pouane) inscrits en opération d'intérêt régional.

La mise en œuvre de ces opérations nécessitera sa prise en compte particulière dans le cadre de l'élaboration des conventions précitées. Celles-ci seront élaborées suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- Septembre 2015 : réunion des représentants de l'Etat, de la CAPM, des Villes et des bailleurs et organismes réservataires pour la constitution d'un groupe de travail technique ;
- Novembre 2015 : présentation au COPIL du Contrat de ville des orientations et préconisations du projet d'accord-cadre et validation ;
- Décembre 2015 : signature de l'accord-cadre qui sera annexé au Contrat de ville.

❖ ***Les conventions relatives aux exonérations de la taxe foncière sur le foncier bâti (TFPB)***

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires. Après le régime transitoire défini pour l'année 2015 , l'abattement de la TFPB est subordonné à la signature du contrat de ville par les organismes HLM, et à la transmission annuelle aux signataires du contrat de ville des documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement, à compter de 2016 et jusqu'en 2020.

Une charte, annexée aux présentes, établissant un "cadre national d'utilisation de l'abattement de taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine a été signée le 29 avril 2015 entre l'État, le mouvement HLM et 4 associations d'élus locaux visant à renforcer la nécessaire territorialisation des actions menées en contrepartie de l'abattement et l'articulation de la mesure avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) portées par les collectivités sur les mêmes périmètres.

Ce cadre national doit être décliné localement sous forme de "conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB", conventions qui doivent elles-mêmes être déclinées par quartier et par organisme HLM, et constituer une annexe à chaque contrat de ville. L'inscription de ces conventions dans les contrats de ville avait été actée lors du comité interministériel des villes du 19 février 2013 puis confirmée dans

la loi de finances. Chaque convention sera cosignée par l'organisme HLM, l'Etat et la collectivité (commune ou EPCI) concernée.

Les actions engagées par les organismes HLM doivent pouvoir être détaillées et chiffrées. Les bailleurs doivent ainsi être en mesure d'identifier les initiatives spécifiques mises en œuvre et de mesurer le différentiel entre le coût de ces actions et le coût d'une gestion de droit commun dans le parc social hors quartiers prioritaires (comparer, par exemple, le coût annuel moyen du gardiennage ou de la maintenance hors quartiers prioritaires et le coût envisagé en quartier prioritaire).

La convention fixera un "programme d'actions" qui devra faire l'objet de "points d'étape réguliers" associant la collectivité ainsi que des représentants des locataires et incluant des enquêtes de satisfaction, des tableaux de bord de suivi... Un suivi et une évaluation sont également prévus à l'échelle nationale puisque l'USH devra réaliser un bilan triennal du dispositif.

Engagements des Conseils Généraux :

- Revisiter leurs outils de contractualisation avec les échelons infra-communaux et à les articuler avec les futurs contrats de ville.

Les signataires s'engagent à décliner localement les conventions nationales précitées et à les adapter aux besoins particuliers du territoire.

6.3. Annexe financière

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et le précise la circulaire ministérielle sur les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville du 15 octobre 2014

Encadrées par la circulaire du 30 novembre 2012, 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles permettent de préciser les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des actions conduites et de méthode. Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014 qui s'est traduit par un important travail d'inventaire du droit commun sur les territoires.

La question de la déclinaison opérationnelle des conventions nationales au sein de chaque contrat de ville constitue le cœur du dispositif ; cette mobilisation du droit commun au plan local doit répondre aux enjeux qui ont été identifiés et validés dans le cadre du diagnostic territorial du contrat de ville de la CAPM.

De surcroît, dans un objectif de justice sociale et territoriale des crédits d'intervention du ministère en charge de la politique de la ville sont sanctuarisés (338 millions d'€/an) dans le budget triennal 2015-2017, dont 76 millions d'euros alloués pour la réussite éducative (PRE) et 74 millions d'euros pour les 4 200 postes d'adultes-relais ; l'essentiel étant au bénéfice des 7000 associations de la politique de la ville.

Il est en outre prévu par exemple :

En soutien au logement

Une extension de la TVA à 5,5% pour l'accession sociale à la propriété aux 1 300 quartiers réglementaires de la politique de la ville et à la bande des 300 mètres alentour, ainsi que le prévoit le PLF 2015 pour un coût de 110 millions d'euros en 2015. Pour mémoire, auparavant, cette mesure ne s'appliquait que dans les quartiers ANRU.

Une extension aux 1300 nouveaux quartiers réglementaires en 2015, de l'abattement de taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) de 30% pour les logements, dispositif qui auparavant ne concernait que les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), "Cette mesure sera surtout inscrite dans les contrats de ville au service des habitants ; les bailleurs sociaux s'engageront en contrepartie sur des niveaux de service renforcés pour favoriser le mieux-vivre collectif".

Une mobilisation des crédits de droit commun de l'Etat des autres programmes ministériels (emplois d'avenir, déploiement de la garantie jeunes, postes d'enseignants,

articulation avec les zonages éducation prioritaire et les zones de sécurité prioritaire, 75% du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), 1/3 des 450 millions de crédits pour des projets de désenclavement des quartiers - 3^{ème} appel à projet TCSP-,...)

Une mobilisation des crédits de droit commun des collectivités : 10% à minima des fonds européens FSE/FEDER gérés par les régions et les départements seront consacrés aux quartiers réglementaires, soit environ 1,5 Mds sur la période 2015-2020.

En soutien au développement économique

La Caisse des dépôts, l'ANRU et l'EPARECA sont prêts investir dans le développement d'une offre immobilière diversifiée et adaptée aux TPE et PME des quartiers. Ainsi, au-delà des 5 milliards d'euros de subventions qui seront accordées par l'ANRU dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), plusieurs dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers sont prévus en partenariat avec la Caisse des dépôts et la Banque publique d'investissement (BPI). Ainsi, « L'Etat avec le programme des investissements d'avenir et la Caisse des dépôts consacreront sur 2015-2020 une enveloppe de 600 millions d'euros pour lever des investissements privés et co-investir dans des projets structurants, comme des pépinières d'entreprises ou des maisons de santé ».

Une refonte des Zones Franches Urbaines en « Territoires entrepreneurs » dans lesquels les entreprises y bénéficieront d'exonérations d'impôt sur les bénéfices jusqu'à un plafond de 50 000 €, majoré de 5 000 € par nouveau salarié embauché domicilié dans un quartier prioritaire (mesure PLFR). Ceci à condition que cela bénéficie à l'emploi local : clause d'embauche de 50% : 1 emploi sur 2 doit revenir à un habitant du quartier.

Un soutien aux commerces de proximité par une exonération d'impôts locaux – TPFB et cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – pour les commerces dans l'ensemble des 1 500 quartiers réglementaires (mesure PLFR).

En soutien au renouvellement urbain

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) qui constitue le volet renouvellement urbain du contrat de ville, un budget de 5 milliards d'euros (loi février 2014).

Un renforcement de la péréquation : + 180 millions d'euros DSU (PLF 2015), portant à 1,730 Milliards d'euros, la Dotation de Solidarité urbaine (DSU); mais aussi le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : + 210 millions d'euros

Un soutien à l'investissement local : 100 millions d'euros de dotation de développement urbain (DDU - PLF 2015).

Les différentes collectivités territoriales et leurs groupements, les autres partenaires du contrat de ville formaliseront autant que possible leurs engagements de façon pluriannuelle.

Le 12 décembre 2014 le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé une délibération relative à l' « Engagement régional pour la Cohésion urbaine et l'égalité des territoires ».

Conformément à la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, cette délibération précise les orientations et priorités de l'intervention régionale autour des 3 piliers- Cohésion sociale, Renouvellement Urbain-Cadre de Vie et Emploi-Développement Economique- qui structurent la nouvelle génération de Contrats de ville 2015-2020.

Au-delà des quartiers relevant de la géographie prioritaire définie par l'Etat, l'Institution régionale entend assurer la poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale au bénéfice des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires périurbains et ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale (cf. délibération annexée au Contrat de préfiguration du contrat de ville communautaire 2015-2020).

Le Département des Bouches-du-Rhône mobilisera ses compétences d'attribution en matière d'action sociale et médico-sociale, d'insertion sociale et professionnelle et de prévention spécialisée.

Cette mobilisation s'effectuera dans le respect :

- des grandes orientations présidant à la mise en œuvre de ces interventions axées sur la prévention sociale et médico-sociale, l'aide à l'autonomie et à l'insertion des personnes en difficultés et la prise en charge individuelle des personnes ayant perdu leur autonomie ou dépendantes,
- du règlement départemental d'aide sociale,
- de l'organisation territoriale et des moyens humains dédiés à celles-ci (Maisons Départementales de la Solidarité de territoire, Maisons Départementales de la Solidarité de proximité, Pôles d'insertion, Pôles inspecteurs Enfance-Famille, les Centres de Planification et d'Education Familiale, le Centre de lutte anti tuberculeuse, les CIDAG-CIDDIST, les Centres Médico Psycho Pédagogique...),
- des moyens financiers y étant annuellement consacrés.

Le Département développe en outre une politique facultative visant à favoriser

1. la jeunesse et son accès à :
 - l'éducation dans le domaine de l'aide à la parentalité, de la lutte contre le décrochage et l'accompagnement scolaire, et de l'accompagnement à l'orientation professionnelle
 - la culture, aux sports et aux loisirs.
2. La création et le développement d'actions innovantes en matière d'insertion sociale et professionnelle
3. l'habitat et le cadre de vie en faveur des habitants des quartiers prioritaires en vue d'assurer leur formation au regard de leurs droits et obligations, leur accès au droit, et leur participation aux projets d'amélioration de leurs habitat et cadre de vie.

Cet engagement volontaire sera valorisé dans le cadre des nouveaux contrats de ville dans le respect des orientations présentées ci-dessus et sous réserve des crédits inscrits annuellement au Budget Départemental.

En matière de rénovation urbaine, le Département des Bouches-du-Rhône sera amené à déterminer le détail de sa participation aux différents projets par une délibération ultérieure, sur la base de la connaissance du détail des actions projetées, de leurs coûts respectifs et de l'engagement financier des autres partenaires.

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE

Conformément à l'article 12 de la loi no 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un Pacte Financier et Fiscal doit être conclu entre la CAPM et les Villes de Martigues et Port-de-Bouc dans les formes et conditions suivantes :

« Lorsqu'il s'agit d'une communauté urbaine, d'une métropole ou de la métropole de Lyon ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est signataire d'un contrat de ville tel que défini à l'article 6 de la loi no 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville. L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. A défaut d'avoir élaboré un tel pacte ou de s'engager à l'élaborer dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est tenu d'instituer, dans le cadre d'un contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. »

Pour l'exercice 2015, la CAPM a inscrit dans son budget une somme de 490.000 € au titre du financement des actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets 2015, en lieu et place des Communes de Martigues et Port-de-Bouc, ainsi qu'une dotation forfaitaire, versée aux Communes de Martigues et Port-de-Bouc d'un montant annuel de 948.376 € à minima.

Cette dotation forfaitaire de solidarité est représentative :

- de l'aide à l'amélioration du cadre de vie des habitants des Quartiers Prioritaires
- de la part des charges des services communaux concourant à la mise en œuvre du Contrat de Ville et des opérations de Renouvellement Urbain.

Ce financement est pris en charge par la CAPM sans impacter les montants des Attributions de compensations versées à ces Collectivités. Cette dotation forfaitaire pourra être actualisée en tant que de besoin, sans toutefois pouvoir être inférieure au montant minimal indiqué ci-dessus.

7. SUIVI ET EVALUATION

7.1. Suivi des objectifs opérationnels chiffrés

L'évaluation qui s'effectue en continue pendant toute la durée du Contrat de ville est un enjeu et un axe prioritaire du Contrat de ville. Une série d'indicateurs de suivi – évaluation a été établie, qui pourra être amendée tout au long de la mise en œuvre du Contrat de ville. Ces indicateurs seront renseignés par les différents acteurs et centralisés par la direction de l'équipe opérationnelle. Ils permettront d'actualiser l'état des lieux-diagnostic dressé dans le Contrat de préfiguration du Contrat de ville signé en avril 2015, et ainsi de suivre l'évolution du niveau de fragilité des ménages.

7.1.1. Pilier 1 : Cohésion sociale

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Action sociale	L'accès aux droits et l'égalité des droits pour tous	Nb de travailleurs sociaux intervenant sur le territoire (par organismes)	Augmentation		X	X	CIAS/SIVU
	La lutte contre les mécanismes d'exclusion	Part des allocataires CAF à bas revenus	Baisse		X	X	CAF
		Part des allocataires CAF fragiles	Baisse		X	X	CAF
		Part des ménages isolés parmi les allocataires CAF	Baisse		X	X	CAF
	Le renforcement des politiques sociales en direction des publics fragilisés	Part des allocataires RSA			X	X	CAF
		Nb de droits ouverts au RSA			X	X	CAF
	L'accompagnement des habitants dans l'accès ou le maintien dans le logement	Nb de places en structure d'hébergement d'urgence et en logement temporaire			X	X	Villes
		Nb de mesures ASELL pour l'accès au logement			X	X	CAF
		Taux de bénéficiaires du FSL			X	X	CAF
	La prévention des situations d'endettement locatif	Nb d'assignations pour impayés de loyer			X	X	CIAS/SIVU
Nb d'expulsions effectives				X	X	CIAS/SIVU	
Nb de mesures ASELL dans le cadre de la prévention des expulsions locatives				X	X	CIAS/SIVU	

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Action sociale	L'accompagnement des publics dans l'accès à l'emploi	Taux de fréquentation de la Maison de l'emploi et de la formation	Augmentation		X	X	CAPM
		Nb de contrats aidés	Augmentation		X	X	
		Nb de bénéficiaires des différents dispositifs d'accompagnement proposés par la Maison de l'Emploi et de la Formation	Augmentation	X	X	X	CAPM
		Nb de bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise	Augmentation	X	X	X	CAPM
Santé	L'accès aux soins et aux droits de santé	Taux de couverture par les médecins généralistes	Augmentation	X	X	X	Obs. Santé CAPM/Insee
		Taux de couverture par les médecins spécialistes	Augmentation	X	X	X	Obs. Santé CAPM/Insee
		Taux de couverture par les professionnels paramédicaux	Augmentation	X	X	X	Obs. Santé CAPM/Insee
		Nb de lieux de promotion de la santé par type	Augmentation				CAPM
		Taux de couverture de la CMU-C (selon l'âge et le sexe)		X	X	X	Insee
	Limiter les effets liés au contexte socio-économique du territoire sur la santé des populations	Taux de mortalité prématurée	Baisse			X	ARS
Taux de morbidité		Baisse			X	ARS	
Délai d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous dans un dispositif d'accueil et d'écoute en matière de souffrance psychique		Baisse		X	X	Obs. Santé CAPM	

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Santé	Le rattrapage du retard et l'organisation de la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap	Nb de places d'hébergement pour personnes âgées	Augmentation		X	X	Obs. Santé CAPM/Villes
		Nb de places d'hébergement pour personnes souffrant de handicap (adultes et enfants)	Augmentation		X	X	Obs. Santé CAPM/Villes
		Taux de personnes percevant l'AAH			X	X	CAF
		Nb d'Assistants de Vie Scolaire	Augmentation		X	X	Obs. Santé CAPM/
Action éducative	La réduction des écarts de réussite éducative	Part des élèves scolarisés en éducation prioritaire			X	X	Académie
		Part des élèves issus des quartiers réglementaires et de veille active			X	X	Académie
		Part des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées			X	X	Académie
		Taux d'élèves boursiers			X	X	Académie
		Ecart entre taux de réussite au DNB et taux de réussite des PCS défavorisées	Baisse		X	X	Académie
		Taux de réussite au BAC selon les filières	Augmentation		X	X	Académie
		Taux d'accès au baccalauréat selon les filières	Augmentation		X	X	Académie
		Proportion de bacheliers parmi les sortants selon les filières	Augmentation		X	X	Académie

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Action éducative	La prévention de l'échec scolaire	Part des enfants de moins de 3 ans scolarisés (selon le sexe)	Augmentation	X	X	X	Villes
		Nb de places créées pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle	Augmentation	X	X	X	Villes
		Part des élèves en retard à l'entrée en 6 ^{ème}	Baisse		X	X	Académie
		Part des élèves en retard à l'entrée en 2 ^{nde} selon l'orientation (Général, technique, professionnel)	Baisse		X	X	Académie
		Part des élèves en situation de décrochage scolaire/déscolarisation (selon l'âge et le sexe)	Baisse		X	X	Etablissement
L'accès à tous aux équipements, aux manifestations culturelles et à la pratique sportive	Nb de licenciés des clubs de sports et associations sportives (âge et sexe)	Augmentation		X	X	Villes	
		Augmentation		X	X	Villes	
Citoyenneté et prévention de la délinquance	Le développement de la démocratie participative	Nb d'habitants participant aux instances de concertation du quartier	Augmentation	X	X	X	Villes
		Nb de participants aux actions de sensibilisation à la citoyenneté	Augmentation	X	X	X	Villes
	L'éducation à la citoyenneté	Nb de participants aux manifestations de type printemps des jeunes / salon des jeunes	Augmentation	X	X	X	Villes
		Taux de participation aux élections	Augmentation	X	X	X	Villes

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Citoyenneté et prévention de la délinquance	La prévention de la délinquance et de la récidive	Effectifs de la police nationale	Augmentation		X	X	CISPD
		Nb de plaintes et mains courantes déposées selon le type de délinquance	Baisse		X	X	CISPD
		Nb de faits signalés par les bailleurs sociaux	Baisse	X	X	X	Bailleurs
		Taux d'élucidation	Augmentation		X	X	CISPD
		Nb de personnes concernées par des mesures de réparation et travaux d'intérêt général			X	X	CISPD
		Nb d'actions de réinsertion pour les personnes sous main de justice	Augmentation		X	X	CISPD
L'accès aux droits et laide aux victimes		Taux de fréquentation de la MDJ selon le type d'activités judiciaires ou d'information/orientation (dont consultations professionnels du droit et aide aux victimes)	Augmentation		X	X	CISPD
		Effectifs de la MDJ	Augmentation		X	X	CISPD

7.1.2. Cadre de vie et renouvellement urbain

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Habitat, logement	L'accès à tous à un logement	Nb de logements produits par typologie (accession libre ou sociale, logement social)	Augmentation	X	X	X	Villes
		Nb de demandes pour un logement locatif social			X	X	Villes
		Nb d'attributions de logements locatifs sociaux			X	X	Villes
		Nb de demandes non satisfaites pour l'attribution d'un logement locatif social			X	X	Villes
		Part des délais d'attente pour l'attribution d'un logement locatif social anormalement long (>30 mois)			X	X	Villes/CAPM
		Nb de ménages isolés parmi les demandeurs (dont familles monoparentales)			X	X	Villes
		Nb de demandeurs en situation d'emploi précaire ou de chômage			X	X	Villes
		Taux de rotation dans le parc social	Augmentation	X	X	X	Villes/bailleurs
Nb de ménages bénéficiaires des aides au logement (parcs social et privé)		X	X	X	CAF/bailleurs		

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Cadre de vie	L'amélioration du cadre de vie	Surfaces de voirie et espaces extérieurs traités, nature et montant des travaux	Augmentation	X	X	X	Villes
		Nature et montant des travaux de proximité	Augmentation	X	X	X	Villes
	L'amélioration de la qualité des logements	Nb d'immeubles ayant bénéficié de travaux sur façades (ravalement, isolation)	Augmentation	X	X	X	Villes
		Nb d'immeubles et logements locatifs sociaux ayant bénéficié de travaux, nature et montant des travaux	Augmentation	X	X	X	Villes/bailleurs
	Nb d'immeubles et logements privés ayant bénéficié de travaux, nature et montant des travaux	Augmentation	X	X	X	Villes/Syndics	
	Nb de logements et immeubles insalubres	Augmentation	X	X	X	Villes/bailleurs	
Transports, déplacements	L'augmentation de l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail	Part des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle dans les modes de déplacement des actifs occupés pour se rendre sur le lieu de travail	Augmentation		X	X	Insee
		Lieu de travail des actifs occupés			X	X	Insee

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Transports, déplacements	L'amélioration de la desserte des quartiers en transports urbains	Nb de kms de transports urbains supplémentaires	Augmentation	X	X	X	SMGETU
		Taux de fréquentation des transports urbains dont part des actifs	Augmentation		X	X	SMGETU
	Le renforcement des connexions avec les pôles d'emplois et de formation métropolitains	Taux de fréquentation du réseau de TC à l'échelle métropolitaine (routier et ferrée)	Augmentation			X	Cars Treize, SNCF
		Cadencement, offre journalière et amplitudes horaires des TC interurbains	Augmentation			X	Cars Treize, SNCF

7.1.3. Développement économique, formation, insertion, emploi

Thèmes	Objectif à évaluer	Indicateur	But à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Développement économique	Le développement de l'activité économique	Nb d'entreprises des zones d'activités par filière, dont nouvelles filières	Augmentation		X	X	CAPM
		Nb d'emplois des zones d'activités par filière, dont nouvelles filières	Augmentation		X	X	CAPM
		Indicateur de concentration de l'emploi	Stabilité / augmentation		X	X	Insee
	Le renouvellement de l'offre foncière destinée à l'activité économique	Surface de foncier économique disponible	Augmentation		X	X	CAPM
		Part des friches industrielles dans le foncier économique disponible	Baisse		X	X	CAPM
Accès à l'emploi	L'amélioration du niveau de l'emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans (selon l'âge et le sexe)	Augmentation	X	X	X	Insee
		Indice de chômage de catégorie A (selon l'âge et le sexe)	Baisse	X	X	X	Insee
	L'amélioration des conditions d'emploi	Part des salariées occupant un emploi à temps partiel (selon le sexe)	Baisse	X	X	X	Insee
		Part des emplois précaires (selon le sexe)	Baisse	X	X	X	Insee
		Part des actifs occupés ouvriers-employés		X	X	X	Insee
	La réduction des inégalités hommes/femmes dans l'accès à l'emploi	Part des femmes parmi les salariés occupant un emploi à temps partiel	Baisse	X	X	X	Insee
		Part des femmes parmi les chômeurs	Baisse	X	X	X	Insee
Taux d'activités des femmes avec enfants selon l'âge des enfants		Augmentation		X	X	CAF	

Thème	Objectif à évaluer	Indicateur	Objectif à atteindre	Echelle			Source
				Quartier	Commune	CAPM	
Accès à l'emploi	Le soutien à l'entrepreneuriat	Nb de projets de reprises ou de création d'entreprises soutenus par la plateforme « IPM »	Augmentation		X	X	CAPM
		Nb de projets accompagnés par IPM dans le cadre du dispositif NACRE	Augmentation		X	X	CAPM
Accès à la formation	L'amélioration du niveau de qualification	Taux de non diplômés (selon le sexe)	Baisse	X	X	X	Insee
		Taux de diplômés de niveau Bac+3 et plus (selon le sexe)	Augmentation	X	X	X	Insee
		Taux de scolarisation des 15-17 ans (selon le sexe)	Augmentation	X	X	X	Insee
		Taux de non scolarisation des 18-24 ans (selon le sexe)	Augmentation	X	X	X	Insee

7.2. Structure locale d'évaluation

Le référentiel est présenté par champs et domaines d'évaluation :

- Indicateurs d'actions ;
- Indicateurs de moyens ;
- Indicateurs d'effets

Un chargé de mission mettra en place un logiciel d'analyse du référentiel.

Le comité d'évaluation se chargera d'arrêter, dans la liste suivante, les critères les plus pertinents, selon les thématiques, pour l'évaluation de chaque action. Ces critères figureront dans l'appel à projet annuel.

7.2.1. Indicateurs d'actions

Dans ce champ, aucun indicateur n'est proposé dans les dossiers d'appel à projet. Il appartiendra aux opérateurs d'en proposer, sachant que la préconisation les invite à construire des indicateurs qui rendent compte du contenu de l'action (ce qu'ils font concrètement avec les usagers).

Ces indicateurs vont être très différents d'un projet à l'autre et il n'est pas possible d'en proposer un canevas standardisé.

Ces indicateurs seront destinés à apprécier l'impact direct que l'action joue dans les objectifs de la politique de la ville. Les porteurs doivent donc formuler des indicateurs en adéquation avec les objectifs de leurs actions et du contrat de ville.

A titre d'exemples :

- Nombre « d'exercices » proposés aux usagers
- Mises en situation de création par l'utilisateur
- Invitations des usagers à proposer des déclinaisons de l'action
- Invitations des usagers à évaluer l'action
- Nombre d'utilisateurs rencontrés individuellement.

7.2.2. Indicateurs de moyens

Ressources humaines internes à l'opérateur et gestionnaire de l'activité

- Effectifs participants à l'action

Effectifs participants à l'action	
Bénévoles	
Vacataires	
Contrats aidés	
CDI	
CDD	

- Formation des effectifs

Nb de personnes formées dans la structure

- Modification de l'action

Y-a-t-il eu des changements dans l'action par rapport à ce qui était prévu au départ ?

Nature des changements	OUI	NON	Si OUI, motif des changements
Fréquence			
Horaire			
Lieu			

- Existence de comptes-rendus de séances par les intervenants

Des comptes-rendus de séances sont produits	Toujours	Parfois	Jamais

- Recueil de la satisfaction des usagers

	OUI	NON
Production d'un outil de recueil de la satisfaction des usagers		
Production d'un outil d'auto évaluation des usagers		

- Production des supports de communication

Nature des supports	OUI	NON
Plaquette de présentation de l'action		
Production d'affiches et de tracts		
Visites chez l'habitant		
Journal de l'opérateur		
Site internet		
Emission dans les médias		

- Freins à l'action, difficultés rencontrées

Question ouverte : Enoncé des difficultés et fréquence :

Nature des difficultés	Toujours	Régulièrement	De temps en temps

Aspects financiers

- Répartition des financements de l'action

Part des financements en %	En contrat de ville	Hors contrat de ville

- Structure des coûts de l'action

	Part des coûts en personnel
Frais de personnel	
Locaux	
Matériel d'activité	
Ensemble des autres postes	

Existence du partenariat et implication des partenaires

- Volume du partenariat

	Volume du partenariat
Nombre de partenaires	
Nombre de rencontres	

- Fréquence

Nombre de partenaires Rencontrés par fréquence	semaine	mois	trimestre	semestre	année	ponctuel

- Type de partenaires

	Type de partenaires
Nombre de partenaires issus du même champ d'intervention	
Nombre de partenaires issus d'autres champs d'intervention	

- Objet du partenariat

Nombre de partenaires concernés par :	
Aide au montage de projet	
Conseils/échanges en cours d'action	
Intervention auprès du public	
Mise à disposition de personnel	
Mise à disposition de locaux ou matériels	
Participation à la régulation, au bilan (réunions)	
Autre	

- Situations de crise

Nombre de situations de crises	
Autorégulées	
Non régulées	

- Travail en réseau

Nombre de réseaux auxquels participe l'opérateur

- Connexions au-delà du territoire

L'action a des connexions au-delà du territoire du Contrat de Ville	OUI	NON

Effets du partenariat

- Elaboration commune de projet

Nombre de projets concernés	
------------------------------------	--

- Reprise de l'action

L'action a été reprise par un partenaire, dans le cadre	OUI	NON
Du contrat de ville		
Du droit commun		

Partie libre : indicateurs à ajouter si nécessaire

7.2.3. Indicateurs d'effets

Fréquentation de l'activité par les usagers

- Volume de la participation

Nombre d'inscrits	
Nombre de participants	
Nombre de parents ayant participé	
Nombre de groupes ayant participé	
Nombre de séances	
Nombre moyen de participants par séance	

Nombre d'inscrits par tranches d'âge	< 16 ans	16 à 25 ans	26 à 59 ans	60 ans et +
Hommes				
Femmes				

Nombre d'inscrits de moins de 16 ans par tranches d'âge	< 6 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans
Garçons			
Filles			

- Diversité des communautés culturelles

NB : Cet indicateur devra être apprécié par le Comité de pilotage, afin de préserver sa pertinence au regard de l'objectif de mixité du contrat de ville et des principes de déontologie et de droit qui président à de telles investigations.

	Diversité des communautés culturelles
Nombre de communautés représentées dans l'action	

- Mixité hommes/femmes

Proportion de participants en %	Hommes	Femmes

- Mixité géographique

Proportion de participants en %, issus de	Quartier réglementaire	Quartier de veille active	Reste territoire CAPM

- Mixité sociale

Statut social des participants	
Salarié / libéral	
Chômeurs	
Bénéficiaires de minimas sociaux	
Retraités / inactifs	

Répartition des participants par PCS (professions et catégories sociales, Insee)	%
Agriculteurs exploitants	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	
Professions intermédiaires	
Employés	
Ouvriers	
Retraités	
Autre personnes sans activité professionnelle	

NB : les chômeurs à la recherche d'un emploi doivent être inscrits dans leur PCS d'origine.

Répartition des participants par niveau de formation	%
I et II (bac+3 ; bac+4 ; bac+5)	
III (bac+2 ; BTS ; DUT)	
IV (bac, bac professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien)	
V (BEP-CAP)	
V bis (sortie 3 ^{ème} générale)	
VI (non diplômés)	

- Mixité générationnelle

L'action met en présence des :	
Enfants et adolescents	
Enfants et adultes (hors personnes âgées)	
Enfants et personnes âgées	
Adolescents et adultes (hors personnes âgées)	
Adolescents et personnes âgées	
Adultes (hors personnes âgées) et personnes âgées	
Uniquement des enfants	
Uniquement des adolescents	
Uniquement des adultes (hors personnes âgées)	
Uniquement des personnes âgées	

- Mixité liée au handicap

Proportion de participants handicapés	Hommes	Femmes

Implication des usagers

Nature de l'implication	OUI	Si OUI, combien ?	NON
Participation à la préparation de l'action			
Participation à la réflexion sur l'action			
Participation à l'évaluation sur l'action			
Propositions de projets nouveaux			
Participation et animation de débats			
Investissements des grands vers les plus jeunes			
Investissement individuel et collectif dans la réalisation du produit prévu dans l'action			
Participation aux instances de démocratie interne à l'opérateur			

Comportement des usagers

- Situation de crise

Nombre de situations de crise	
Autorégulées	
Non régulées	
Nécessitant l'intervention d'un animateur de l'action	
Nécessitant une intervention extérieure	

- Evolution des comportements individuels

Nature de comportement	Tendance majoritaire de l'évolution		
	positive	Sans effet	Négative
Coopération entre usagers			
Communication entre usagers			
Transmission des connaissances à d'autres usagers			
Respect des règles, des horaires			
Relation avec des intervenants			
Autonomie dans l'activité			
Mobilité spatiale			
Relation garçons/filles			
Intégration de nouveaux groupes, intervenants ou fonctionnements			
Respect des civilités			
Appropriation de l'équipement, de l'environnement d'exercice de l'activité			

Acquisition de connaissances ou techniques par les usagers

- Evolution des acquisitions

Nature des acquisitions	Tendance majoritaire de l'évolution		
	positive	Sans effet	Négative
Connaissances scolaires (histoire, géographie, mathématiques, français...)			
Compétences techniques			
Connaissance des institutions (administratives, civiles, juridiques)			
Intégration des techniques, des savoir-faire			

Productions de l'activité et prolongements

- Propension des usagers à investir les activités de droit commun

	Propension des usagers
Nombre de personnes s'insérant dans des dispositifs de droit commun	

- Evolution des appréciations des usagers

	Tendance majoritaire de l'évolution		
Nature des appréciations	positive	Sans effet	Négative
Perceptions des usagers sur leur environnement			
Volonté des usagers de reconduire l'action			
Expression de la satisfaction des usagers			
Intégration des techniques, des savoir-faire			

- Extension de l'action

Action étendue à :	OUI	NON
D'autres territoires		
D'autres publics		

- Impact médiatique

Publication d'informations par les médias	OUI	NON
Presse locale		
Presse nationale		
Journal de quartier		
Radio ou télévision locales		

- Diffusions de produits de l'action

Produits diffusés	OUI	NON
Dans le quartier réglementaire ou de veille active		
Dans d'autres quartiers réglementaires ou de veille active		
Dans le reste de la CAPM		
Hors agglomération (département, région, France, Europe)		
Auprès d'autres porteurs de projet du Contrat de ville		
Auprès des techniciens représentant les différents partenaires financiers		
Auprès des partenaires représentant les différents partenaires financiers		

- Recueil des réactions du public à la diffusion des produits

Recueil formalisé des réactions	OUI	NON

- Réactions connues du public (au moment de l'évaluation) à la diffusion des produits

Appréciation du public	Tendance majoritaire de l'évolution		
	positive	Indifférente	Négative

- Echanges réalisés

Nature des échanges réalisés	OUI	NON
Avec d'autres actions de l'agglomération		
Avec d'autres villes proposant le même type d'action		

- Effets inattendus

Nature des effets (à préciser)	positifs	négatifs

- Appréciation de l'atteinte des objectifs de l'action

Objectifs opérationnels	Atteinte totale	partielle	nulle

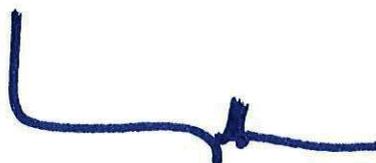
- Partie libre : indicateurs à ajouter si nécessaire

Fait à Martigues, le **25 SEP. 2015**

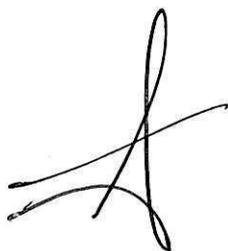
**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du- Rhône**



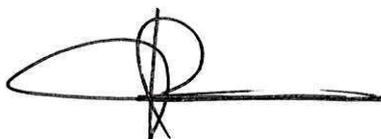
**Le Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



**La Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône**



**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Martigues**



Le Maire de la Ville de Martigues



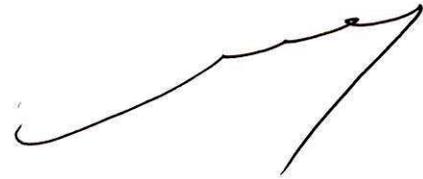
**Le Maire de la Ville de
Port-de-Bouc**



**Le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale des
Bouches-du-Rhône**



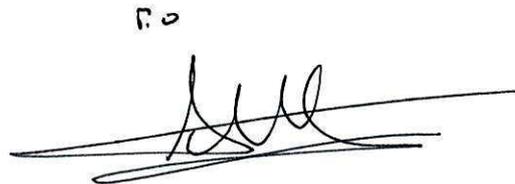
**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur
ou son représentant**



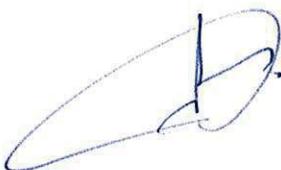
**La Directrice Interrégionale Méditerranée
de la Caisse des Dépôts et Consignations
ou son représentant**



**Le Directeur Territorial de Pôle Emploi
Bouches-du-Rhône
ou son représentant**

R.O.


TR
**L'Administrateur Provisoire de la
Caisse d'Allocations Familiales des
Bouches-du-Rhône**



Le Procureur de la République


D. HOYAL

**Le Président du Syndicat Mixte de
Gestion et d'Exploitation des Transports
Urbains
Ouest Étang-de-Berre**

**Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Marseille Provence
ou son représentant**

**Le Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône
ou son représentant**

**Le Président de l'Association Régionale
HLM P.A.C.A et Corse
ou son représentant**

Par délégué

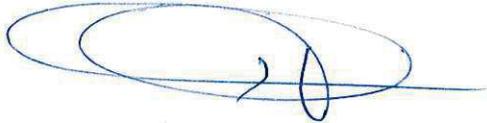
*Pour le Président
Par délégué*

Philippe OLIVIERO
Directeur

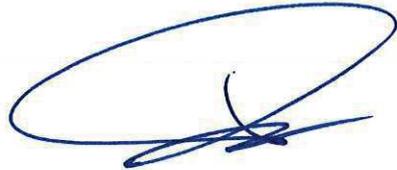
**Le Président de LOGIREM
ou son représentant**

**Le Président de 13 Habitat
ou son représentant**

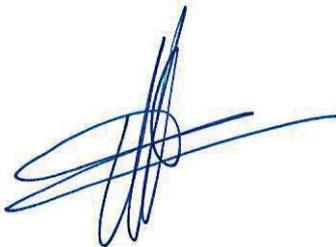
**Le Directeur de la Société d'Économie
Mixte Immobilière de la Ville de Martigues**



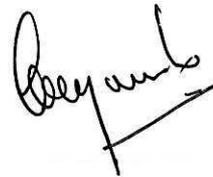
**Le Directeur Général du Nouveau Logis
Provençal**



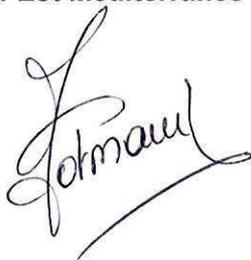
**Le Directeur de la S.A HLM DOMICIL
ou son représentant**



**Le Directeur d'Établissement
Méditerranée ADOMA**



**Le Président du Directoire d'ICF Habitat
Sud-Est Méditerranée**

1/6 

Le Président du Théâtre des Salins



Glossaire

AAH : Allocations aux Adultes Handicapés

ADCF : Assemblée des Communauté de France

ADDAP 13 : Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention

ADEJ : Accès au Droit des Enfants et des Jeunes

ADEVIMAP : Association de Défense des Victimes des Maladies Professionnelles

ADIL 13 : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AFD : Association Française des Diabétiques

AFPJR : Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et Adultes en Recherche d'Insertion

AFTC : Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de cérébro-lésés

ALOTRA : Association pour le Logement des Travailleurs

ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

AMF : Association des Maires de France

AMPTA : Association Méditerranéenne de Prévention et de traitement des Addictions

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANPAA : Association National de Prévention en Alcoologie et Addictologie

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AOP : Autorités Organisatrices des Transports

APCME : Association pour la Prise en Charge et l'éradication des Maladies Eliminables liées à l'Environnement

APE : Association Parents d'Elèves

APERS : Association de Prévention et Réinsertion Sociale

ARS : Agence Régional de Santé

ASL : Association Syndicat Libre

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

BPI : Banque publique d'investissement

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAFC : Centre Associatif Familles en Crise

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPER : Comité Amiante Prévenir et Réparer des Anciens d'Eternit
CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCIMP : Chambres des Commerces et de l'Industrie Marseille Provence
CDAD 13 : Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CDD : Contrat à Durée Déterminé
CDI : Contrat à Durée Indéterminé
CESAM : Comité pour la Santé des Migrants
CFA : Centre de Formation Apprentis
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHM : Centre Hospitalier de Martigues
CHSCT : Comité d' comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIAS/SIVU : Centre Intercommunal Communal d'Action Sociale
CICAS : Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés
CIDAG : Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit –
CIDDIST : Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLAT : Centre de Lutte Anti tuberculose
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Comité Local de Santé Mentale
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CME : Commission Médicale d'Etablissement
CMP : Centre Médico-Pédagogique
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNL : Confédération Nationale du Logement des Bouches du Rhône
CPAM : Caisse Primaire Assurance Maladie
CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives

CPCAM : Caisse Primaire Centrale Assurance Maladie
CPER : Contrat de Plan Etat Région
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale
DALO : Droit Au Logement Opposable
DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
DDTM : Direction Départemental des Territoires et de la Mer
DDU : Dotation de Développement Urbain
DGA : Direction Générale de l'Armement
DGS : Direction Générale de la Santé
DHDP : Direction de l'Habitat et de la Démocratie de Proximité
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'Emploi
DMJEC : Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances
DQ : Développement des Quartiers
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DROS PACA : Dispositif Régional d'Observation Sociale de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMMA Equipe Mobile d'Accueil et d'Accompagnement
EPARECA : Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FEDER : Fond Européen de Développement Régional
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce Intercommunales et communales
FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
FPH : Fonction Publique Hospitalière
FPIC : Fonds de péréquation des ressources
FSE : Fond Social Européen

GPMM : grand Port Maritime de Marseille
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
HAD : Hospitalisation A Domicile
HEDA : Handicap Entreprise Défi Action
HLM : Habitation à Loyer Modéré
IAE : Insertion par l'Activité Economique
IEN : Inspecteur de l'Education Nationale
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPM : Initiative Pays de Martigues
ISATIS : Association pour l'Intégration, le Soutien, l'Accompagnement au Travail et l'Insertion Sociale
ITI : Initiative Territoriale Intégrée
IVG : Interruption Volontaire de Grossesse
MAC : Multi Accueil Collectif
MAIA : Méthode pour l'Autonomie et l'Intégration des services d'aides et de soins pour le grand âge
MDJ : Maison des Jeunes
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MJD : Maison de Justice et du Droit
MOE : Maîtrise d'œuvre
MP : Marseille Provence
NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
NLP : Nouveau Logis Provençal
NPNRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
NTIC : Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
OPS : servie Observatoire Promotion de la Santé
PACA : Provence-Alpes-Cotes-d'Azur
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PAT : Plans d'Actions Territoriaux
PL : Poids Lourd
PLFR : Projet de Loi de Finances Rectificative
PLH : Programme Local de l'habitat
PLIE : Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLSP : Plan Local de Santé Publique
PME : Petite Moyenne Entreprise
PMI : Protection Maternelle Infantile
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PO : Programme Opérationnel
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRE : Projet de Réussite Educative
PRU : Projet Renouvellement Urbain
PTCE : Pôle Territoriaux de Coopération Economique
PTLCD : Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations
PTMG : Praticien Territorial de Médecine Générale
QPV : Quartier Politique de la Ville
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
REAAP : Raison d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP : Réseau d'Education Prioritaire
RFF : Réseau Ferré de France
RHI : Résorption Habitat Indigne
RLJC : Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté
RSA : Revenu de Solidarité Active
RTP : Réunion Technique Préparatoire aux conseils de quartiers
SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés 13
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SEMIVIM : Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Martigues
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SLS : Supplément de Loyer de Solidarité
SMGETU : Syndicat mixte des transports urbains Ouest étang de Berre
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance
TCSP : Transports Collectifs en Site Propre
TFPB : Taxe Foncière des Propriétés Bâties
TGI : Tribunal de Grande Instance
TPE : Très Petite Entreprise
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UC : Unité de Consommation

UDAF : Union Départementale des Associations familiales

UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

USH : Union Sociale pour l'Habitat

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZIP : Zone Industrialo-portuaire

ZUS : Zone Urbaine Sensible